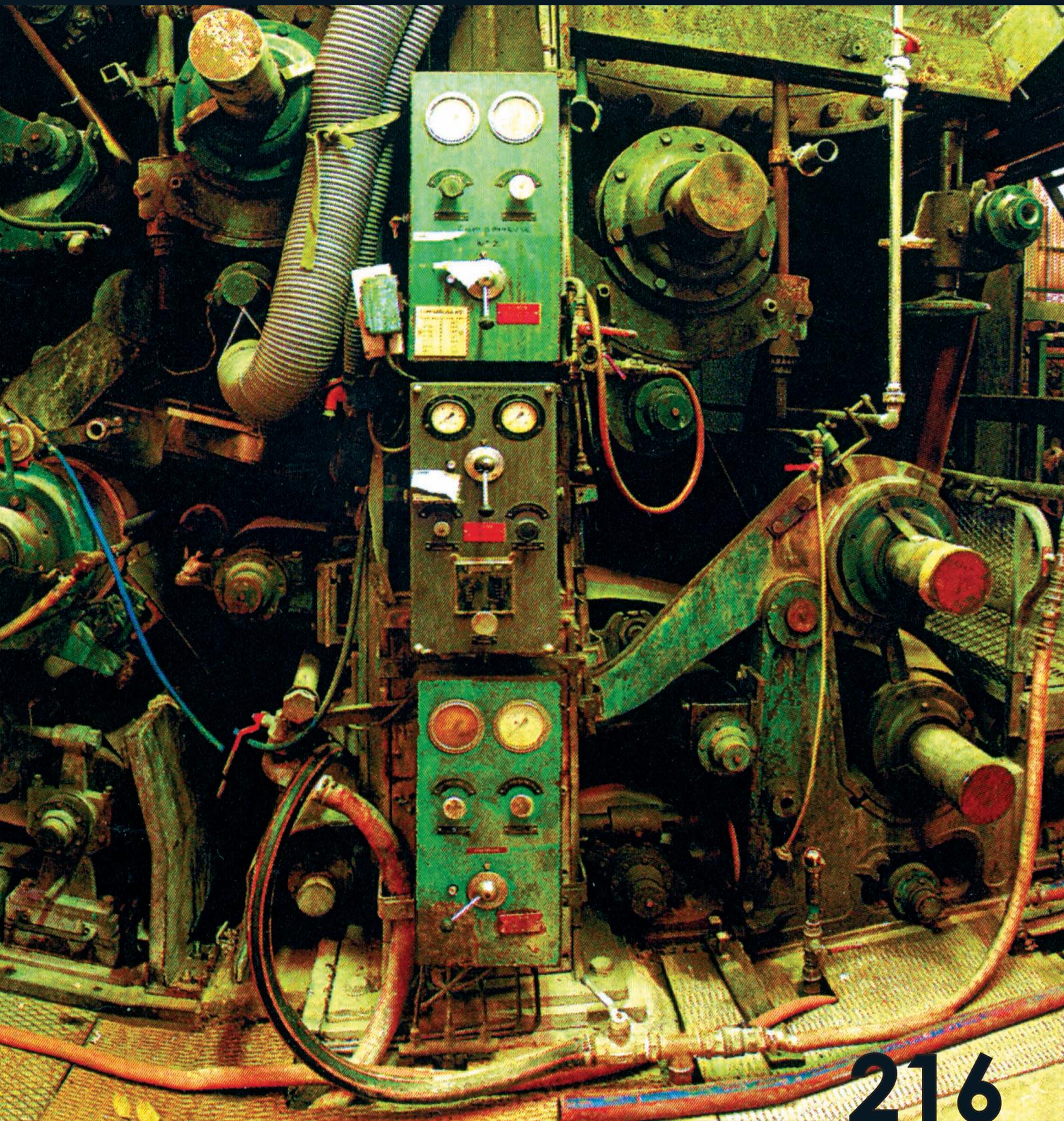


# CANTONADE

Bulletin du Syndicat des correcteurs et des professions connexes • FILPAC CGT



216

## Assemblée générale ordinaire

Camarades, vous êtes priés d'assister  
à l'assemblée générale ordinaire  
qui se tiendra le samedi 28 mars 2009 à 13h30  
salle Léon-Jouhaux, 67, rue de Turbigo 75003 Paris

### ORDRE DU JOUR

1. Election du comité syndical
2. Adoption des procès-verbaux des AG du 11 octobre 2008
3. Admissions, démissions
4. Rapport du trésorier
5. Rapport d'activité de la secrétaire déléguée
6. Questions diverses
7. Résultat des scrutins

## SOMMAIRE

### *Vie syndicale*

Admissions .....	3
Démissions .....	4
Annulations de radiations .....	4
Propositions de radiations .....	4
Candidatures aux élections du 28 mars 2009 .....	5

### *Rapports*

Rapport d'activité .....	6
Comptes rendus des comités syndicaux .....	10
Rapport de la secrétaire au placement .....	19
Rapport du trésorier + bilan .....	<i>Tiré-à-part</i>
Rapport de la commission de contrôle .....	20
Comptes rendus des comités Inter .....	21

### *Assemblées générales*

AG extraordinaire du 11 octobre 2008 .....	23
AG ordinaire du 11 octobre 2008 .....	46
A propos de la MNPLC .....	60

### *Edition*

Convocation à la commission de l'édition .....	61
Comptes rendus .....	62
Statut d'autoentrepreneur et protection sociale .....	66
Maquette et correction dans l'édition .....	67

### *Formacom*

Le mot du président .....	71
Calendrier des formations 2009 .....	72

### *Tribune libre*

André Devriendt .....	74
Eric Zivohlava .....	75
Annick Béjean .....	77
Franck Leclercq .....	78
Réunion du comité général de l'UD de Paris .....	79
Chroniques .....	81



**Cantonade 216 – mars 2009**

**Directrice de la publication : Anne Hébrard.**

**Impression : SENPQ. Pantin 93.**

**Couverture : La machine à papier de l'usine Aristide-Bergès, Lorp-Sentaraille (Ariège). Photo: Régis Cany.**

**Conception et réalisation : Christophe Versailles.**

**Tirage du Cantonade 215, septembre 2008 :**

**750 exemplaires.**



Si vous souhaitez vous inscrire sur la liste de diffusion du syndicat, envoyez votre adresse Internet à : [syndicatdescorrecteurs@orange.fr](mailto:syndicatdescorrecteurs@orange.fr)

### RAPPEL

**Le montant de la cotisation mensuelle est de 1% du revenu net.** Le minimum de cotisation est fixé à 10 euros par mois de façon exceptionnelle et sur justificatifs. Chaque nouveau syndiqué doit acquitter, conformément à l'article 5 des statuts du syndicat, un droit d'admission de 10 euros. Ces sommes ont été fixées en fonction de la quote-part minimale que, pour chaque syndiqué, nous reversons à la Filpac, notre fédération de rattachement à la CGT.

Cartes, timbres et quittances sont remis en main propre ou envoyés par courrier (dans ce cas nous adresser une enveloppe timbrée). En cas de paiement par envoi postal, merci de préciser la durée de cotisation (au dos du chèque). Pour ceux qui préfèrent payer leurs cotisations par prélèvement automatique, un RIB est envoyé sur simple demande au syndicat.

## Admissions

*Pour adhérer au syndicat, il faut justifier de six mois de fiches de paie attestant l'exercice d'un métier des sièges éditoriaux ou fournir la photocopie d'un diplôme confirmant la maîtrise d'un de ces mêmes métiers. Le bulletin d'adhésion est disponible sur simple demande au syndicat.*

### Adhésions

Riana Ralijoana, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Tatiana Weimer, Formacom 2008, marraines : Jocelyne Ginestet-Raillard, Claude Pfeffer.

Emmanuel Hergot, Formacom 2008, marraine : Jocelyne Ginestet-Raillard.

Marie-Dominique Bergougnan, Formacom 2008, parrains : Thierry Porré, Denis Dutheil.

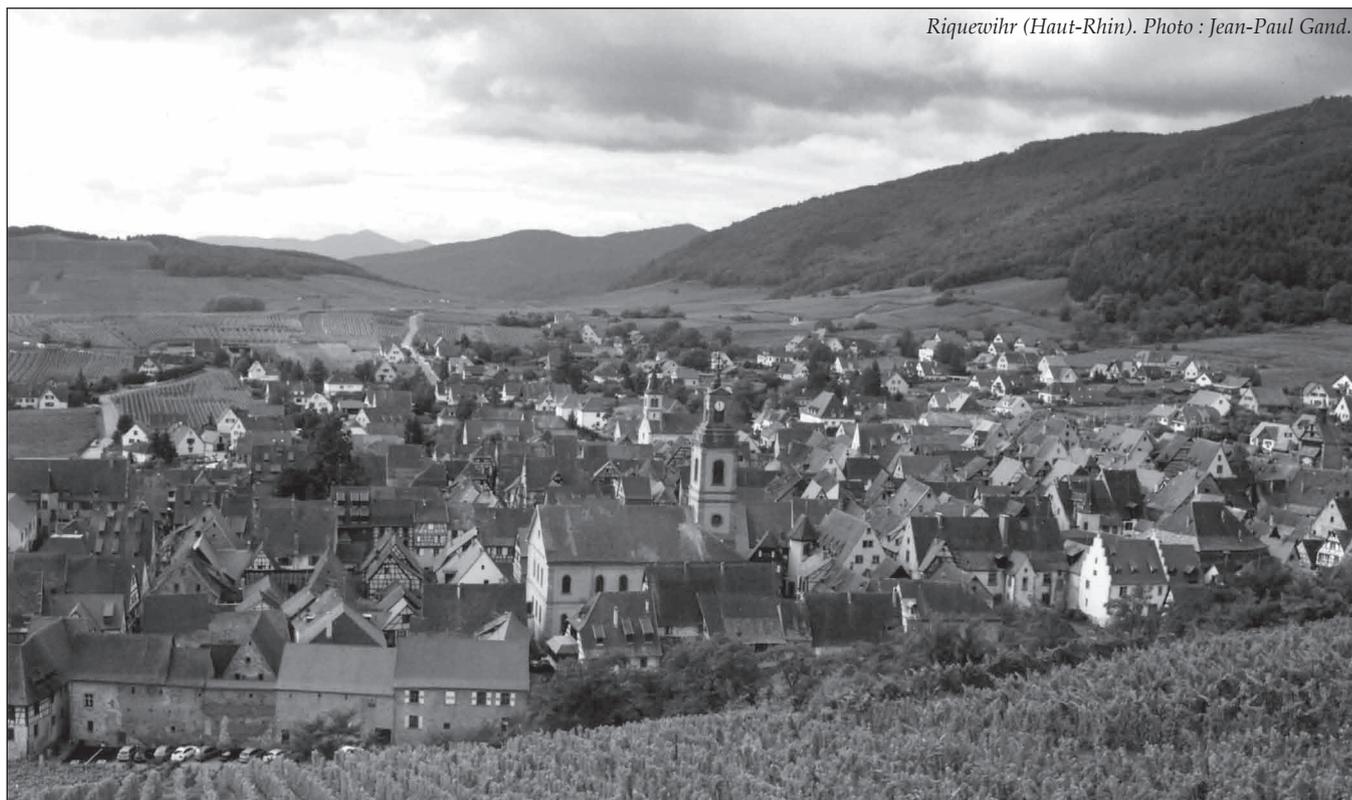
### Réadhésions

Emmanuelle Bigot, TAD, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Christine Labadie-Larroude, Coforma 1992, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Château du Haut-Kœnigsbourg (Bas-Rhin). Photo : Jean-Paul Gand.





Riquewihr (Haut-Rhin). Photo : Jean-Paul Gand.

## Démissions

Françoise Graziani  
Roxane Chereches-Criznic (*l'Equipe*)

## Annulations de radiations

Michelle Barillot  
Michel Delachair  
Bertrand Gauthey  
Wilfried Nicogossian

## Propositions de radiations

Christophe Baffier-Candes  
Feriel Bouabida  
Dominique Bouyahia  
Valérie Cabridens  
Eliceda Castro  
Maria del Pilar Coquet  
Eric Dally  
Denis Duthel  
Florence Faurie-Vidal  
Anne-Marie Favereau  
Christian Fons  
Georges Fourmond

Jacques Frenay  
Catherine Garnier-Gueissaz  
Isabelle Gaultier  
Béatrice Gerbaud Nieto  
Jean-Christophe Gleitz  
Geneviève Haba  
Claire Labati  
Sophie Lambert  
Corinne Langlois  
Hervé Lefèvre  
Danièle Morand  
Malika Mouaci

Sylvie Parpet  
Jaime Prat Corona  
Alain Préhu  
Alain Prével  
François Rosovsky  
Sylvie Rouge-Pullon  
Eva Ruschmann  
Régine Secrétan  
Claire Simonin  
Laurent Soulard  
Stéphane Violet  
Richard Wojtkowiak

Pour cause de bouclage de *Cantonade*, cette liste de propositions de radiations est arrêtée au 17 février. Bien sûr, dans l'intervalle, de nombreuses cotisations arriveront au bureau 228. Tous ceux dont le nom apparaît sur cette liste ont jusqu'à fin juin 2009 pour se mettre à jour de leurs cotisations au moins au 31 décembre 2008.

Voici la légende de ces deux listes :

- La première concerne ceux qui se sont mis à jour au 31 décembre 2007 ;
- La seconde ceux qui ne le sont pas au 31 mars 2008.

A vos chéquiers !

**Rappel : selon l'article 8 de nos statuts les retards de cotisations ne sauraient excéder trois mois.**

## Actifs

### *Candidatures à la commission de contrôle*

Candice Chemla (oct. 2001, permanence)  
Francis Willems (oct. 2001, permanence)  
Christophe Dulieu (nov. 1999, JO)

### *Candidatures au comité syndical*

Eric Zivohlava (nov. 1984, *les Echos*)  
Annie Pajnic (nov. 1993, permanence)  
Susan Watelet-Riou (nov. 1996, permanence)  
Isabelle Petit (mars 1985, JO)  
Lætitia Lormeau (avril 2002, permanence)  
Pascale Sarfati (nov. 1995, permanence)  
Dominique Ros de La Grange  
(mars 1986, permanence)  
Chaâbane Lakel (avril 2001, *le Parisien*)  
Claire Delenclos (nov. 1999, permanence)  
Claude Hammouche (déc. 1997, *la Tribune*)  
Michel Simongiovanni (nov. 1986, *le Parisien*)  
Franck Leclercq (avril 2001, permanence)  
Caroline Girolet (nov. 1998, *l'Humanité*)  
Maud Ferrari (avril 2002, permanence)  
François-Georges Lavacquerie  
(nov. 2003, permanence)

## Elections du 28 mars 2009

## Retraités

### *Candidatures à la commission de contrôle*

Jean-François Millaud  
Michèle Crès  
Jeanne-Marie Laurant

### *Candidatures au comité syndical*

André Devriendt  
Andrée Roux  
Annick Béjean  
Raymond Dubern  
René Berthier  
José Nuevo  
Pierre Parot  
Andrée Kolar

Canal de Damme (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.



# Rapports



Maison Pfister, Colmar (Haut-Rhin). Photo : Jean-Paul Gand.

## Rapport d'activité

*Le présent rapport d'activité a été approuvé par quatre voix sur cinq en comité syndical.*

**U**N ORAGE DE PLUS – le dernier? – arrive sur nous, en presse quotidienne. Les éditeurs sont persuadés avoir réglé le « problème » du Livre dans les sièges éditoriaux. Ils s'attaquent maintenant de manière frontale aux imprimeries, dernier bastion d'ouvriers à statut. Ils en veulent, pêle-mêle, à la convention collective, à la masse salariale, à l'organisation du travail, à la protection sociale, aux congés payés, aux vacances syndicales, aux salaires qui seraient trop élevés, aux bureaux de placement, à l'absentéisme, veulent établir un nouveau contrat social, définir de nouvelles règles régissant les rapports dans les entreprises.

Il y a eu les **états généraux de la presse** pour les gonfler à bloc, quoi qu'ils en protestent. Appelés à faire le tour des difficultés de la presse écrite, des imprimeries et de la distribution, ces états généraux convoqués par Sarkozy semblaient destinés à remettre

à plat les différents statuts des salariés de la presse. Notamment celui des ouvriers du Livre et celui des journalistes, à travers la question des droits d'auteur. Ils s'appuyaient pour cela sur la situation difficile des groupes de presse. Les imprimeries coûteraient beaucoup plus cher en France que dans d'autres pays européens. Notre secrétaire fédéral s'est exprimé à ce sujet lors des états généraux, démontrant que les frais d'impression sont incompressibles et que c'est la question du tirage limité des journaux hexagonaux qui induit un prix de revient plus élevé à l'exemplaire. D'ailleurs, les plans successifs en presse ont-ils permis de vendre un seul journal de plus? Dans les sièges éditoriaux chacun doit ou devrait pouvoir tout faire, chaque compétence n'est plus constitutive avec d'autres d'un métier mais nivelée à une simple fonction. Les conditions de travail devraient être à l'avenant, minimales. Pour les journalistes, c'est leur

définition même qui est en jeu. Quant à la distribution, c'est la mutualisation de l'imprimé et la loi Bichet qui sont remises en question, de facto. Faillites des entreprises de portage, appels d'offres régionaux, les journaux devraient être distribués au poids et selon des critères d'exposition marketing, par le biais de la grande distribution, par exemple, pour les plus fortunés.

A tous, Sarkozy voulait imposer une vision industrielle. Il voulait investir de l'argent dans les journaux afin d'adosser chaque titre à un groupe industriel (un quotidien, des titres périodiques, une radio, une télé nationale). Devant les réticences patronales, il est prêt à donner l'argent mais abandonne pour le moment cette concentration à marche forcée, les éditeurs prétextant une crise exceptionnelle, être trop occupés avec des journaux dos au mur et ne pouvant tout faire à la fois. Au final, le Livre vert se révèle être la base d'un énième plan social visant à réduire une ultime fois les effectifs des ouvriers du Livre, obligation de résultat oblige. Et cette obligation est chiffrée, réduire de 40 % la masse salariale des imprimeries de PQN.

La réponse de l'Inter doit être de changer la finalité de ce plan appelé « Recapp bis » dans le Livre vert, dont les éditeurs s'emparent pour essayer de faire table rase de tout ce qui gêne encore leur vision d'une presse refondée, dont on leur aurait enfin rendu les clés. Si la presse quotidienne est considérée comme un produit marchand comme un autre, ceux qui la fabriquent sont alors soumis au régime commun, en pire au vu des conditions et des horaires de fabrication. C'est ce que veulent les éditeurs : aligner la presse sur les autres industries.

L'argent arraché à l'Etat devrait servir uniquement à licencier les personnels des imprimeries sans espoir de retour dans la branche. A abandonner les acquis salariaux, les statuts, la solidarité du Livre.

Il est hors de question de laisser nos camarades sur le bord de la route. La mort du Livre dans les imprimeries et de ce statut sonnerait l'hallali de tous les salariés de presse, et de leurs statuts et conventions.

**Le rapatriement de la charge de travail.** D'abord et avant tout, et les discussions sont engagées depuis longtemps, même si elles ne sont pas suivies d'effets pour le moment, il est impératif de rapatrier la charge de travail dans les imprimeries de presse quotidienne. Plusieurs rencontres de travail ont eu lieu depuis avril 2008, date de la réunion entre le SIP et tous les éditeurs et imprimeurs à la DDM, direction du développement des médias. Afin de résorber les sureffectifs des imprimeries une fois la charge travail ramenée dans les imprimeries, nous avons trois pistes, qui ne se superposent pas à celles des patrons.

1) Des départs volontaires gérés de bout en bout par une cellule de reclassement ;

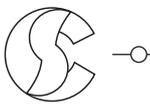
2) Les nouveaux emplois à capter dans les imprimeries (fabrication, marketing et commerciaux). Ce sont de nouveaux postes à investir après formations et négociations sur leur attribution ;

3) Les emplois dans les sièges éditoriaux. Qui se subdivisent entre les métiers émergents, sur les surfaces électroniques entre autres, et les métiers connus, parmi lesquels la maintenance, l'informatique, pour citer ceux d'entre eux qui ne font pas partie intégrante des rédactions mais concourent à la fabrication des journaux papier et Web. Ces métiers et ces postes sont à lister et les embauches qui y sont jointes doivent être gelées pour permettre aux personnels en CDI travaillant dans les imprimeries de pouvoir se repositionner régionalement, après des formations leur permettant d'évoluer de l'imprimerie au prépresse. Les solutions sont à dégager régionalement après l'examen de chacun des titres et groupes de presse.

En dernier ressort reste la solution des départs portés pour les personnels des imprimeries les plus âgés et les moins facilement reclassables. Ces départs ne seraient d'ailleurs pas abusifs, vu l'espérance de vie des imprimeurs (61 ans contre 77 ans pour la moyenne de la population masculine française).

Dans ce cas de figure, les correcteurs restés sous la convention Livre peuvent prétendre participer à un plan régional, les plus âgés laissant leur place à des camarades jeunes des imprimeries, qui resteraient ainsi dans la branche et dans le périmètre industriel. Les chiffres et les noms sont connus, transmis aux différentes commissions et instances. Les cassetins de correction sont désormais à l'étiage, et aucun départ ne peut avoir lieu sans remplacement chou pour chou. A cette condition et à celle de pourvoir aux destinées des correcteurs listés Annexe III, par des postes pérennes ou des formations, ces postes libérés peuvent aisément aider à résorber pour partie le sureffectif des imprimeries en offrant un emploi, un métier, un statut à des ouvriers qui ont toujours fabriqué des journaux avec nous.

Les emplois issus des nouvelles qualifications dans les sièges éditoriaux peuvent également être pourvus par les salariés issus des imprimeries. Ces qualifications devront s'appuyer à la fois sur le concret des métiers pratiqués et connus et sur le concret de l'expérience de formation professionnelle de nos écoles. Cela permettra l'émergence d'une grappe de nouveaux métiers prenant en compte le référencement, l'editing Web, l'archivage, les bibliothèques de liens... Là encore il faut lister les métiers et les postes disponibles ou à venir, les geler par la négociation le temps de formations longues et qualifiantes.



**L**A SITUATION DES CORRECTEURS EN ÉDITION. Dans ce secteur, ce sont les TAD, les travailleurs à domicile, qui réclament notre attention. Les choses bougent tout doucement. Nous assistons pour le moment à une prise de conscience. Les travailleurs à domicile sont très nombreux dans l'édition, un chiffre avoisinant les 10 000. L'avantage de cette forme de salariat, c'est le confort de travailler chez soi, et beaucoup de femmes l'utilisent. Le désavantage majeur, c'est l'isolement. Un travailleur coupé des autres est le jouet des patrons, de plus en plus voyous, qui profitent de la pénurie de travail, et maintenant de la crise pour baisser les revenus de ces travailleurs toujours précaires, souvent pauvres. C'est le paradoxe de la société de communication. A l'heure où beaucoup restent des heures accrochés à leur mobile, téléphone ou ordinateur, à l'heure où la Toile tisse son réseau mondial, le TAD, comme d'autres, reste dans son coin à besogner, ignorant l'injustice dont il est victime, et souvent n'osant pas se révolter lorsqu'il en prend conscience. Certains en viennent à trouver normaux les Agessa, les sociétés de portage, tous les dispositifs illégaux ou pas qui les détournent du salariat, et surtout évitent aux employeurs des charges qu'ils devraient payer. Ils sont dans ce cas spoliés de leurs droits différés (chômage, indemnités maladie, maternité, retraite), et lorsqu'ils sont TAD, ils sont ignorés des autres salariés, écartés des instances représentatives du personnel, non pris en compte dans les effectifs des maisons d'édition, en tant qu'électeurs et bien sûr comme salariés éligibles (un an de présence dans l'entreprise). La plupart du temps ils n'ont pas accès à la mutuelle, au treizième mois quand un accord d'entreprise l'octroie pourtant à tous les salariés, sous peine de discrimination. Les fiches de paie sont des exemples parfois ubuesques, avec la prime d'atelier intégrée dans le salaire, alors que c'est un remboursement des frais engagés pour travailler à domicile... Il y a vraiment de quoi perdre courage.

**La force d'un syndicat**, c'est de fédérer toutes les énergies, de rassembler les expériences. Plusieurs éditeurs ont eu la mauvaise surprise de recevoir l'avertissement du Syndicat des correcteurs. Il est interdit de rémunérer un correcteur, un réviseur, en droits d'auteur. D'aucuns ont d'ailleurs lancé chez eux une chasse aux sorcières, afin de savoir qui avait balancé ces informations qui auraient dû rester cachées, pour leur plus grand profit. D'autres font contre mauvaise fortune bon cœur, et une fois sous les spots se décident à rentrer dans le droit chemin; ils vont salarier rétroactivement ceux qu'ils rémunéraient auparavant en Agessa. La remise en bon ordre est commencée, il nous faut persévérer, faire appliquer la convention de l'édition et son annexe IV de bout en bout. C'est pourquoi toutes les informations utiles doivent parvenir au syndicat, qui dispose des moyens et des relais suffisants pour diffuser l'information, aider ses mandants et faire respecter la loi, avant de la faire

progresser. La liste de diffusion consacrée à l'édition, ouverte à tous les travailleurs à domicile, syndiqués ou pas, est notre premier outil, utilisez-la et faites-la connaître (*voir page 65*).

**Rendez-vous** pour soutenir les travailleurs à domicile le vendredi 20 mars à 14 heures devant le siège du Syndicat national de l'édition afin de manifester la colère des TAD devant le sort qui leur est fait, en compagnie des organisations syndicales (cadres CGT, CFDT, Filpac).

**S**OLITUDE DE LA SECRÉTAIRE DÉLÉGUÉE. Le syndicat des correcteurs est une source ensevelie sous les sables. Il a fallu des dizaines d'années pour construire les réseaux, détenir des mandats, tisser des liens, pour qu'il soit reconnu comme un interlocuteur petit mais tenace. Un syndicat puissant, ironiseront des géants aux pieds d'argile. En cas de sécheresse, la crevette survit plus longtemps que la baleine car elle a moins besoin d'eau, résume doctement un vieux proverbe chinois. Mais il est plus difficile pour un syndicat de se passer de ses militants qu'à la crevette de batifoler avant d'expirer. En bref, le syndicat des correcteurs n'est plus que l'ombre de lui-même : une secrétaire déléguée quasi seule aux manettes, au four et au moulin, assistée d'un retraité pour la trésorerie ; des petits vieux pour les mises sous pli ; des assemblées générales désertées ; des mandats en voie d'être abandonnés ; une liste de diffusion plus régulièrement vouée aux invectives qu'au débat syndical. Ce qui marche bien, c'est la permanence, services en presse obligeant, avec une secrétaire à la permanence un peu trop maternelle, mais cela ne nuit qu'à son propre repos. Les discussions et les beaux discours aussi, mais dès qu'il faut vraiment travailler et être pragmatique, les oiseaux s'envolent : il n'y a toujours pas de trésorier actif au syndicat et nul ne s'en soucie depuis deux ans maintenant. Les comitards et les syndiqués sont aux abonnés absents pour ce qui est de tenir les permanences au bureau 228. Une seule volontaire, hors comité, assure une permanence téléphonique une fois par semaine. Elle rappelle à chaque fois une vingtaine de personnes pour leur donner les renseignements demandés sur le répondeur téléphonique. Le quidam en promenade à la Bourse du travail, comme le facteur égaré, trouvera porte close sauf le mardi matin, date du comité syndical. Les jours de mise sous pli, le syndicat retrouve son vrai visage, un peu ridé, puisque ce sont essentiellement des retraités, la militance chevillée au corps, qui jouent la garde rapprochée de la secrétaire déléguée (contre petits gâteaux quand même).

L'air du temps est au repli sur soi, certes, mais l'orage arrive et il va très bientôt faire très frais. J'ai confiance, c'est dans les moments difficiles que la cohésion se reforme. Tous les outils sont entre nos mains, à la disposition de tous. Notre métier, pour ceux d'entre nous qui sont correcteurs pur jus,

perdre et perdurera, quel que soit le support de l'écrit. A l'heure des repositionnements professionnels, des mutations, des métiers nouveaux, émergents, d'autres qui disparaissent, c'est un socle, une base et une ouverture. Par-delà l'image de l'îlot battu par les vents déchaînés, ce peut être une position inexpugnable et donc de redéploiement futur, en presse, quotidienne et magazine, et dans l'édition.

Les syndiqués, particulièrement dans l'édition, parent pauvre, doivent s'emparer des manettes du

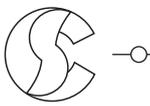
syndicat, investir les mandats dans les entreprises, faire connaître leurs besoins et leurs revendications, mais aussi mettre la main à la pâte, participer aux manifestations, assister aux réunions auxquelles ils sont invités... C'est le b-a-ba.

L'outil est là, il fonctionne, aux syndiqués de s'en emparer.

A ces conditions, dans mille ans, le syndicat des correcteurs tiendra encore et toujours son rôle.



*Quai du Rosaire, Bruges (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.*



## Comptes rendus des comités syndicaux

### Séance du 9 septembre 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Didier Dufond.

**Excusée :** Claude Hammouche.

**Permanence.** Les rouleurs ne peuvent plus, dans les titres sous convention journaliste, changer de cassetin comme auparavant de façon impromptue, ayant des acquis individuels qu'un autre suiveur pourrait perdre, en clair gagner un salaire inférieur.

**Rapport d'activité.** Le rapport d'activité de la secrétaire déléguée a été adopté à l'unanimité par le comité.

**L'Humanité.** La secrétaire déléguée accompagnée du comitard du cassetin a rencontré la direction de *L'Humanité*. Des réductions d'effectif sont imposées par les commissaires aux comptes. Un projet d'accord pourrait voir le jour, à la condition expresse que la rouleuse postée sur la suite laissée vacante après un départ à la retraite soit piétonnée et que deux départs deviennent effectifs par le biais du Recapp. Le cassetin fonctionnerait avec un poste de moins.

**Recapp.** Au 31 décembre 2008, après la suppression de 24 postes de piétons, 43 départs en Recapp et la titularisation de 15 rouleurs de l'annexe III, il restera dans les cassetins de la presse quotidienne nationale 81 correcteurs dont 35 ouvriers du Livre et 46 correcteurs ayant le statut journaliste. Il reste une trentaine de rouleurs annexe III en attente de solutions.

Les éditeurs de PQN seront rencontrés un par un par une délégation Inter/SPQN afin de faire l'état des lieux de l'application des accords Recapp dans les différents titres parisiens et de s'accorder sur les moyens à mettre en œuvre pour arriver au bout de ce processus, dont la date butoir est le 31 décembre 2008. Il faudra parvenir à une solution pour tous les personnels concernés.

**Statut de rédacteur-réviseur.** Le SDC doit rencontrer pour la deuxième fois l'intersyndicale des journalistes pour discuter de l'inscription conventionnelle du statut de rédacteur-réviseur en PQN.

### Séance du 16 septembre 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Chaâbane Lakel, Didier Dufond.

**Excusés :** Claude Hammouche, Eric Zivohlava.

**Adhésion.** Marie-Hélène Massardier, correctrice en édition, sur présentation de six mois de fiches de paie.

**Expert-comptable.** Le comité décide de ne plus utiliser les services de l'expert-comptable par mesure d'économies.

**Rédacteur-réviseur.** Le SDC a rencontré pour la deuxième fois l'intersyndicale des journalistes, qui craignent une confusion des tâches entre secrétaire de rédaction et rédacteur-réviseur. Revoyure à la mi-octobre avec un texte qui évite toute confusion patronale entre ces deux métiers.

**Recapp.** Dans l'état actuel des choses, il n'y aura pas de Recapp 2, même pour les imprimeurs, car le gouvernement ne veut pas se contredire sur l'emploi des seniors et la fin des préretraites. Tout au plus y aura-t-il des plans de formation avec repositionnement des salariés touchés vers le prépresse (Web).

**Etat des lieux de l'accord Recapp.** Le questionnaire évolutif rédigé par l'Inter sera envoyé aux directions de chacun des 8 titres de la PQN, puis une délégation paritaire se rendra dans chaque titre afin de préparer un état des lieux global de l'application des accords Recapp.

**Edition.** Un rendez-vous a lieu jeudi entre les syndicats et le Syndicat national de l'édition pour une réunion technique, à laquelle participe la secrétaire déléguée, sur la classification des employés.

**Formation.** Le représentant des imprimeurs au conseil d'administration de Formacom a proposé, lors du dernier conseil d'administration, la mise en œuvre d'une structure commune entre les écoles et éventuellement avec des écoles de journalistes pour former à de nouveaux métiers, notamment sur le Web.

**Le Figaro.** Piétonnage en vue d'un rouleur de l'annexe III en remplacement d'un des quatre départs de correcteurs dans le cadre du PDV.

**La Tribune.** La direction envisage de créer, en échange d'un départ en Recapp, un poste de correcteur sur le Web; Formacom met sur pied un stage en éditng car ce réviseur Web devra avoir les deux casquettes.

**Le Monde.** Le SDC a rencontré la direction du Monde. Les deux départs en Recapp ne seront pas remplacés au titre du plan social en cours. Un départ supplémentaire doit être remplacé. Les secrétaires ont rappelé à la direction que ce poste devait revenir à un

rouleur de l'annexe III, mais la direction veut pourvoir ce poste par reclassement interne. Trois piétons sont passés au SNJ-CGT.

**Rappel.** Certaines directions sont tentées de payer tous les rouleurs au salaire minoré prévu dans le Recapp pour les nouveaux entrants. Les listés Annexe III doivent conserver le salaire Livre reconstitué s'ils travaillent sous convention journaliste, car ils font partie « des personnels appartenant aux entreprises signataires de l'accord ». Tous les rouleurs lésés, et particulièrement au *Monde*, sont priés de contacter le comité.

### Séance du 23 septembre 2008

**Présents :** Eric Zivohlava, Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Chaâbane Lakel.

**Excusée :** Claude Hammouche.

**Edition.** A l'invitation des cadres de l'édition de l'Ufict-CGT, une réunion du Collectif édition se tiendra le mardi 14 octobre à Montreuil ; les membres du comité y participeront. A l'ordre du jour : présentation du secteur par les experts ; point sur les nouvelles technologies dans ce secteur d'activité ; échange sur la situation dans les maisons d'édition et de distribution ; compte rendu des négociations dans la branche (salaires et classifications). **Prime de 8,33%**. Le comité réfléchit sur les moyens à mettre en œuvre pour amener les éditeurs à verser cette prime mensuelle aux TAD sans qu'ils puissent la confondre avec le 13<sup>e</sup> mois, inexistant dans la CNE. Une lettre type à envoyer aux éditeurs est en préparation. **Agessa.** Un certain nombre d'éditeurs continuent de payer des correcteurs en Agessa ; le SDC a attiré l'attention de l'organisme collecteur sur ce détournement de la loi ; des actions aux prud'hommes sont envisagées, car si l'éditeur peut subir un redressement de la part des Ursaff, c'est sans bénéfice immédiat pour le salarié lésé. Certains éditeurs recourent à des contrats très bien ficelés où le travail du correcteur est noyé parmi celui des auteurs dans la participation à une œuvre collective qui permet de faire disparaître la spécificité du travail de correction.

**Journal officiel.** La secrétaire déléguée rendra visite vendredi au cassetin rédaction du JO au sujet du travail capté par les rédacteurs de la Dirjo à leur détriment.

**La Tribune.** Les secrétaires rencontrent la direction, très désireuse de faire partir le dernier recappable en puissance sans contrepartie, alors que la proposition qui est faite depuis deux mois déjà équivaut à un départ Livre contre la création d'un poste de correcteur-éditeur sur latribune.fr. La date butoir du Recapp

étant le 31 décembre, la direction est très pressée, pas le comité syndical.

**Pas de comité mardi prochain.** Les membres du comité participeront à une réunion préparatoire aux états généraux de la presse au siège de la CGT à Montreuil. Pas de comité non plus le mardi 14 octobre, à cause de la réunion du collectif édition auquel le comité est invité.

### Séance du 7 octobre 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche.

**La Tribune.** Les secrétaires ont rencontré à sa demande la direction qui voulait un départ en Recapp non remplacé ; les secrétaires ont maintenu la position du comité et de l'Inter : acceptation de ce départ Livre et création d'un poste de réviseur-éditeur sur le site Web du titre. Concomitamment Formacom lance fin octobre pour 4 ou 5 rouleurs un stage editing sur le Web. La balle est dans le camp de la direction.

**Le Monde.** Deux départs en Recapp non remplacés (non-remplacement avalisé par l'intersyndicale hors Inter dans le plan de départs volontaires) plus un départ volontaire remplacé par un journaliste par un reclassement interne. Le titre continue de faire appel à la permanence, avec l'accord express de la direction même si le passage au SNJ-CGT de plusieurs équipiers a entraîné de fait un placement SNJ-CGT pendant une semaine de flottement.

**Le rapport oral de la secrétaire déléguée** a été adopté par 5 voix pour et 1 contre.

**Elections prud'homales du 3 décembre.** Quatre candidats du SDC se présentent à ces élections : Anne Hébrard, Claude Hammouche, Gilles Gomel et Claire Gignan.

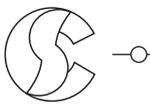
**Pas de comité syndical mardi prochain,** les membres du comité participant à une réunion du collectif édition organisée par les cadres au siège de la fédération à Montreuil.

### Séance du 21 octobre 2008

**Présents :** Philippe Cols, Eric Zivohlava, Claude Hammouche, Chaâbane Lakel.

**Invités :** Jacqueline Martinez, Malika Mouaci, Jean-François Jousselein, Sophie Repain (JO).

**Adhésion.** Riana Ralijoana, sur présentation de six mois de fiches de paie.



**FO.** Un syndiqué ayant par ailleurs adhéré au syndicat FO des correcteurs nous fait savoir, après avoir été averti qu'il ne pouvait appartenir à deux confédérations, qu'il choisit de quitter le syndicat CGT.

**JO.** Les sections CGT, à l'exception de celle des correcteurs, voudraient mutualiser les budgets formation. Les correcteurs s'y opposent fermement, l'école serait lésée. Jean-François Jousselein et Mireille Pyronnet se présentent comme titulaires aux élections des délégués du personnel, Jacqueline Martinez et Malika Mouaci comme suppléantes.

**La Tribune.** La direction souhaite, dans le désordre, supprimer un poste par le biais d'un départ en Recapp; abaisser l'effectif des correcteurs par parution (6 selon l'accord d'effectif signé le 5 juin 2007); passer de cinq à six parutions/semaine sans services supplémentaires; passer les correcteurs Livre sous convention journaliste. Rendez-vous est pris en formation Inter dans la semaine. Le système Eidos est abandonné pour TBS; la nouvelle formule sur six jours est prévue pour le 27 octobre.

**Conventionnement.** Les secrétaires rencontrent l'intersyndicale journaliste le 22 octobre afin de finaliser la définition du rédacteur-réviseur. Dernière rencontre avant le rendez-vous avec le SPQN pour officialiser ce conventionnement, espérons-le.

**Edition.** Le comité s'est rendu au collectif édition organisé par les cadres de l'édition le 14 octobre, voir le compte rendu de cette journée (page 63).

**Rendez-vous.** Le 5 novembre, les 6 heures pour la presse, organisées par la Filpac et rassemblant tous les syndicats et salariés intéressés, auront lieu chez nous, à la Bourse du travail.

---

### Séance du 28 octobre 2008

**Présents :** Eric Zivohlava, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie.

**Excusées :** Anne Hébrard, Claude Hammouche.

**France-Soir.** Les photograpeurs (SGLCE) ont signé avec la direction un accord de « positionnement exclusif » sur des fonctions Web telles que graphiste Web, intégrateur Web; si cela témoigne de la réflexion de ces camarades sur l'évolution du travail en presse, assez juste dans l'analyse, c'est aussi une démarche individuelle faisant peu de cas des autres catégories des personnels des sièges éditoriaux. Cet accord ne pourra être valable que s'il est validé par le délégué syndical, info'comiste.

**L'Humanité.** Accord de la direction pour le piétonnage d'une suiveuse, Caroline Girolet, sur la ligne

d'un piéton parti en retraite en mars, décision effective le plus vite possible.

**La Tribune.** Les secrétaires et la déléguée du personnel, accompagnés du secrétaire roto de l'Inter, ont rencontré la direction de *la Tribune*. Celle-ci veut absolument utiliser un dernier départ en Recapp contre... rien, et refuse de positionner un Annexe III sur le Web, comme le suggère le comité, avec mutualisation de la corbeille entre Web et papier. La délégation a rappelé que l'accord d'effectif signé en juin 2007, lors du plan Recapp maison, prévoyait 6 services/parution; un éventuel départ – quelles qu'en soient les causes – ne peut donc qu'être remplacé. La direction, qui avait un temps proposé une embauche de correcteur Web avant de se rétracter, a alors proposé au SDC un poste d'iconographe ou de maquettiste, ce qui nous aurait mis en opposition avec d'autres catégories du personnel, proposition impraticable et refusée. Le journal ayant augmenté son nombre de jours de parution de 5 à 6, le titre devra faire appel à la permanence pour les 6 services hebdomadaires supplémentaires.

**Journal officiel.** Nos partenaires syndicaux voulant mutualiser le budget formation, le SDC s'y refuse : en effet, du fait de la déplétion des effectifs des correcteurs, le budget formation des correcteurs risque alors d'être réduit à la portion congrue. Un *brain storming* est organisé mercredi à Formacom pour élaborer un plan de formation pour les correcteurs, qui sera ensuite proposé à la direction de la Sacijo.

**Solidarité.** La mort de François Depeyret, l'un des plus anciens correcteurs de la permanence, figure parmi les rouleurs, laisse sa famille dans une situation délicate; le comité a décidé de verser un don de 3000 euros à celle-ci. Par ailleurs, une collecte est organisée dans les cassetins afin que tous les correcteurs qui le souhaitent puissent manifester leur solidarité. Les retraités participent également à cet élan.

---

### Séance du 4 novembre 2008

**Présents :** Eric Zivohlava, Anne Hébrard, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche.

**Excusé :** Philippe Cols.

**Statuts.** Le texte corrigé et maqueté des statuts, après l'AG extraordinaire du 11 octobre à eux consacrée, a été envoyé à l'impression; il sera disponible dans quinze jours et distribué à chaque adhérent par courrier, ainsi qu'une lettre à chaque double appartenant lui demandant de se positionner.

**Commission de la presse.** Une prochaine réunion aura lieu à la Bourse du travail le samedi 13 décembre à 10 heures. En pleins états généraux de la presse et à

la veille de la clôture du Recapp, ce sera l'occasion de faire le point sur la situation en PQN.

**La Vie financière.** Le journal est en dépôt de bilan. L'actualité va se poursuivre pendant le mois de novembre (parution uniquement sur Internet), mais après, selon le jugement qui sera rendu par le tribunal de commerce, soit l'activité continuera si — c'est la condition sine qua non — un repreneur se présente, soit ce sera la cessation d'activité, avec tout ce que cela comporte. Un adhérent du SDC fait partie de l'effectif concerné.

**Permanence.** La secrétaire au placement rappelle que les rouleurs sont tenus de lui communiquer le nombre de tous les services effectués, attribués directement par la permanence ou pas, cela afin de faciliter une juste répartition du travail entre tous.

**Edition.** La prochaine réunion avec le SNE aura lieu le 12 novembre, afin de reprendre les négociations sur les classifications.

La commission de l'édition se tiendra le samedi 15 novembre à la Bourse du travail à 10 heures. Tous les correcteurs, syndiqués ou pas, et tous les TAD sont invités à y participer.

Pas de réunion du comité mardi prochain pour cause de 11 novembre férié.

### Séance du 18 novembre 2008

**Présents :** Philippe Cols, Eric Zivohlava, Claude Hammouche, Anne Hébrard, Didier Dufond.

**Excusé :** François-Georges Lavacquerie.

**Admission.** Tatiana Weimer, Formacom 2008, mairaines : Jacqueline Ginestet, Claude Pfeffer.

**Edition.** La commission de l'édition du 15 novembre a été un vrai succès, avec une cinquantaine de participants, syndiqués et non-syndiqués. Le compte rendu de cette commission figure en pièce jointe.

**Cotisations.** 130 lettres de rappel de cotisations sont parties la semaine dernière à l'attention de la moitié des syndiqués environ, qui n'ont pour la plupart pas commencé à cotiser pour l'année 2008. Le syndicat est pris en sandwich entre les syndiqués mauvais payeurs et la fédé avide de sous, qui nous relance plus que fréquemment pour éponger son déficit.

**La Tribune.** Un piéton réglette Livre éligible au Recapp a décidé tardivement de partir contre l'avis du syndicat. L'accord Recapp Tribune avait été signé en juin 2007 avec l'ancienne direction. La nouvelle direction se

sert unilatéralement d'un accord ouvrier pour réduire l'effectif sans coup férir. Demeure pour l'instant l'accord d'effectif signé lors du Recapp maison : 6 correcteurs par parution, piétons ou rouleurs.

**L'Humanité.** Le comité a conclu un accord de réduction d'effectif avec la direction, sommée par les commissaires aux comptes de présenter un budget plus en accord avec les finances du journal. Cet accord entérine une baisse de 8 services par semaine, qui sera supportée par la permanence entre le départ imminent d'un rouleur en Recapp (départ mutualisé) et le départ d'un piéton à 56 ans (mutualisé également), pour des raisons financières. Ce passage difficile durera six mois, puis le cassetin fonctionnera à moins un piéton, sans affecter la permanence. En attendant, les rouleurs vont rouler, personne n'étant propriétaire d'aucune place préattribuée quand la situation ne s'y prête pas.

**Permanence.** Les services à distribuer ont diminué et, dans le même temps, des correcteurs de plus en plus nombreux demandent du travail. Au 1<sup>er</sup> janvier 2009, qu'en est-il de l'annexe III, liste concomitante au Recapp, dont la date butoir est le 31 décembre 2008 ? Le plan social n'existera plus. Comment fonctionnera la permanence et sous quelle forme ?

### Séance du 25 novembre 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Didier Dufond, Chaâbane Lakel.

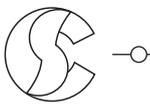
**Excusée :** Claude Hammouche.

**Adhésion :** Emmanuel Hergot, Formacom 2008, marraine : Jocelyne Ginestet-Raillard.

**Réadhésion :** Emmanuelle Bigot, TAD, sur présentation de six mois de fiches de paie.

**Appel à candidatures.** L'actuel comité achève son mandat en mars 2009. Le nouveau comité comprendra 11 membres. Les postulants au comité 2009-2011 doivent déclarer leur candidature avant le 31 décembre 2008. Ils doivent être à jour de leurs cotisations à cette même date et être syndiqués depuis trois années au moins. Les camarades de l'édition doivent s'investir et prendre leurs affaires en main.

**Assemblée générale électorale.** La prochaine AG du syndicat aura lieu le samedi 28 mars 2009 salle Léon-Jouhaux, rue de Turbigo, à 13 heures, et comprendra à l'ordre du jour l'élection du comité 2009-2011. **Cantonade.** Subséquemment, le bouclage du bulletin syndical, qui convoquera cette AG, aura lieu dans la semaine du 16 février 2009. Les textes doivent donc parvenir à la secrétaire par mail avant le 16 février 10 heures.



**Commission de l'édition.** La lettre rappelant l'obligation légale de verser à tous les TAD une **prime de 8,33%** a été envoyée à une dizaine d'éditeurs (Gallimard, Harlequin, Univers Poche, Robert Laffont, Hachette Livre, Libella, Pearson Education France, Seuil, Payot-Rivages, Wolters Kluwer France, Albin Michel), ainsi qu'aux inspecteurs du travail parisiens, la majorité des éditeurs étant domiciliés à Paris.

Une liste d'éditeurs payant illégalement les correcteurs en **Agessa** a été repérée et signalée à l'organisme collecteur (Albin Michel, Hors Collection, Vilo, Robert, Playbac, Naïve, Unesco, l'Afpa, Belles Lettres), d'autres noms suivront, la rémunération en Agessa étant malheureusement devenue la norme.

**Commission Imprime.** Il s'agit d'une commission paritaire visant à mettre en œuvre un plan de restructuration des imprimeries de la presse parisienne (il concernerait 350 personnes). Elle s'adresse principalement aux imprimeurs, mais aussi aux cadres et aux employés des imprimeries. Pour l'instant, elle travaille sur une proposition patronale envisageant des reconversions (avec des plans de formation de trois ans) dans le périmètre de la presse et hors périmètre plutôt que des départs en préretraite. Cette proposition patronale prévoit une réduction des effectifs qui met en danger les conventions (moins de cotisants); le plan social devrait être finalisé en juin. L'Inter a donc créé une commission (4 rotos, 2 correcteurs [membres du comité], 3 typos) pour faire une contre-proposition argumentée opposable aux patrons de presse. Pour cela, il a été décidé de répertorier les métiers (correcteur, opérateur Web, etc.), figurant sur la liste de l'Observatoire des métiers de la presse, dans le secteur de la fabrication, en fonction de trois exigences : accessibilité, coût, garantie d'emploi, pour ensuite faire des propositions dans les ateliers, puis soumettre un plan alternatif. Les pistes de reconversion les plus prometteuses portent sur les métiers de développeur, d'intégrateur, de webmestre, qui tous figurent sur la liste de l'Observatoire des métiers. Les rotativistes disposent d'une expérience concluante de passage au prépresse au JO, ils aimeraient étendre ce schéma à la presse quotidienne.

### **Séance du 9 décembre 2008**

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, Claude Hammouche, François-Georges Lavacquerie, Dominique Ros de La Grange.

**Excusés :** Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel.

**Invité :** Gérard Godfroy, rouleur.

Pas de comité syndical le 2 décembre, les comitards présents étant trop peu nombreux.

**Réadhésion.** Christine Labadie-Larroude, Coforma 1992, sur présentation de six mois de fiches de paie.

**Double appartenance.** Cette possibilité a été annulée lors de l'AGE du 11 octobre consacrée aux statuts. A cette date, les adhérents doivent avoir choisi de quitter le syndicat ou d'y rester à part entière, avec la cotisation intégrale qui va avec. Manifestement certains ne l'ont pas compris, au vu de quelques courriers.

**Permanence.** La secrétaire à la permanence rappelle la nécessité pour les rouleurs de communiquer la liste des services qu'ils ont effectués en presse ou ailleurs afin de lui permettre de faire le point sur le travail disponible. Le comité essaie de privilégier les suites plutôt que les saupoudrages pour une meilleure qualité de la correction dans des équipes réduites. Rappels : un rouleur qui refuse un poste perd son ancienneté; les services sont attribués en fonction de l'ancienneté, des critères professionnels et de l'avis des cassetins, la situation de crise et de réductions d'effectifs ne permettant pas de refuser les services pour convenances personnelles.

Pour la permanence, la fin du Recapp, fixée au 31 décembre, n'annonce rien de bon, il va falloir conclure de nouveaux accords paritaires dans une situation dégradée et avec une faible visibilité.

**Négociations salariales en presse quotidienne.** Le 8 décembre, les partenaires sociaux se sont réunis pour négocier le dernier palier de la politique salariale 2008. L'Inter, attaché au maintien du respect des indices, revendiquait pour la fin 2008 une augmentation de 1,5%, différentiel constaté entre le 1,2% obtenu dans le courant de l'année et l'inflation (octobre 2007-octobre 2008) s'établissant à 2,7% selon l'Insee. Cette revendication a été reprise de manière unanime par l'ensemble des organisations syndicales. Les éditeurs ont prétendu ne pouvoir accorder aucune augmentation pour le dernier palier, mettant en cause la crise internationale, la cherté du papier, la baisse dramatique de la publicité. Cette réponse signifie-t-elle que le SPQN compte dénoncer les règles du paritarisme? L'application du respect des indices, conventionnelle, est-elle remise en question? A ces interrogations, le SPQN a répondu qu'il s'agissait d'une suspension de la négociation jusqu'au premier semestre 2009 afin d'analyser l'évolution de la crise économique et ses conséquences au niveau de la profession. Il s'est engagé à ouvrir sans délais les négociations suivantes :

Prise en compte de nouvelles qualifications;

Définition des nouvelles organisations de travail;

Discussion sur les nouveaux modes de rémunération.

**JDD.** A la suite de la fusion TV Hebdo (Lagardère) et TV Magazine (Socpresse), la direction, en collusion avec les syndicats, veut à tout prix imposer la titularisation d'une réviseuse de TV Hebdo sur le JDD, alors que le travail est fait par des pigistes réguliers SDC depuis quinze ans, qui réclamaient déjà le poste. Devant le refus des pigistes d'entériner ce coup de force illégal, la direction et les syndicats (CGT et CFDT) essaient de passer en force. Affaire à suivre.

**La Tribune.** La direction veut faire signer individuellement aux correcteurs Livre un avenant entérinant leur basculement d'Imprimerie Desfossés sur Atelier Desfossés. La structure Imprimerie Desfossés a été cédée à Riccobono avec les salariés du départ transférés vers cette imprimerie. Les salariés restants doivent intégrer une nouvelle structure, coquille vide jusqu'à présent. C'est une mesure administrative dans laquelle les salariés n'ont pas à intervenir.

### Séance du 16 décembre 2008

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel, Didier Dufond.

**Excusée :** Claude Hammouche.

**JO.** Un constat d'étape a été signé entre le syndicat et le directeur des *Journaux officiels* (il n'y a plus de préfet), Xavier Pattier, qui entérine la répartition des correcteurs structure par structure (12 à la SDJ, 1 au multimédia, 11 à la rédaction, 6 à l'atelier). Un bilan tirant les conclusions du déploiement de la NPPE sera effectué durant le dernier trimestre 2009. La mise en place de cette nouvelle plate-forme éditoriale devrait être achevée en mars 2009. D'autre part, la section des correcteurs garde son indépendance, notamment pour la gestion de la formation professionnelle, rotos et typos ayant voulu mutualiser les budgets. La direction des *Journaux officiels* est d'accord pour faire suivre aux correcteurs une formation aux nouveaux logiciels maison, formation qui sera assurée par Formacom. La fusion avec la Documentation française serait effective fin 2009.

**Elections professionnelles.** Les lois sur la représentativité des organisations syndicales changent la donne dès le 1<sup>er</sup> janvier : une organisation ne sera désormais représentative (désignation des délégués syndicaux) que si elle a obtenu 10% des suffrages exprimés aux élections professionnelles (CE et DP); un accord d'entreprise ne pourra être signé par une organisation que si elle dépasse 30% des suffrages, à la condition qu'aucune organisation (ou regroupement d'organisations), représentant 50% des suffrages, ne s'y oppose. A l'invitation de la fédération, les différentes organisations CGT en presse sont priées de faire des listes communes à l'intérieur des titres. La

situation est critique dans des entreprises comme *le Monde*, *l'Equipe*, à l'imprimerie *Figaro* de Gallargues-le-Montueux, où une CGT éclatée risque de perdre des délégations.

**Elections au comité et à la commission de contrôle 2009-2011, rappel.** Les candidatures au comité et à la commission de contrôle doivent parvenir au comité par mail, fax (01 42 08 03 90) ou courrier avant le 31 décembre minuit, le cachet de la poste faisant foi. Onze membres pour le comité syndical, trois pour la commission de contrôle. Selon l'article 35 des statuts, « tout syndiqué au pair de ses cotisations ayant au moins trois années de présence au Syndicat, un passé syndical et professionnel irréprochable, et exerçant l'une des professions citées dans l'article fondamental, peut poser sa candidature au comité ou à la commission de contrôle ».

### Séance du 6 janvier 2009

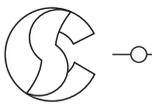
**Présents.** Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, Chaâbane Lakel, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche.

Francis Willems, Candice Chemla pour la commission de contrôle.

**Les candidatures** au comité syndical et à la commission de contrôle pour la mandature 2009-2011 ont été examinées par le comité syndical et par la commission de contrôle.

**Candidatures à la commission de contrôle.** Quatre candidatures sont parvenues : celle de Candice Chemla (oct. 2001, permanence); Francis Willems (oct. 2001, permanence); Christophe Dulieu (nov. 1999, JO) ont été validées et retenues; celle, conditionnelle, de François Delcombre (mars 1981, *la Tribune*) n'a pas été retenue (« Dans le cas où il manquerait toujours quelqu'un au 31 décembre pour la commission de contrôle... je poserai ma candidature. »).

**Candidatures au comité syndical.** Une candidature a été invalidée pour ancienneté insuffisante, celle de Frédéric Vazquez (juin 2006, permanence). Ont été validées les candidatures d'Eric Zivohlava (nov. 1984, *les Echos*); Annie Pajnic (nov. 1993, permanence); Susan Watelet-Riou (nov. 1996, permanence); Isabelle Petit (mars 1985, JO); Lætitia Lormeau (avril 2002, permanence); Pascale Sarfati (nov. 1995, permanence); Dominique Ros de La Grange (mars 1986, permanence); Chaâbane Lakel (avril 2001, *le Parisien*); Claire Delenclos (nov. 1999, permanence); Didier Dufond (nov. 1984, *l'Humanité*); Claude Hammouche (déc. 1997, *la Tribune*); Michel Simongiovanni (nov. 1986, *le Parisien*); Franck Leclercq (avril 2001, permanence); Caroline Girolet (nov. 1998, *l'Humanité*); Maud Ferrari (avril 2002, permanence); Nathalie



Turcovich (oct. 2000, permanence); François-Georges Lavacquerie (nov. 2003, permanence). Soit dix-sept candidats, tous à jour de cotisations.

Il a été décidé lors de ce comité, pour les élections à venir, que les correcteurs partis dans le plan Recapp pouvaient présenter leur candidature au comité syndical ou à la commission de contrôle des actifs à condition de continuer à cotiser chez les actifs.

**Solidarité.** Claude Amour, récente recappée, a envoyé un chèque de 150 euros « *mis à la disposition du syndicat* ». Cette somme sera versée au Secours populaire du Livre.

**Correcteurs.com.** Le comité a demandé à Didier Dufond de désactiver la page Internet de correcteurs.com, toujours active alors que l'association a été dissoute. Il faut garder le nom de domaine et rediriger le site vers celui du syndicat. Quelques offres de travail y transitent encore.

**Édition.** La liste de diffusion édition regroupe 125 correcteurs d'édition, TAD pour la plupart, dont environ 20 % de syndiqués. Elle est très dynamique. La mobilisation porte sur l'obtention de la prime de 8,33 % due aux TAD – que les éditeurs confondent avec le 13<sup>e</sup> mois, spoliant les TAD du même 13<sup>e</sup> mois, non conventionnel, quand il existe dans l'entreprise – et le refus de la pratique de la rémunération en Agessa, qui doivent être transformés en salaires. Une fiche de paie comprenant distinctement la prime de 8,33 et le 13<sup>e</sup> mois a été diffusée sur la liste; une lettre réclamant l'application de cette prime issue de l'Annexe IV de la convention de l'édition a été envoyée à une quinzaine d'éditeurs, dont nous attendons la réponse. Les choses commencent à bouger.

**Permanence.** Il y a actuellement une trentaine de rouleurs travaillant principalement grâce à la permanence sur une liste de soixante-dix noms. Pour une juste répartition des services dans un temps de pénurie, la secrétaire à la permanence rappelle la nécessité pour les rouleurs de lui communiquer le relevé du travail effectué, grâce à la permanence ou pas, que ce soit en presse quotidienne ou ailleurs.

**Etats généraux de la presse.** Les conclusions du gouvernement doivent être rendues ce jeudi 8 janvier.

### Séance du 13 janvier 2009

**Présents :** Anne Hébrard, Philippe Cols, François-Georges Lavacquerie, Eric Zivohlava, Claude Hammouche, Chaâbane Lakel.

**Démissions :** Françoise Graziani; Roxane Chereches-Criznic (*l'Equipe*).

**Audiens.** Le Livre disposant de 54 représentants au conseil d'administration d'Audiens, le syndicat désigne deux candidats titulaires : Eric Zivohlava et Philippe Cols, et deux suppléants : Anne Hébrard et François-Georges Lavacquerie.

**Conventionnement.** L'inscription du rédacteur-réviseur dans la grille de PQN est pour l'instant au point mort, les syndicats de journalistes jouant la politique de la chaise vide, à l'exception du SNJ, avec lequel nous sommes en parfaite concordance. Lors des réunions précédentes, nous nous étions mis d'accord sur l'échelon (équivalent au SR 2<sup>e</sup> échelon) avec le SNJ et le SNJ-CGT et la définition devait être affûtée. Lors de la réunion suivante le SNJ-CGT n'était plus d'accord sur rien, et lors de la dernière le SNJ était seul présent. Ce syndicat se chargeait de réunir l'intersyndicale journaliste, d'obtenir un accord sur la position que nous avons arrêtée pour nous rendre de manière concertée devant le SPQN. Depuis, rien. Nous décidons de poursuivre les réunions avec le SNJ, locomotive des syndicats de journalistes.

**Manifestation unitaire du 29 janvier.** Rendez-vous place de la Bastille, à 14 heures, derrière les banderoles de la Filpac. Cette manifestation a pour but de réunir l'intersyndicale de tous les salariés, elle intervient dans un contexte bouillant pour la presse avec la conclusion des états généraux de la presse et le plan contre le Livre qui se profile. Une mobilisation massive s'impose.

**Double appartenance, suite et fin.** Le comité a été interpellé par un syndiqué possédant jusqu'au 11 octobre 2008 la double appartenance et demandant à bénéficier de la rétroactivité sur les statuts. La rétroactivité n'existe pas dans les statuts d'une association ou d'un syndicat. D'autre part, l'assemblée générale aurait pu s'exprimer sur ce sujet le 11 octobre, mais aucun vote n'a été demandé dans ce sens. Les adhérents au Syndicat des correcteurs lui doivent une cotisation entière depuis que la double appartenance autrefois possible a été annulée.

**Édition. Agessa.** La liste édition mène une campagne de mails contre les éditeurs qui rémunèrent les correcteurs en Agessa. Les Editions Marabout ont été la cible cette semaine de ce bombardement de mails de la part des syndiqués et des TAD, leur rappelant le caractère illégal des Agessa pour les correcteurs; une lettre recommandée du syndicat a été envoyée avec copie du jugement Gallimard. D'autres actions du même type suivront, des prud'hommes sont envisagés si les correcteurs ne sont pas salariés.

**Prime des 8,33 %.** Parallèlement, afin d'amener les éditeurs à payer cette prime due aux TAD – indépendamment du 13<sup>e</sup> mois, auxquels il est dû s'il est appliqué dans l'entreprise –, une lettre-type a

été envoyée à une quinzaine d'éditeurs. Le Seuil a répondu et demande le mois de janvier pour réfléchir, les autres vont être relancés par l'avocat du syndicat, qui les mènera s'il le faut devant les tribunaux afin que la convention de l'édition soit respectée.

**La Tribune.** La direction continue son travail d'usure sur la déléguée, qui a passé des heures à vérifier les fiches de paie fautives de l'entreprise, service externalisé. La direction ayant refusé de payer ce travail, qui lui a été largement profitable, la déléguée ne le fera plus. Les correcteurs qui constateraient des anomalies sur leur fiche de paie iront régler le problème directement dans le bureau de la DRH. La direction rêve sous des prétextes divers de réduire le nombre de services et de rouleurs. Mais l'accord d'effectif est clair : six services Livre par parution.

**Commission Imprime.** Jusqu'à maintenant, cette commission s'est réunie dans la configuration rotos-correcteurs. Des sureffectifs importants vont apparaître dans les imprimeries et déjà, dans le Livre vert issu des états généraux de la presse écrite, on voit se profiler la solution préconisée : un énième et dernier plan pour éliminer le Livre des imprimeries. Il faut réussir à mettre sur pied un plan régional de reconversions, destiné principalement, mais pas uniquement, aux imprimeurs, avec formations sur trois ans ; mettre en route la CPEF3P ; identifier les postes et qualifications, dans les sièges éditoriaux, l'informatique ; décliner les statuts et salaires ; adapter les formations à travers les écoles de la profession. La présence du Syndicat des correcteurs dans ce plan social à venir constitue une continuation du Recapp. Il s'agit pour les correcteurs restés ouvriers du Livre de faire valoir les acquis conventionnels des négociations (permanents listés, reclassements dans la branche, formations qualifiantes, évolutions professionnelles).

**Argent.** Les règles comptables de Cogétise limitent à 27% le montant des cotisations gardées par le syndicat (les 73% restants montant à la fédé) et menacent la survie à court terme du syndicat, pourtant l'un des plus importants numériquement de la Filpac. La fédé a voté par ailleurs une taxe de 10 euros par syndiqué pour éponger son déficit. La nature des adhérents a changé ; diminution drastique des cotisants aisés (Livre et presse), partis dans les plans successifs, et afflux de cotisants pauvres en édition, mais coûteux (actions aux prud'hommes soutenues financièrement par le syndicat). Les frais pouvant difficilement être réduits, des délais vont être demandés à la fédé.

### **Séance du 20 janvier 2009**

**Présents.** Anne Hébrard, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie, Claude Hammouche, Chaâbane Lakel.

**Excusé :** Philippe Cols.

**Adhésion.** Marie-Dominique Bergougnan, Formacom 2008, parrains : Thierry Porré, Denis Dutheil.

**Congrès de l'union départementale (UD).** Le comité a désigné Alain Denizot, retraité, ancien secrétaire délégué, pour représenter le SDC à ce congrès et porter les voix du syndicat, le 13 février.

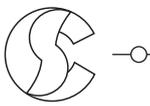
**La Tribune.** L'Inter va désigner Claude Hammouche (DP) en qualité de déléguée syndicale d'Atelier Desfossés. Elle a par ailleurs été désignée réglette par le cassetin de *la Tribune*.

**Journée de mobilisation du 29 janvier.** Le SDC se positionne pour un arrêt de travail dans les quotidiens le 29, eu égard à la situation en presse (états généraux de la presse axés sur la mauvaise santé des journaux ; destruction du statut des journalistes attendue ; énième liquidation programmée du Livre ; sureffectif dans les imprimeries et Recapp bis envisagé, sans repositionnement mais avec seulement des départs). L'Inter donnera un mot d'ordre arrêté une fois connue la politique préconisée par Sarkozy.

**Recapp et plan Imprime.** Chaque syndicat de l'Inter doit proposer son analyse du Livre vert, et donner un bilan du Recapp. Les correcteurs avaient établi ce bilan pour eux-mêmes, négatif, dès la mi-2008 : il reste toujours une vingtaine de rouleurs inscrits à l'Annexe III pour lesquels il n'y a pas de solution pérenne. Ce bilan a été communiqué au SPQN. Les cassetins sont à l'étiage et un sous-effectif supplémentaire, s'il devait survenir, signifierait la mort du service correction dans les quotidiens. Situation avant le Recapp : 105 piétons Livre et au moins 6 permanents temps plein hors remplacements. A la fin du Recapp : restent 81 piétons dont 35 Livre, 46 journalistes ; 24 piétons de moins, 43 départs en Recapp, 15 Annexe III titularisés.

Le plan appelé Imprime par le SPQN, concomitant aux visions du Livre vert, vise à gérer le sureffectif en presse parisienne, essentiellement dans les imprimeries. Ce devrait être un avenant au Recapp, préférable à un nouveau plan social, sans doute bâti sur des bases encore moins favorables aux salariés.

**Edition.** Eeditis a été la cible cette semaine d'un bombardement maillesque de la part des syndiqués et des TAD, leur rappelant le caractère illégal des Agessa pour les correcteurs ; une lettre recommandée du syndicat a été envoyée avec copie du jugement Gallimard. Une correctrice lésée attaquera l'éditeur aux prud'hommes si elle n'est pas salariée rétroactivement.



## Séance du 3 février 2009

**Présents :** Eric Zivohlava, Philippe Cols, Chaâbane Lakel, Claude Hammouche, Anne Hébrard.

**Excusé :** François-Georges Lavacquerie.

**Admission :** Pierre-Marie Prugnard, Formacom 2008, marraine : Martine Favier.

**Journée nationale de la presse.** Organisée à Montreuil par la Filpac le jeudi 5 janvier toute la journée, comme cela se passe régulièrement, c'est l'occasion de voir les camarades des journaux de province, d'échanger des informations et de prendre des décisions communes. Mais cette fois, la Filpac demande 75 € par participant. Sympa pour ceux qui arrivent de province, paient le transport et l'hôtel, et en sus 75 €. Les membres du comité, alors que nous venons de verser notre obole à Cogétise, en principe les deux tiers des cotisations, décident de boycotter cette invitation payante.

**Assemblées générales.** L'assemblée annuelle des retraités aura lieu le 21 mars à 14 heures. Tous les actifs sont cordialement invités, et le comité s'y rendra. L'AG électorale des actifs aura lieu le samedi 28 mars à 13h30 à l'annexe Turbigo. Didier Dufond et Nathalie Turcovich renoncent à se présenter à l'élection du comité syndical.

**Cantonade.** Le bulletin qui convoque l'AG sera bouclé le 15 février, date limite pour envoyer motions, tribunes libres et autres fantaisies. Le rapport d'activité sera soumis au comité du 17 février.

**Edition.** La prochaine commission de l'édition aura lieu le samedi 11 avril à 10 heures, à la Bourse

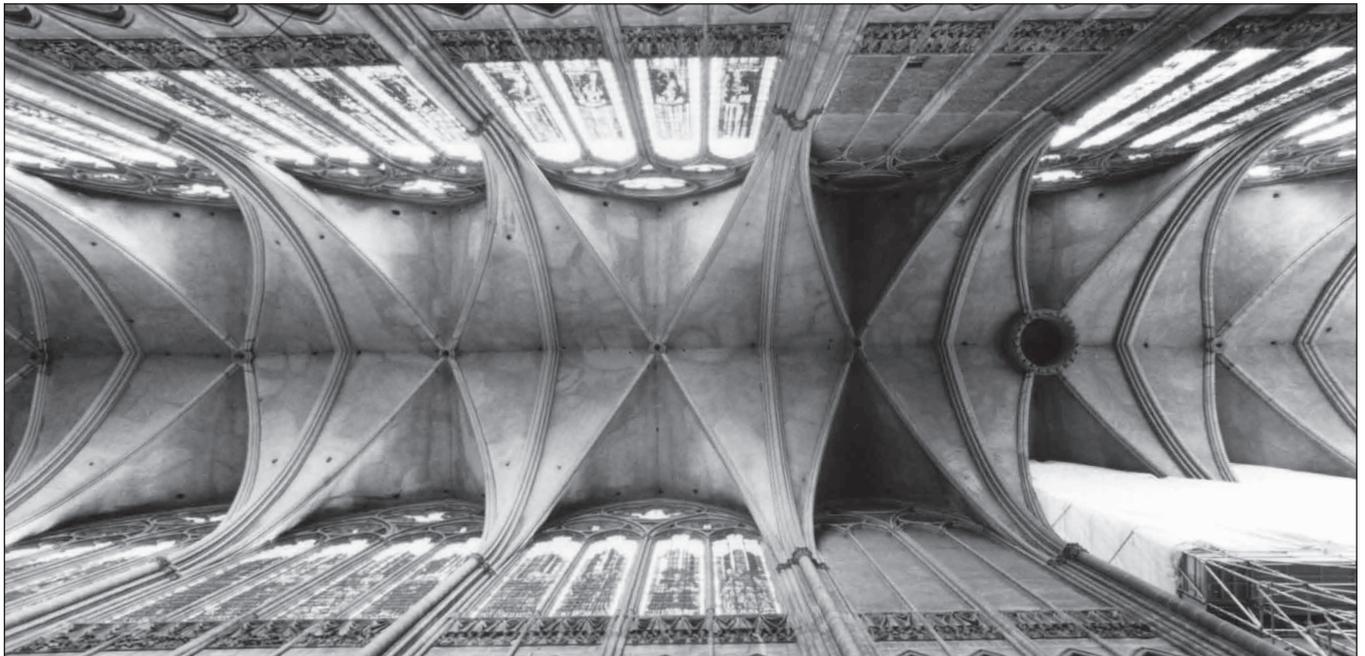
du travail. Il y a une réunion au SNE à propos des classifications l'après-midi du 3, à laquelle assiste la secrétaire déléguée, qui demandera une réunion de la commission TAD dans les prochaines semaines, avec à l'ordre du jour les 8,33%, les éditeurs qui paient en Agessa, et la couverture mutuelle des TAD.

**Manifestation et grève du 29 janvier.** Le succès et la mobilisation sont indéniables, il y a longtemps qu'on n'avait vu autant de correcteurs dans un cortège. Les journaux ne sont pas parus le 30.

**Formacom.** Le CA a eu lieu la veille. Le représentant SNJ-CGT ne siégeant pas, ce syndicat va être sollicité pour choisir un autre candidat. Le nombre de stagiaires pour le stage lecteur-correcteur a drastiquement baissé, quasiment de moitié, et la conséquence immédiate est que les intervenants habituels auront moitié moins de travail et donc de revenus. Le bailleur, qui voulait augmenter énormément le loyer lors de sa renégociation, est obligé, à cause de la crise, de revoir ses prétentions à la baisse. Il n'y aura donc peut-être pas déménagement de l'école.

**Appel à candidature.** Jean-Pierre Fernandez ne désire plus poursuivre son mandat d'administrateur de la Mutuelle du Livre (MNPLC). Il est donc fait appel à candidature pour le remplacer, sinon le Syndicat perdra son fauteuil d'administrateur. Le candidat doit être membre de la Mutuelle. Selon l'article L. 114-24 du Code de la mutualité, le salarié membre d'une mutuelle participe aux réunions du CA ou de ses commissions, après en avoir informé sa hiérarchie, sans perte de salaire quand ces réunions ont lieu pendant son temps de travail.

*Cathédrale Saint-Etienne (Metz). Photo : Jean-Paul Gand.*



## Rapport de la secrétaire au placement

La situation ne s'est pas détendue, au contraire! Dans nombre de titres, c'est l'existence même de la permanence qui est menacée: réorganisation du travail, réduction du niveau de relecture, banalisation des suppléments, autant d'éléments qui tendent à limiter l'appel à la permanence. Ailleurs, à cela s'ajoutent le soudain refus de voir de nouvelles têtes ou des accusations fallacieuses (c'est toujours de la faute des rouleurs...), tout est bon pour les éditeurs cherchant à passer en force afin de remettre en cause les accords paritaires... sans même passer par la case négociations.

Pourtant, les chiffres le démontrent, avec presque 1900 services de plus qu'en 2008, la permanence est nécessaire au bon fonctionnement des cassetins qui ont tous vu leurs effectifs considérablement réduits ces deux dernières années.

<b>L'Huma</b>	<b>1 037</b>
<b>Le Monde</b>	<b>437</b>
<b>La Tribune</b>	<b>435</b>
<b>Les Echos</b>	<b>434</b>
<b>Le Parisien</b>	<b>709</b>
<b>France-Soir</b>	<b>294</b>
<b>L'Equipe</b>	<b>312</b>
<b>JO</b>	<b>1 507</b>
<b>Investir</b>	<b>64</b>
<b>Le Figaro<sup>1</sup></b>	<b>22</b>
<b>Le Journal du Dimanche</b>	<b>455</b>

1. Figaro : à fin avril.

<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>
<b>1 742</b>	<b>3 333</b>	<b>5 429<sup>1</sup></b>

1. hors Figaro.

### Tournée des popotes 2008... la suite

A *L'Huma*, un piétonnage, un départ en recapp effectif en décembre, un autre prévu en juin et un départ en retraite imminent. Des services ayant été supprimés dès le départ du camarade recappé en décembre, les suiveurs se retrouvent au chômage certaines semaines, et ce jusqu'au deuxième départ Recapp, en juin. Puis une suite complète reviendra

à la permanence, qui gère toujours le reliquat, soit guère plus de dix services par mois, voire moins (cinq en janvier 2009). Rendez-vous a été pris avec la direction pour remplacer le camarade partant en retraite.

Au *Monde*, les trois derniers départs en recapp, hormis pendant la période de prise des congés, ont considérablement réduit l'appel à la permanence. L'unique piétonnage a été pourvu dans le cadre d'un reclassement interne au groupe Le Monde. Pendant le temps de formation de cette salariée (soit pendant six mois, jusqu'au 15 février), une suite a été gérée par la permanence. Comme à *L'Humanité*, ne subsistera que le reliquat de quelques services. Une restructuration visant à regrouper et fusionner les services des diverses parutions du groupe pourrait faire disparaître jusqu'à ces quelques services.

A *la Tribune*, un départ en recapp, actuellement remplacé par appel à la permanence. Mais la certitude de jours difficiles qui s'annoncent, la direction souhaitant dénoncer les accords antérieurs au plus vite.

Aux *Echos*, la situation n'a pas changé depuis le dernier *Cantonade*.

Au *Parisien*, dans ce cassetin aussi le nombre de services a diminué, conséquence logique des deux départs. En revanche, le supplément économique offre trois services hebdomadaires à un suiveur... mais pour combien de temps?

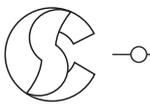
A *France-Soir* (avec dive), le titre vient d'être (encore) racheté, son nouveau propriétaire nourrit de grandes ambitions et compte augmenter la pagination, souhaitons qu'il en ira de même pour les services!

A *L'Equipe*, quatre piétonnages en 2008, trois départs et une mutation interne! L'année du Buffle ne devrait pas être aussi riche de ce côté-là, mais au moins un remplacement longue durée sur un congé sabbatique est à pourvoir.

*Le Figaro*, le piétonnage se fait attendre, pour l'heure, le CDI tant espéré est toujours un CDD.

Au *JO*, deux départs en retraite l'an dernier, une embauche devrait avoir lieu. Quant aux autres services, la modernisation en cours, avec notamment le passage du papier vers le numérique, marquera-t-elle la fin pour la petite dizaine de permanents qui roulent de nuit comme de jour?

Quant aux périodiques: *Investir*, c'est en moyenne huit services par mois pour des rouleurs,



mais pour combien de temps également. Au JDD, l'embauche d'une SR risque de laisser sur le carreau principalement les deux pigistes qui corrigent le journal depuis quinze ans mais aussi par voie de conséquence les autres rouleurs.

Bref, un état des lieux pas des plus optimistes. Le Livre vert des états généraux de la presse le laissait pressentir, la première rencontre avec le syndicat patronal l'a confirmé, c'est le Livre tout entier qu'il

est question de dépecer, et avec l'éradication pure et simple des permanences.

Mais, avant qu'il y parvienne, le placement c'est un numéro de téléphone unique : 06 64 88 00 97.

Syndicalement,

**Claude Hammouche**

## Rapport de la commission de contrôle

La commission de contrôle, réunie le 2 février 2009, a examiné les comptes du syndicat sur la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2008. Il apparaît que le syndicat n'a toujours pas été remboursé de la somme de 5980 euros engagée auprès de Formacom pour la formation de rouleurs à l'édition Web. Un courrier leur a été adressé afin qu'ils montent au plus vite un dossier de formation.

Pour la commission de contrôle :  
Candice Chemla, Francis Willems



*Quai du Rosaire, Bruges (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.*

## Comptes rendus des comités Inter

**8 septembre 2008. JO :** la nomination du nouveau préfet est en cours. La modernisation entraînant une diffusion plus importante par le numérique, au détriment du papier, il y aura des mesures sociales importantes pour les rotos. Le rapprochement entre la DJO et la DF est pour l'instant bloqué. Réunion à la **DDM** (direction du développement des médias, services du Premier ministre) afin d'étudier le rapatriement des charges de travail vers les imprimeries. Un délai est observé au *Monde* pour répondre à la question : l'imprimerie sera-t-elle modernisée ? Un **Recapp bis** est pour l'instant refusé par le gouvernement. **Recapp :** un constat d'étape est mis sur pied, des solutions sont à trouver : parcours professionnel, formation. Le point sera fait entreprise par entreprise, le document est transmis au SPQN. **Pénibilité.** Audiens a réalisé une étude transmise au SPQN. Encore un accord à mettre sur pied et à faire vivre. Les **négociations salariales** sont à venir, avec l'indice Filpac. Manquent pour l'instant 2% pour suivre l'augmentation du coût de la vie.

**15 septembre 2008.** Le gouvernement s'apprête à lancer les états généraux de la presse écrite. Il veut sortir du cadre social, faire de l'information une marchandise, attaquer le portage et la distribution. Le rapport Giuzzi, qui reprend les conclusions du rapport Montaigne, sert d'amuse-gueule. La Filpac lance des « édition spéciale » pour rendre compte de l'avancement de ces états généraux et informer tous les salariés de presse. Bernard Thibault fait sa rentrée au *Zénith* le 25 septembre, tous les syndiqués sont invités à assister au meeting. Le 7 octobre, à l'appel de la CSI, a lieu la journée internationale pour le **travail décent**, avec appel à une large mobilisation.

**29 septembre 2008.** Le principal argument du rapport Giuzzi, c'est qu'il faut en finir avec le Livre, solution déjà préconisée par le rapport Montaigne. Ce rapport est l'introduction aux états généraux de la presse. Deux nouveaux quotidiens sportifs sont en préparation : *10sport*, du groupe d'Alain Weill, et *Aujourd'hui Sport*, du groupe Amaury. Les sièges éditoriaux doivent mettre en place un fonctionnement commun. Pas facile.

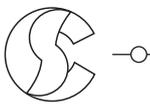
**20 octobre 2008.** A la suite de la réunion à la DDM, les discussions avec les imprimeurs et éditeurs continuent pour étudier comment ramener les charges de travail dans les imprimeries, comprenant : 1) les suppléments des quotidiens ; 2) les publications des groupes ; 3) les gratuits. Si cela ne suffit pas, il faudra envisager des formations pour les imprimeurs. Il y a une responsabilité de la profession sur les reclassements à venir. Quels postes peut-on identifier

sur les sièges éditoriaux, que les imprimeurs pourraient investir ? Il faut s'aider pour cela des travaux de l'Observatoire des métiers de la presse. L'Inter va donner sa contribution sur les quatre pôles qui constituent les états généraux de la presse.

**3 novembre 2008.** Les négociations salariales sont repoussées. Un courrier est envoyé au SPQN afin qu'elles commencent sans tarder. Michel Muller, secrétaire de la Filpac, va être auditionné par le pôle industriel des états généraux de la presse, ainsi que Gérard Letréguilly. Les éditeurs attendent de l'argent de l'Etat, pour dégraisser sans coup férir, alors qu'il faut au contraire jeter les bases d'un cadre social pour gérer le sureffectif dans les imprimeries, mettre sur pied les formations et les reclassements, trouver les financements, lister les emplois, établir des garanties, pérenniser les bureaux de placement et les rémunérations.

**17 novembre 2008.** Une commission technique est mise en place pour répliquer au plan Imprime du SPQN, simplissime, qui verrait bien les imprimeurs quitter la branche, aidés d'un pécule, afin de résoudre les sureffectifs. Cette commission doit trouver des pistes et des reclassements dans la profession – ce qui induit des GPEC dans les groupes et les entreprises, de mettre en place des plans de formation avec contenus, durées, coûts. Un avenant a été signé, qui permet des mutations Paris-province, les partants étant remplacés par des « Parisiens ». Les nouveaux métiers des sièges éditoriaux, comme les traditionnels, doivent être investis. La cartographie des métiers, établie par l'Observatoire des métiers de la presse, les répertorie (informatique, maintenance, planification, documentation, multimédia, fabrication, commercial, gestion des réseaux, communication, publicité, distribution). Il existe des secteurs vides de convention. Il faut aller vers ces secteurs avec des garanties sociales, conventionnelles et salariales. **JO.** Le gouvernement a donné son feu vert pour la modernisation de l'imprimerie. **Etats généraux de la presse.** Tout le monde connaît le résultat par avance, c'est un dépeçage des statuts qui s'annonce, et le démantèlement du Livre serait un symbole fort. **Manifestation unitaire salariale** le jeudi 20.

**24 novembre 2008.** La commission technique met au point une méthode de travail, avec trois critères pour les formations-reconversions : l'accessibilité du métier envisagé (les formations devraient être de trois ans), le coût de cette formation, et la garantie du repositionnement. **Aux Echos,** refonte du groupe, fusion des régies publicitaires et réduction d'effectif à la suite des clauses de cession.



**1<sup>er</sup> décembre 2008. Mutuelle.** *L'Equipe* passe chez Audiens pour la prévoyance. **JO.** L'Etat reste éditeur-imprimeur, sous l'autorité du Premier ministre, contrairement à certaines craintes. La modernisation de l'imprimerie a été signée, avec une nouvelle rotative. Le rapprochement DJO-DF est sur les rails. **Etats généraux.** L'intervention de Sarkozy est attendue début janvier, sans surprise. Les éditeurs sont d'accord entre eux sur un point : l'Etat doit les aider financièrement. On connaît la monnaie d'échange. **Elections professionnelles.** Les changements dans la représentativité pourraient bouleverser la photographie dans certaines entreprises, des accords sont impératifs afin de ne pas perdre de trop nombreux délégués.

**8 décembre 2008. Négociations salariales.** Les patrons proposent... 0%, arguant de la crise et de l'effondrement de la publicité. Faire grève ne servirait à rien dans le contexte des états généraux. La politique indiciaire, conventionnelle, est interrompue sur le premier semestre 2009, des réunions SPQN-syndicats sont prévues dès le début de l'année. **NMPP.** Cinq jours de grève sur une courte période. Fermeture des centres de Lyon, Nantes, Toulouse. C'est la fin du statut en province, avec la création des SAD. **PQN.** Le paritarisme est remis en cause, du fait qu'il n'y a eu aucune négociation sur les charges de travail, l'Ipsar, la CPEF3P, la pénibilité, les solutions sociales.

**15 décembre 2008. Elections professionnelles.** Les différentes CGT dans les entreprises doivent impérativement proposer des listes communes afin de conserver un nombre équivalent de délégués. Des courriers sont envoyés dans ce sens. Une expression fédérale à ce sujet est à venir. **L'Inter** travaille sur une proposition de texte incluant la mutation de la presse, l'arrivée du numérique, les nouvelles organisations de travail, les modes de rémunération. Il faut fixer un nouveau cadre social au travers des différentes conventions. Philippe Bouloires est plébiscité par toutes les organisations syndicales pour prendre la tête du comité de groupe du *Figaro*.

**12 janvier 2009.** Le Livre vert issu des états généraux de la presse écrite est sorti. Quelle stratégie syndicale développer pour y répondre ? Une conférence nationale de la presse quotidienne est lancée pour le 5 février à Montreuil. La Filpac continue d'éditer les « édition spéciale ». La profession doit s'engager pour

résorber les sureffectifs dans les imprimeries. Les emplois visés sont des CDI qui doivent trouver une solution régionale, qui passe par des reclassements à l'aide de reconversions. Pour cela il faut reprendre le canevas de l'accord-cadre des négociations passées, travailler avec le SPQN, identifier les projets de modernisation, les postes, les qualifications, adapter les formations au travers des écoles de la profession, décliner les statuts et les salaires. Les responsables pédagogiques typos, rotos et correcteurs se réunissent dans la foulée sous l'égide de l'Inter. **Le Monde.** Le projet de modernisation de l'imprimerie reste sans réponse, c'est le flou total. **Offprint** ferme fin janvier, les journaux, *Paris-Turf* entre autres, partent vers la nouvelle imprimerie Riccobono. **Mutuelle.** La MNPLC a un rôle politique, à définir, et doit démarcher les journaux de province, alors qu'Audiens continue de capter les contrats collectifs. **Manifestation nationale intersyndicale** du 29 janvier. La mobilisation doit être massive, particulièrement en presse, au sortir des états généraux.

**19 janvier 2009.** A Bobillot. La réunion est consacrée, en présence des représentants des écoles (Formacom, Graphisme et communication, Afir), à la réflexion à mener de concert afin de former les ouvriers du Livre à l'un ou l'autre métier et de permettre aux écoles de travailler transversalement. **Suite des accords 2004.** La CPEC, l'Ipsar, la CPEF3P, toutes ces institutions paritaires bordées par les accords 2004 n'ont jamais été mises en place. C'est par là qu'il faut commencer avant de mettre un autre plan au feu, qui ne pourra être, de toute façon, qu'un avenant aux accords antérieurs. Entreprise par entreprise : comment ont été appliqués ces accords ? Il faut renforcer la formation, instituer la sécurité sociale professionnelle pour le temps que dure ces reconversions (continuité du contrat de travail), rendre obligatoire le rôle des écoles professionnelles.

**26 janvier 2009.** Sarkozy a livré sa version de l'avenir de la presse, en conclusion des états généraux. Rien de neuf, il faut éradiquer le Livre, et les journaux retrouveront une santé florissante. Les patrons de presse veulent s'inscrire dans les recommandations gouvernementales, mais le paritarisme est toujours la règle et les syndicats les interlocuteurs. **La Tribune.** Les derniers typos à statut Livre passent journalistes, ne resteront sous ce statut que les correcteurs.



# Assemblée générale

extraordinaire du 11 octobre 2008



Canal de Damme (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.

**François-Georges Lavacquerie.** – 10h40, assemblée générale extraordinaire des correcteurs, il y a environ dix, douze personnes dans la salle. Constatant que le quorum n'est pas atteint, suspension de séance, et l'assemblée générale reprend dans quinze minutes.

**Annick Béjean.** – Allez, les jeunes, lancez-vous!

...

**François-Georges Lavacquerie.** – Ça reprend.

**Anne Hébrard.** – Vous avez le choix pour le président de séance : soit Jean-Marc Duprey, soit Christophe Versailles. Décidez-vous. Christophe?

**Annick Béjean.** – Allez Christophe!

**François-Georges Lavacquerie.** – 10 h 55, l'assemblée générale reprend... On cherche un président.

**Anne Hébrard.** – On l'a trouvé!

**Annick Béjean.** – On l'a trouvé!

**François-Georges Lavacquerie.** – Alors, le président : Christophe Versailles.

**Anne Hébrard.** – Alors, AG extraordinaire, point unique : modification des statuts.

*(Brouhaha dans la salle.)*

**Un intervenant dans la salle.** – Est-ce qu'il y a des déclarations de Dumeunier à lire?

**Un autre.** – Non, ça va aller très vite.

**Annick Béjean.** – Non, on se sent un peu orphelins.

**Anne Hébrard.** – Mais il y a un amendement Dumeunier, n'oubliez pas.

**Dans la salle.** – Dommage...

**François-Georges Lavacquerie.** – C'est commencé.

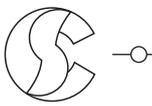
**Annick Béjean.** – Anne, à toi.

**Anne Hébrard.** – Je vous ai préparé un texte introductif :

---

## Révision des statuts

J'interviendrai sur deux des modifications des statuts proposées, qui m'apparaissent fondamentales et politiques. Les autres ressortissent plus à mon sens du dépoussiérage et de la réactualisation des statuts d'un syndicat qui existe depuis cent vingt-sept ans.



Vous aurez remarqué que, lors de cette révision des statuts, dans la dénomination du syndicat – Syndicat des correcteurs et des professions connexes – est proposée la suppression de la mention finale « de la correction ». Tout simplement parce que notre syndicat fédère depuis toujours des secrétaires de rédaction, des maquettistes, que les jeunes diplômés de Formacom en sortent avec ces métiers dans les pattes, mais aussi parce que des journalistes adhèrent désormais chez nous, et que c'est la marche de notre syndicat. Les frontières plus rigides d'autrefois explosent, et si le vieux Syndicat des correcteurs veut renaître de ses cendres fumantes, il doit accepter, sans que rien ne s'y oppose dans ses statuts, ceux qui exercent tous les métiers des sièges éditoriaux. Les demandes existent, nous devons nous y adapter. Le syndicat fédère des salariés des conventions de l'édition, de la publicité, du Livre, des journalistes. Chacun évolue au long de sa vie professionnelle, et un salarié qui navigue d'une qualification à une autre au sein de la même branche doit pouvoir participer au long cours au syndicat qui le représente le mieux, et son expérience professionnelle enrichira en retour le syndicat qui prend en charge ses intérêts. Rappelez-vous, pour l'anecdote (reportez-vous à *Cantonade*), que nous comptons dans nos rangs un chef de publicité dans la presse magazine, qui suit actuellement une formation de capitaine de péniche. Le spectre de nos adhérents potentiels est très large. C'est un *joke*, pour ceux qui ne comprennent pas les plaisanteries.

De par notre métier, la correction, nous sommes à la charnière de la création et de la fabrication de l'écrit. C'est même le créneau dans lequel s'engouffrent les éditeurs indéclicats pour tenter de faire croire à des correcteurs sous-payés qu'ils sont auteurs des textes qu'ils corrigent, afin de les rémunérer en Agessa, en droits d'auteur, c'est-à-dire au noir, puisqu'ils ne toucheront jamais aucune des indemnités des régimes auxquels ils cotisent.

La suppression de ces quelques mots dans l'intitulé du syndicat exprime notre intention de rassembler dorénavant tous ceux qui le désirent, et non plus seulement les correcteurs et ceux qui exercent des métiers immédiatement voisins.

**L'abolition de la double appartenance.** Il y a actuellement dix-sept adhérents du Syndicat des correcteurs bénéficiant de la double appartenance avec le SNJ-CGT sur deux cent quatre-vingt-cinq adhérents aujourd'hui, c'est-à-dire 6% des effectifs du syndicat. Rappelons que cette possibilité est à sens unique, le SNJ-CGT ne mentionnant aucune possibilité de double appartenance dans ses statuts. En clair, les adhérents du Syndicat des correcteurs peuvent cotiser et militer pour le SNJ à leur guise, comme des enfants qu'on surveille du coin de l'œil... Cette mesure, qui avait un sens du temps des correcteurs

qui travaillaient en presse magazine comme rédacteurs-réviseurs à statut journaliste, n'en a plus aucun maintenant, du fait de l'adhésion du syndicat à la convention collective nationale des journalistes, le 27 juin 2007. Avec le recul, il apparaît que le syndicat aurait dû adhérer à cette convention il y a bien longtemps, et la double appartenance n'aurait jamais existé. Le syndicat a toujours été multiconventionnel pour couvrir toutes les situations dans lesquelles des correcteurs travaillent. Mais sans doute la marche semblait-elle trop haute ou les mentalités trop différentes pour les comités précédents. Ou alors cette question des correcteurs sous statut journaliste semblait-elle trop anecdotique, comparée à la manne en syndiqués et en cotisations que représentait la presse quotidienne. La possibilité de cette double appartenance unilatérale, dans la période actuelle, permet l'hémorragie de nos adhérents vers un syndicat qui compte bien avaler nos postes, menacé lui-même dans ses emplois, principalement des SR, des secrétaires de rédaction.

Les correcteurs qui veulent adhérer au SNJ-CGT maintenant ne s'embarrassent d'ailleurs plus de double appartenance, ils y adhèrent directement de façon exclusive et abandonnent le syndicat, car leur intérêt, croient-ils, les appelle ailleurs. L'abolition de la double appartenance nous permettra de nous libérer de ce fil à la patte qui n'a plus aucune raison d'être. Nous sommes maintenant sur le même pied que les syndicats de journalistes; aucune double appartenance ne nous lie au SNJ dit autonome, nous entretenons pourtant avec ce syndicat, celui qui pèse le plus lourd chez les journalistes, des rapports très cordiaux.

Je passe la parole à la... rapporteuse ?

**Annick Béjean.** – Je ne rapporte rien, je vais répondre aux questions. Je pense qu'il vaut mieux que maintenant vous interveniez, et après, je répondrai. J'ai aperçu quelques critiques sur le site des correcteurs, ce serait bien que ça remonte ici, parce que je n'ai pas tout compris. Je ne peux pas répondre à des trucs que je ne comprends pas. Alors, s'il y a des interventions, OK.

**Christophe Versailles.** – Alors, est-ce qu'il y a des interventions ?

**Dominique Carlier** [radié pour défaut de paiement en juin 2008, Dominique a néanmoins pris la parole librement, et a réintégré le syndicat en se mettant à jour de cotisations plus tard]. – Je voulais dire que j'étais un peu surpris par ce que je viens d'entendre, en arrivant un peu en retard. Je suis adhérent du Syndicat des correcteurs depuis plusieurs années. Par ailleurs, étant devenu secrétaire de rédaction, j'ai été adhérent puis militant, délégué syndical SNJ-CGT dans une entreprise – une petite boîte – et, très

franchement, je ne vois pas bien ce que vous escomptez gagner en poussant les gens à choisir le SNJ-CGT, ou le SNJ autonome, parce que c'est comme ça que ça va se passer. Il y a déjà beaucoup de rédacteurs-réviseurs qui sont passés du Syndicat des correcteurs au SNJ autonome dans plein de cas... Dans plein de secrétariats de rédaction, dans plein de rédactions. Il ne faut pas se raconter des histoires ; moi, je reste... Je tenais à rester au Syndicat des correcteurs parce que demain, peut-être, je serai à nouveau lecteur-correcteur dans l'édition, mais, très franchement, si je continue à travailler dans la presse périodique, je ne vois pas quel intérêt j'aurais à rester au Syndicat des correcteurs. Je le regrette, parce que, pour moi, c'était quelque chose d'important, particulièrement important vis-à-vis de la situation dans l'édition, où on a des collègues qui en sont, finalement, à travailler au noir – je pense que c'est une des questions qui mérite une extrême attention. Maintenant, si on veut pousser les gens dehors, tant pis. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire.

**René Berthier.** – Je voudrais intervenir sur ce que vient de dire le camarade, mais auparavant situer un peu le problème. Ce que dit Dominique, c'est quelque chose à quoi je suis moi-même sensible, et ça transparaît peut-être dans l'introduction que j'ai faite à l'article sur les modifications de statuts – c'est peut-être aussi parce que je suis un peu sentimental –, j'avais des réserves sur cette question, alors que je m'étais opposé pendant très longtemps à la double appartenance. Mes réserves venaient du souvenir que j'avais de camarades, comme Daniel Guerrier, qui avaient la double appartenance et qui ont été de bons militants. Ça, c'est pour le passé ; pour le présent, je pensais aussi à certaines militantes, comme Claire Gignan, que j'ai moi-même, si mes souvenirs sont bons, nommée déléguée syndicale à *Metro*, et qui est passée au statut de journaliste. Donc je trouvais dommage qu'on n'aménage pas la question de la double appartenance. Cela dit, d'après ce que j'ai compris, la plupart des camarades actifs aujourd'hui qui ont réclamé, à un moment, la double appartenance du temps du comité 2005-2007 sont tout simplement passés au SNJ-CGT tout court. C'est une chose sur laquelle j'avais alerté, de manière un peu lancinante, les camarades à l'époque. Je craignais que cette affaire de double appartenance ne conduise les camarades de presse à abandonner le Syndicat des correcteurs. Le problème que pose Dominique est réel : en somme, ce qu'il dit, c'est « si je redeviens correcteur, je ne pourrais plus adhérer au Syndicat des correcteurs » ; en fait, c'est faux, parce qu'on peut très bien passer d'un syndicat de la CGT à l'autre sans aucun problème. La seule condition qui est demandée, c'est d'être à jour de ses cotisations. Je ne pense pas que ce soit vraiment un empêchement majeur. Mais, cela dit, ces réserves, je les conserve, mais je ne me battrais pas là-dessus. Je pense qu'à un moment donné, il faut trancher dans le vif, quand même.

**Annick Béjean.** – Bon, je vais répondre au camarade, vu que... Anne a invité tous les correcteurs qui avaient la double appartenance par courriel individuel ; la commission des statuts, très réduite – elle a toujours été très réduite –, était là pour les entendre : ça, c'est la démocratie, il faut d'abord entendre les gens pour décider ensuite. Il n'y a qu'une personne qui est venue : Claire. A mon avis, le choix entre les deux syndicats ne doit pas être aussi poignant que ça pour que les gens ne viennent pas alors qu'on leur demande de venir, de venir défendre leur situation, etc. Et je vais vous dire, je n'ai pas envie de me prendre la tête avec cette histoire. Si c'est pour une personne – qui est quelqu'un de très bien et qui continuera de travailler avec nous –, je ne vois pas la nécessité de revenir là-dessus.

**Anne Hébrard.** – Je voulais juste rajouter un mot. Dominique, ta question contient la réponse. Quand tu dis que les gens qui travaillent en presse magazine vont au SNJ, oui, effectivement, ils vont au SNJ autonome, et j'en connais de nombreux, qui sont passés directement au Syndicat des journalistes. Ils sont très minoritaires ceux qui prennent la double appartenance. Alors, pourquoi, je n'en sais rien, il faudrait leur demander de développer, mais, en général, ils passent à un syndicat de journalistes, et c'est le SNJ autonome, et il n'y a aucune double appartenance avec le SNJ autonome. Leur choix est très clair. Et je connais des gens – j'entretiens les meilleurs rapports avec eux – aussi bien, d'ailleurs, du SNJ-CGT que du SNJ autonome, mais c'est vrai que les correcteurs passés en presse magazine sont au SNJ autonome maintenant, ils ne sont pas du tout au SNJ-CGT.

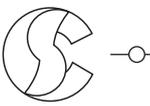
**Annick Béjean.** – Reviens là si tu veux répondre, Dominique.

**Dominique Carlier.** – Je peux revenir ?

**Annick Béjean.** – Oui, le mieux c'est que tu reviennes pour que ça soit enregistré.

**Dominique Carlier.** – Deux petites choses. La première, par rapport à ce que disait Berthier. Il y a quand même une chose qu'il faut prendre en compte, c'est que beaucoup de gens, aujourd'hui, sont dans des situations de précarité, où ils sont à la fois dans l'édition et en presse magazine. C'est dommage qu'on soit obligé de choisir, à chaque fois, comme ça, alors qu'on est dans des situations que nous impose la pluri-activité, et ça serait aussi le cas vis-à-vis de gens qui réussiraient à trouver du travail dans la com, à la télé, que sais-je. Je crois que les doubles appartenances, au contraire – si le Syndicat des correcteurs veut continuer à exister –, c'est quelque chose qu'il faut admettre.

La seconde chose que je voudrais dire c'est que, effectivement, on peut prendre le parti d'avoir



d'excellents rapports avec le SNJ autonome et de ne pas insister sur la présence de la CGT dans les rédactions, en se contentant simplement d'une toute petite frange de la rédaction, mais je crois que c'est un parti regrettable.

**Annick Béjean.** – Je vais d'abord répondre sur un truc, c'est que cette double appartenance, elle était chez nous, mais elle n'était pas au SNJ-CGT. Nous, les correcteurs, on n'a jamais été invités à quoi que ce soit au SNJ-CGT, ils nous ignoraient superbement, et je dirais même que c'était du mépris, et même de l'hostilité. Elle n'était pas dans les deux sens. D'autre part, l'intitulé du Syndicat des correcteurs, comme vous allez le constater, comme l'a dit Anne, a changé et englobe ces gens-là. Il faudra comprendre que Formacom – il y a des formacomistes ici ? – ne forme pas seulement des correcteurs, mais aussi des hommes-orchestres, qui savent tout faire dans une boîte. C'est bien parce que le but, c'est qu'ils trouvent du boulot, et si on donne plusieurs flèches à leur arc, ils trouvent du boulot. Ils ne sont pas strictement correcteurs, ils sont autre chose, mais ils peuvent aussi être correcteurs. Ça fait très longtemps, j'étais réviseuse à *Week-End*. J'avais le statut journaliste, mais je faisais de la correction, du secrétariat de rédaction, vous savez, on réécrit, on coupe, on fait des légendes, des inters, des machins comme ça. Ça se passait très bien avec les secrétaires de rédaction, ils étaient même plutôt contents. J'avais un statut journaliste, ce qui fait que je ne cotisais pas aux mêmes trucs, bon. Tu vois, Dominique, je ne vois pas où est le problème. Je ne vois pas ce qui te dérange de rester au Syndicat des correcteurs. Je ne comprends pas ça. Je n'arrive pas à savoir sur quoi tu butes. Attends, je passe la parole à Anne, et puis après, il y a Richard, hein ? Ah, il y a Philippe ? Bon, Philippe, je te passe le micro.

**Philippe Cols.** – C'est pour essayer de répondre, ce n'est pas une vraie réponse, c'est un peu une description du paysage, qui a changé. Le fait que notre syndicat soit maintenant adhérent à la convention collective des journalistes fait que le syndicat, de plein droit, a le droit de se préoccuper, justement, de toute question intéressant en particulier cette convention. À l'heure actuelle, il se trouve que nous avons à nous en occuper en presse parisienne, et en presse parisienne, il n'y a pas, dans la grille, le rédacteur-réviseur, et nous sommes en train, avec des syndicats de journalistes, et le SPQN dans un second temps, de faire rentrer cette qualification dans la grille. Ce qui veut dire que notre syndicat siègera et signera de plein droit notre inscription dans la grille. Ça veut dire que, par extension, le syndicat sera aussi habilité par la suite à entrer dans les entreprises, par exemple pour représenter les syndiqués et les salariés de ce secteur. Le problème, c'est que c'est nouveau et qu'en effet, il faut commencer par un bout, c'est-à-dire entrer une fois, et après on rentre les autres fois. En revanche, le

problème de représenter les salariés dans une entreprise – un problème qu'on a en presse de manière très grave à l'heure actuelle – repose sur le pluralisme des syndicats de la CGT. Et qui représentent-ils ? Parce que les textes sont formels, pour une direction, il y a une CGT, pas des CGT. Donc, en effet, on a à chaque fois le problème : lorsqu'il y a des élections internes dans une entreprise, il ne peut pas y avoir plusieurs listes de la CGT ; autrement dit, il ne peut pas y avoir une liste du SNJ-CGT, une liste Info'com-CGT et une liste Syndicat des correcteurs-CGT, parce qu'il y en a deux qui sont déboutées, évidemment. Si on considère, à juste titre, que c'est un vrai problème pour la représentativité, il y a deux solutions : soit on a une alliance dans les statuts, c'est-à-dire que, de plein droit, on exige, vu qu'on est double appartenant, d'être présent en tant que les deux sur une liste qui se présente au CE, à la délégation du personnel, à la délégation syndicale, nommé par, précisément, soit le SNJ-CGT, soit le Comité inter du Livre parisien – c'est encore une belle salade. Mais la réalité, c'est qu'il faut faire des listes communes. Il ne me semble pas que le chemin pour faire une liste commune ce soit d'avoir un accord de principe au préalable qui autorise des fusions de listes entre, par exemple, les correcteurs et le SNJ-CGT, si sur le terrain ça n'est pas réalisé. Il se passe en permanence les deux choses : soit il y a très peu de représentants, il y a très peu de candidats – c'est souvent le cas, certes – et donc, en effet, c'est intéressant pour les journalistes d'avoir un représentant élu issu du Syndicat des correcteurs, parce qu'il se trouve que dans l'entreprise où le problème se pose, il n'y a que lui qui est prêt à aller au charbon. Ça c'est pratique pour les journalistes, et pour nous aussi, parce qu'on a un représentant. En somme, la manière dont on représente les gens et dont on fait les listes dans une entreprise, ce ne sont rien de moins que des alliances et des accords dans l'entreprise. Est-ce qu'on rejette a priori tel ou tel nom parce qu'il vient de tel ou tel syndicat ou parce que dans l'entreprise, il a un passif avec d'autres camarades d'autres syndicats ? Il ne m'apparaît pas que la condition pour que ça se passe bien soit de garder cet artifice qui autorise à être à cheval – enfin, « à cheval » n'est pas le mot – dans deux syndicats à la fois, certes issus de la CGT, mais que c'est simplement entreprise par entreprise à, en effet, fabriquer ensemble, sur le terrain – ce n'est pas facile –, avec l'ensemble des syndicats de journalistes, des listes communes aux élections.

**François-Georges Lavacquerie.** – Je voudrais faire un petit point technique, pour des raisons d'intendance et de micro, ne serait-ce que parce que le fil de notre enregistreur est court, il vaudrait mieux que les intervenants viennent à ce...

**Annick Béjean.** – En fait, c'est juste les gens sur ma droite. Sinon, à partir de là, on peut rester.

**Anne Hébrard.** – Une demi-seconde... Tu débranches là et tu rebranches là.

**François-Georges Lavacquerie.** – On va le rebrancher, mais ça va faire à chaque fois des allers et venues...

**Anne Hébrard.** – Non, on le met là et on entendra tout le monde.

**François-Georges Lavacquerie.** – Je vais couper.

**Annick Béjean.** – Après, c'est Richard, je crois.

**François-Georges Lavacquerie.** – Je crois que c'est bon.

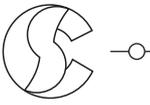
**Annick Béjean.** – Ne l'abîme pas, il est très cher

**François-Georges Lavacquerie.** – Ok, c'est bon.

**Annick Béjean.** – Ça marche ? Vas-y, Richard.

**Richard Wilf.** – C'était juste pour répondre au copain sur la difficulté des personnes qui, en travaillant, se trouvent sur des conventionnements différents ; par conséquent, une certaine précarité qui se développerait. Cette situation n'est pas nouvelle, elle a toujours existé. Depuis que je suis entré dans la correction, je l'ai toujours vue, je l'ai vécue. Je suis allé dans des entreprises où je dépendais de la convention collective de la communication, de la publicité ; le lendemain, je travaillais ailleurs et je travaillais dans l'édition ; le surlendemain, je dépendais de la convention collective des artistes, parce que je corrigeais des bulletins de théâtre ; et puis hop ! J'avais des services de presse, et je dépendais de la convention collective des ouvriers du Livre. Ça ne me provoquait absolument aucun problème d'être toujours syndiqué au Syndicat des correcteurs. La seule chose qui a posé un véritable problème, et je m'en souviens bien, et René en parlait en évoquant Daniel, puisqu'on était ensemble pour discuter de ça – j'ai encore un tout petit peu de mémoire –, la difficulté, c'était quand on cherchait des mandats dans une entreprise, quand on essayait de faire du syndicalisme dans l'entreprise. Là, effectivement, se posait le problème de l'appartenance. Et c'est uniquement dans le cadre de la recherche d'un mandat de délégué syndical CGT dans une entreprise que s'est posé le problème de la double appartenance. Ce n'est pas parce qu'on travaillait en presse magazine ou en presse quotidienne, c'est uniquement pour avoir un mandat syndical. Or, quand Daniel s'est posé cette question-là c'est, de façon très claire, à *Courrier international*, où... parce qu'on avait essayé... Il y avait déjà eu d'autres cas en presse périodique, notamment au *Nouvel Obs*, au *Point* et à *l'Express*. Or, progressivement, on l'avait vu, de fait, les syndiqués dans ces différents canards s'étaient barrés. Pour différentes raisons,

pas pour faire du syndicalisme, mais simplement ils s'étaient barrés, ils s'étaient éloignés du Syndicat des correcteurs. En revanche, quand on a voulu poser le problème de gens qui voulaient intervenir dans leur entreprise – et donc avaient besoin d'un mandat –, le Syndicat des correcteurs, comme il n'avait pas signé la convention collective des journalistes, ne pouvait pas mandater quelqu'un. Or, dans ces entreprises, la plupart du temps, le syndicalisme – ce qui en restait – passait par les correcteurs parce qu'il n'y avait plus de typos, il n'y avait plus personne d'autre. Et, en général, les journalistes ne sont pas très percutants d'un point de vue syndical. Donc, effectivement, les camarades se trouvaient un petit peu seuls, et donc on a essayé de rechercher de quelle manière aborder le problème. On est allé voir le Syndicat des journalistes, qui à l'époque, en presse, devait représenter moins d'une centaine de personnes. Dans toute la presse. Avec un bon nombre de camarades, et je crois même le secrétaire du SNJ-CGT, Diard, qui, pour toucher un minimum de ronds, faisaient des services en presse nationale chez les correcteurs, ce qui a facilité plus tard la discussion pour pouvoir envisager l'arrivée des correcteurs au SNJ-CGT. Mais, dans la grande époque – à l'époque de Daniel Guerrier –, il devait y avoir moins d'une dizaine de correcteurs syndiqués au SNJ. D'ailleurs, à *Courrier international*, c'était un choix, il y avait exactement cinq correcteurs en pied, et on a fait le choix de n'en syndiquer que deux au SNJ-CGT. Le reste continuait à être syndiqué au Syndicat des correcteurs. Par la suite, d'autres questions se sont posées. Mais la raison pour laquelle on a choisi d'entrer au SNJ-CGT, c'était uniquement pour pouvoir présenter des militants CGT aux élections ou les faire désigner comme délégués syndicaux. C'est tout. Il n'y a pas eu d'autres raisons. Ça a été purement tactique. Et le SNJ était très content car, finalement, les quelques militants qui sont partis au SNJ-CGT étaient des militants, et ils n'en avaient pas. Donc, effectivement, Daniel s'est retrouvé immédiatement, quasiment, au bureau national, et a même été représentant à la commission de la carte. C'est quand même quelque chose d'assez invraisemblable : même pour désigner le représentant à la commission de la carte, le SNJ-CGT avait besoin d'utiliser le correcteur – enfin, parmi le petit stock de correcteurs, un des correcteurs qu'ils avaient à leur disposition. Moi, je ne vois pas le problème. Aujourd'hui, il y a un autre problème, il y a une autre offensive : l'offensive du syndicat unique de la part du SGLCE, la difficulté du positionnement des uns et des autres dans le prépresse, et la volonté de la confédération – de la fédération à l'époque – d'imposer le SNJ-CGT... tout ça, c'est autre chose. Mais la réalité concrète – pourquoi il y avait la double appartenance –, elle est relativement simple. Or, aujourd'hui, cette question-là ne se pose plus. En ratifiant la convention collective des journalistes, cette question est évacuée. Il y a d'autres questions qui se posent, mais la problématique n'est pas la même. C'est tout.



**Dominique Carlier.** – Je voudrais simplement décrire une réalité que, peut-être, vous connaissez mal, qui est celle d'une entreprise moyenne, qui aujourd'hui a fermé; il y avait une centaine de salariés – essentiellement des gens qui avaient un statut de journaliste. Alors, effectivement, les journalistes rédacteurs – les journalistes de plume, comme on dit habituellement – sont souvent des gens qui ne sont pas très actifs syndicalement. Je me suis retrouvé à prendre un mandat avec une camarade photographe, qui était aussi en marge de la rédaction. Les photographes sont des gens qui ont une très forte spécificité professionnelle, qui sont amenés à travailler un jour en presse, un jour ailleurs – un peu comme nous. Pour des raisons historiques, ils ont une association nationale qui a une très forte existence. Simplement, je crois que si on était intervenus, elle comme représentante des photographes et moi comme représentant du Syndicat des correcteurs, on pouvait aller se rhabiller tout de suite, alors qu'au départ, une intervention syndicale CGT dans cette entreprise, c'était très compliqué. Alors je comprends que vous ayez des problèmes de positionnement divers. Le problème, c'est que si ça concerne une dizaine de personnes, comme Richard vient de le dire, je ne vois pas pourquoi on supprime a priori la double appartenance. On est en train de fermer quelque chose, une porte qui avait un intérêt. C'est assez difficilement compréhensible. On a l'impression qu'on est dans une démarche de fermeture. C'est tout.

**Anne Hébrard.** – J'ai moi aussi un mandat de déléguée syndicale dans une boîte qui comprend deux cents personnes, avec trente journalistes, et tous les autres qui sont dans la convention métallurgie. Je suis la seule correctrice, et je suis déléguée syndicale CGT, point. Je ne suis jamais intervenue en tant que correctrice – je travaille à mi-temps –, et encore moins au nom du Syndicat du Livre, ils ne savent même pas ce que c'est. Ça n'empêche rien.

**René Berthier.** – Je voudrais apporter quelques précisions factuelles en complément de ce que disait Richard. Ce qui m'a choqué dans l'affaire de... dans le pseudo-accord qui a été signé entre correcteurs et SNJ-CGT, c'est qu'il n'y avait pas de réciprocité. Le Syndicat des correcteurs a accepté une double appartenance avec le SNJ-CGT, mais pas l'inverse. Dans les statuts du SNJ-CGT, il n'y a absolument rien là-dessus. A la même époque où ce pseudo-accord – parce qu'en fait, on n'a jamais vu le document signé – a été annoncé, il y avait un certain nombre de dispositions selon lesquelles le secrétaire correcteur assistait aux réunions du bureau national du SNJ-CGT, mais pas l'inverse. Et à cette même époque avait eu lieu un congrès du SNJ-CGT où cette affaire n'a même pas été évoquée. On n'en a pas parlé, en tout cas à ma connaissance.

**Richard Wilf (depuis la salle).** – Moi j'y étais, et ça a été évoqué.

**René Berthier.** – Ça a été évoqué? Bon, ben tant mieux.

**Richard Wilf (depuis la salle).** – On a attendu... Le SNJ-CGT a accepté le principe, et la réserve, c'est que ça n'avait pas été validé en assemblée générale par le Syndicat des correcteurs, donc ça restait quelque chose qui, des deux côtés, posait un problème.

**François-Georges Lavacquerie.** – Ça ne sera pas sur la bande, ça.

**René Berthier.** – Précision utile. Mais, bon... la difficulté qu'avait le Syndicat des correcteurs, avant qu'il adhère à la convention collective des journalistes, était qu'il n'avait aucune légitimité à intervenir sur les problèmes liés à cette convention collective. Et je me souviens qu'à l'époque où il y avait un correcteur du *Nouvel Obs* qui avait le statut de journaliste et qui avait un problème avec sa direction, nous avons tenté d'intervenir, nous n'avons même pas été reçus parce que nous n'étions pas adhérents de la convention collective des journalistes et nous n'avions aucune raison d'intervenir sur les questions relatives à cette affaire. C'était la porte fermée, tout simplement. Je crois savoir qu'on est intervenu par la bande, mais la situation était celle-là. Or, maintenant, ce n'est plus du tout le cas. Si le même problème se posait aujourd'hui, on pourrait intervenir, et ça fait quand même une différence.

**Ensuite... encore sur cette double appartenance.** Lorsque s'est posée la question de la nomination d'un délégué syndical qui était issu du Syndicat des correcteurs à *Courrier international*, où le statut était celui de journaliste, Daniel Guerrier avait insisté auprès de la direction du SNJ-CGT pour qu'il y ait un courrier commun signé par moi-même et Diard, respectivement secrétaires des deux syndicats, pour la nomination d'un délégué syndical. C'était de la part de Guerrier une question symbolique; il tenait absolument à ce qu'il y ait la signature du Syndicat des correcteurs dans la nomination de ce délégué syndical – qui était correcteur, enfin rédacteur-réviseur. Et lorsque nous sommes allés voir le secrétaire du SNJ-CGT, il a haussé les épaules d'une manière un peu fataliste; on a discuté un peu et il ne comprenait pas du tout cette histoire de double appartenance. Il m'a dit textuellement: « Mais d'où ça sort, cette histoire de double appartenance? » Ça situe un peu le niveau auquel cette double appartenance était perçue par la direction du Syndicat des journalistes. C'était une affaire extrêmement volontariste, voulue par des militants correcteurs qui avaient le statut de journaliste, qui voulaient garder par principe un pied au Syndicat des correcteurs, et c'était une question extrêmement marginale du point de vue du SNJ-CGT, qui en a tiré un certain nombre d'avantages puisqu'il y avait très peu de militants au SNJ-CGT, et ça lui a fait gagner

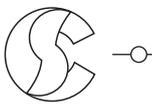
quelques bons militants. Je vous dis ça pour situer le contexte. Daniel Guerrier a été nommé à la direction nationale du SNJ-CGT, mais, vers la fin, lors d'une élection, il s'est présenté au bureau national (je ne sais pas comment s'appelle leur instance) : il a été éjecté, et il a pu être réintroduit dans cette instance grâce à un strapontin qu'on lui a offert après le congrès. Là encore, ça situe l'importance qu'accorde le SNJ-CGT lui-même à cette affaire. Il fallait quand même préciser ça. Si vous voulez vérifier mon information, il suffit de contacter Daniel Guerrier, qui vous expliquera ça de manière détaillée. Voilà, je voulais apporter cette précision pour situer le contexte de cette affaire.

**François-Georges Lavacquerie.** – Sur cette question de la double appartenance, je crois que le débat qu'on a là-dessus reflète quand même un vrai problème. Dans tous les journaux, il y a une chasse au SR, il y a beaucoup de postes qui disparaissent ; les correcteurs, maintenant, sont pour moitié en statut journaliste et pour moitié en statut ouvrier du Livre. Ça, c'est assez difficile à gérer. Au Syndicat des correcteurs, il y a des gens qui travaillent en presse – ou qui travaillent un peu en presse –, beaucoup de gens qui sont des correcteurs d'édition, qu'on ne voyait pas beaucoup avant et qu'on voit plus en ce moment parce qu'on a lancé des campagnes sur des problèmes qui leur sont spécifiques. Donc, on a une organisation – un syndicat – qui est à la fois sur l'édition, un milieu très dispersé, et sur la presse, un milieu qui est extrêmement attaqué. L'autre contradiction principale, c'est que comme beaucoup de barrières de métier ont sauté – un métier, celui des typographes, a sauté –, on se retrouve avec une tendance à ce que tout le monde soit journaliste, et c'est ce que veulent les patrons de presse : en finir avec le Livre, et le dernier point, dans les rédactions, qui est le Livre. Ils aimeraient bien faire disparaître ça. On a donc cette contradiction ; il y a actuellement dans les rédactions où sont les correcteurs, même s'ils sont à part dans leur cassetin, trois syndicats CGT : le SNJ-CGT, Info'com, c'est-à-dire l'ex-Chambre typo, et il y a nous. En quotidienne, les correcteurs sont essentiellement correcteurs pur fruit pur sucre, mais la base du métier de correcteur telle qu'elle est enseignée à Coforma, c'est quelque chose de très généraliste. On sait aussi que les SR, qui ont intégré beaucoup de gens qui venaient de catégories dont le métier avait disparu, sont dans le viseur des patrons de presse. Il y a donc une idée qui avait surgi, c'était de faire un syndicat unitaire, un syndicat des sièges éditoriaux. Je ne reviendrai pas là-dessus, on a vu qu'on a essayé de le faire, et puis que ça ne se fait pas ; voilà, ça, c'est nos contradictions. Maintenant, la double appartenance permet-elle d'atténuer ces contradictions ? Moi, je ne le pense pas, parce que ce qu'on a vu, c'est que des correcteurs qui sont passés, à l'insu de leur plein gré ou volontairement, sur le statut journaliste, ont fini par quitter le syndicat. Pas tous, mais une bonne partie. Il y a un moment où il

faut savoir si on est dedans ou dehors. Il est clair que quelqu'un qui va être dans la correction et puis qui, à côté, va faire des extras dans l'hôtellerie ne va pas être Syndicat des correcteurs dans son restaurant. Maintenant, je pense qu'il faudrait que la question de la double appartenance soit votée, soit discutée de manière plus précise.

**Annick Béjean.** – Je voudrais quand même vous signaler que, d'abord, le SNJ-CGT syndique majoritairement des secrétaires de rédaction – dans la presse écrite, j'entends. Or il se trouve que les typos ont fait le saut, ils sont secrétaires de rédaction. Je ne sais pas si vous savez, mais il y a à peu près un an, il y a eu une tentative au *Parisien* de supprimer une centaine de secrétaires de rédaction. Ça a avorté, mais ça va revenir, c'est parti vers ça. Ce qui veut dire que tous ces gens qui ont le statut de journaliste ou secrétaire de rédaction vont disparaître. Que va-t-il rester dans les salles de rédaction ? Les correcteurs et autres, des gens qui corrigeront et feront peut-être quelque chose en plus, comme beaucoup de rédacteurs-réviseurs. Moi, ça m'a toujours un peu épatée que les typos se collent sur un boulot en voie de disparition. Évidemment, ils espèrent peut-être – à mon avis c'est ça : ils ont du fric, ils peuvent vivre à vide pendant longtemps, et une fois que tous les syndicats se seront cassé la gueule, ils récupéreront les gens qui restent, et puis c'est tout. Mais le SNJ-CGT n'est pas voué, en tout cas en presse écrite, à une grande longévité. Il faut le savoir, quand même. Qu'est-ce qui pourrait faire, maintenant, que quelqu'un qui est rédacteur-réviseur dans une boîte choisisse entre le SNJ-CGT, le SNJ autonome et les correcteurs ? C'est qu'il décide que tel syndicat le défend mieux. Il n'y a pas d'autre problème que ça ; c'est un choix. On ne va pas engueuler les gens s'ils pensent qu'ils sont mieux défendus par le SNJ-CGT ou autonome. Bon, chacun fait ce qu'il veut. On ne va pas ligoter les gens pour les faire rester. Maintenant, à mon avis, l'histoire des statuts ne pose plus de problème.

**Anne Hébrard.** – Pour dix-sept personnes qui ont la double appartenance, il y en a qui ont fait des choix, admettons... personnels, mais il y en a, à mon sens, quelques-uns qui tablent sur deux choses : qu'ils sont au SNJ-CGT parce que c'est leur inclination personnelle et qui restent au Syndicat des correcteurs parce que si jamais, un jour, ils n'étaient plus SR ou s'ils ne travaillaient plus dans leur boîte, ils récupéreraient du travail par la permanence. Bon, ça c'est bien joli, mais il y a un moment, il faut choisir. Et maintenant que le syndicat a adhéré à la convention des journalistes, il est tout à fait loisible à ces gens-là d'adhérer entièrement au Syndicat des correcteurs, et donc de garder leur ancienneté syndicale et ainsi de garder leurs prérogatives sur la permanence, si elle perdure. Je rappelle, d'autre part, que le SNJ-CGT est par principe opposé aux permanences – ils nous l'ont



bien dit –, mais pas aux permanences chez les autres, apparemment, s'ils peuvent mettre la main dessus. On en est là.

**Annick Béjean.** – Quelqu'un d'autre veut intervenir? Peut-être sur d'autres points des statuts, parce qu'il n'y a pas que ça qu'on a changé. Mais si vous trouvez ça bien, OK. Oui? Ah, Richard. Vas-y, Richard.

**Chaâbane Lakel.** – J'interviens après Richard.

**Anne Hébrard.** – Richard d'abord, Chaâbane ensuite.

**Richard Wilf.** – C'est par rapport à ce que tu disais sur les typos. Je pense qu'il y a quelques années, se posait au Syndicat des correcteurs quelque chose d'autre. Il y avait la volonté de créer un syndicat unique en presse parisienne, et nous étions totalement exclus de cette discussion. Aujourd'hui, se pose le même problème, mais pas par les mêmes personnes et pas de la même manière. À l'époque se trouvait en force la CSTP – maintenant Info'com, comme tu viens de le dire. Les typos ont du mal à trouver leur place et, à moins de se former dans différentes écoles, et ce sont des formations longues, ils auront du mal à conserver leurs postes. Ce qu'ils essaient donc de négocier aujourd'hui, ce n'est pas simplement un changement de statut, mais un positionnement professionnel. Un vrai positionnement professionnel, qualifié par des écoles et des formations. C'est quelque chose d'absolument pas défini, ni définitif surtout. Je crois qu'à part une entreprise où ce n'est pas eux qui ont négocié, ce sont les correcteurs – et c'est moi en l'occurrence. Parce que le grand exemple de formation qu'ils ont réussi à obtenir à Info'com, c'est quand même aux *Echos*, où certains typos partent en formation sur deux ans à l'école de formation des journalistes et, effectivement, l'entreprise paie en alternance et le statut de journaliste leur est donné. C'est le seul exemple qu'ils ont actuellement d'évolution professionnelle constructive. Je trouve ça assez admirable, parce que c'est moi qui l'ai négocié quand même. Et c'est ce que, aujourd'hui, ils portent en exemple. Pour le reste des syndicats du Livre, du prépresse, il y a toujours le SGLCE, et parmi le SGLCE, les photograpeurs – enfin, la section photogravure – qui, eux, ont décidé, massivement, de passer au SNJ-CGT où, comme pour nous, il a leur été dit, selon cet accord que je n'ai jamais vu, qu'ils avaient une place à la direction du SNJ-CGT. Leur dernier congrès a éjecté, me semble-t-il, Jean-François Ropert et, au dernier moment, on lui a accordé un strapontin. Comme il y avait une décision de leur section d'entrer en masse dans le SNJ, ils ne pouvaient pas le virer comme un malpropre, d'autant qu'il était leur cheval de Troie à l'intérieur du bureau fédéral. Ça n'est donc absolument pas concluant. C'est lamentable. Ils ne sont pas

pris au sérieux par la direction du SNJ-CGT, et ils ne sont même pas pris au sérieux par leurs adhérents, puisqu'au final, même si c'est une décision de leur section, c'est une ultra-minorité qui a la double appartenance. A moins que les adhérents photograpeurs ne sachent pas eux-mêmes qu'ils font partie du SNJ-CGT. C'est aussi une probabilité. Je ne sais pas du tout de quelle manière ils gèrent tout ça, mais actuellement, dans mon entreprise, par exemple, le seul photograpeur qui revendique son appartenance au SNJ-CGT, c'est la déléguée de la photogravure. Les autres photograpeurs se considèrent encore comme ouvriers du Livre, comme les autres. Ce sont donc d'autres problèmes qui se posent, et pas seulement le changement de statut, c'est aussi la notion qu'on avait déjà introduite, et il y a longtemps, il y a très longtemps, c'est la notion de « connexes ». Comme tu le disais tout à l'heure, tu t'es retrouvé dans une entreprise où la seule personne avec qui tu pouvais faire un boulot syndical était photographe; eh oui. Quand on avait modifié les statuts du syndicat, on avait introduit cette notion de « connexes » pour justement donner la possibilité à des gens qui n'étaient pas franchement correcteurs, mais qui faisaient partie de notre sphère de travail et qui ne voulaient pas adhérer à d'autres syndicats – pour plein de raisons –, de venir à l'intérieur du syndicat. Et d'ailleurs, on avait été taclés puisqu'on avait été obligés de mettre : « Syndicat de la correction et des professions connexes » et on avait été obligés de rajouter : « de la correction », parce que, dans tous les débats qu'il y avait eu à l'intérieur de la CGT, ils n'avaient pas voulu que ce soit « connexes » tout court car, précisément, ça nous permettait de faire adhérer d'autres personnes, parfois même des personnes en difficulté avec leur propre section, leur propre syndicat, à l'intérieur de la CGT, qui pouvaient ainsi adhérer au Syndicat des correcteurs et donc rester à l'intérieur de la CGT. Cela s'était d'ailleurs déjà produit dans mon entreprise puisqu'on avait fait adhérer un certain nombre de typos, ce qui avait donné des boutons à la direction de la Chambre typographique, qui avait très mal digéré cette situation. Voilà. Vas-y, Chaâbane.

**Chaâbane Lakel.** – Bonjour. Première question : est-ce que le vote se fera article par article ou en bloc? C'est important.

**Anne Hébrard.** – Ce sera l'assemblée générale qui va décider.

**Chaâbane Lakel.** – Je vais essayer de ne pas être très long. Je vois qu'on parle encore d'historique, du passé, mais la vraie question, c'est l'avenir. Le contexte dans lequel on est, c'est : les états généraux de la presse; et ce qu'on est en train de vivre très clairement, c'est qu'il y a un changement radical qui est en train de se produire. Ce qu'on vit, aussi, c'est le fait que l'élément central, en ce qui concerne la presse, mais

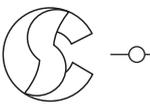
qui est aussi l'élément qui architecturait les syndicats dans ce domaine de la CGT, c'est-à-dire les ouvriers du Livre, est en train de disparaître. Quand ils vont disparaître, on se rendra bien compte que c'était l'élément qui structurait la presse et qui permettait à la presse d'être ce qu'elle était. Ça, on n'en parle plus, car l'évolution qui se produit, c'est de passer les ouvriers du Livre par pertes et profits, que ce soit au sein de la Filpac ou de la CGT, et aujourd'hui, au sein du Syndicat des correcteurs, on considère que c'est déjà du passé. Le problème c'est qu'on se retrouve dans un cadre où aucune réflexion n'a été menée sur la façon dont va s'architecturer la presse. Si on prend le cas des sièges éditoriaux, on n'est pas parti de l'élément central. On part de statuts, c'est-à-dire d'éléments formels, sans se poser la question du contenu : qui fait quoi dans les sièges éditoriaux, l'imprimerie, la distribution? Et on est nous-mêmes engagés dans une démarche qui acte déjà ce qui va se produire en presse. On entre dans un cycle où on a une offre syndicale monocolore, parce que – j'ai essayé d'expliquer ça dans un mail, mais ça n'a pas été compris –, on a un champ de syndicalisation, par exemple dans les sièges éditoriaux, où trois syndicats vont vouloir syndiquer les mêmes personnes : le SNJ-CGT, Info'com-CGT et le Syndicat des correcteurs, devenu un banal syndicat de journalistes, disons-le. La question de la double appartenance devient dans ce cadre assez cocasse. Et, on a en plus, au-delà de la CGT : FO, la CFDT et le SNJ autonome, qui ont aussi le même champ de syndicalisation... Je serais dans les sièges éditoriaux, je n'irais peut-être pas au Syndicat des correcteurs, ou à Info'com, ou au SNJ-CGT; il y a le SNJ autonome, qui est très important, même si on considère qu'ils ne sont pas très combatifs. Je ne vois pas ce qui fonde le désir de modification des statuts, puisqu'il n'y a eu, depuis 2005, aucun débat ou réflexion sur la presse, sur ce qu'elle va devenir. Le fait de précéder la demande patronale en se livrant à un travail d'adéquation pour créer les conditions pour qu'il y ait des salariés multi-supports dans la presse, je ne vois pas l'intérêt. L'élément principal de cette modification des statuts c'est de dire qu'on va entrer dans un champ dans lequel l'élément central de ce syndicat – la permanence – va disparaître... Ne me dites pas non! Trois, quatre ou cinq ans... il faut arrêter de déconner car, quand certains cassetins ont basculé dans la convention nationale des journalistes – un basculement maison –, c'était la possibilité offerte aux autres syndicats de demander leur quote-part dans la permanence et leur quote-part de placements. Ce qui s'est passé au *Figaro*, ce qui va se produire au *Monde*, à terme à *l'Equipe*, etc.

Arrêtons de croire que le Syndicat des correcteurs, vu son évident continuum, va pouvoir tenir ses positions. La question qui se pose : est-ce que le Syndicat des correcteurs aura pour seul champ d'intervention – je dis : feu le Syndicat des correcteurs, car

ce n'est pas nous qui le quittons, c'est lui qui nous quitte –, aura pour seul champ de syndication l'édition. C'est possible, mais dans la presse, actuellement, il n'y a pas d'élément tangible pour démontrer que le Syndicat des correcteurs sera un interlocuteur valable pour les patrons de presse. Dire qu'on a ratifié la convention nationale des journalistes, c'est une chose. Voyons l'exemple d'Info'com. A la suite d'un procès, ils sont devenus SR, par défaut – leur objectif c'était d'être éditeurs-réalisateurs, comme l'objectif des correcteurs en presse c'était d'être éditeurs-réviseurs. Est-ce que, jusqu'à aujourd'hui, ils ont la possibilité d'être, de fait, même sur un strapontin, dans les négociations concernant les sièges éditoriaux? Non. Alors, c'est sûr, les patrons de presse vont s'amuser avec ça, en attendant de modifier complètement le champ de la presse. C'est ce qui est en train de se produire peu à peu. Il y a des poches de résistance. Mais on est en train de voir que la convention nationale des journalistes est en train de devenir une auberge espagnole. Des gens ont telle appellation, mais ça ne correspond à rien car leur pseudo-métier n'est pas défini. Quand on voit qu'on donne à l'un tel titre, mais sans les tâches correspondantes. Le fait qu'on puisse demander des salariés malléables, bons à rien et mauvais à tout, de travailler sur l'ensemble des supports : ce sera l'évolution directe de l'ensemble des journalistes. On parle beaucoup de journalistes, de journalisme... mais on est en face d'une population qui n'a plus aucune maîtrise de son appellation et du contenu de son appellation. Alors, je dirai : on est en plein dans le sujet, même si certains disent ici : « Info'com c'est de la merde, etc. », on est dans la même configuration. La seule chose qui est dite c'est : « On va être là, on va tenir des positions, on va avoir des mandats, etc. » Est-ce que cela sera vrai? Et puis, dans un champ syndical dévasté, vous avez l'intention de reprendre la périodique?

**Anne Hébrard.** – ...et l'édition.

**Chaâbane Lakel.** – Et l'édition! Je trouve ça amusant. Ce qu'on est en train de voir, c'est une perte et une disparition de notre sphère d'influence. D'autre part, si on prend le cas de la presse quotidienne, la vraie question s'est posée dans le rapport Giazzi, dans le rapport Montaigne, dans le discours de Nicolas Sarkozy, c'est : quid de nos institutions sociales? Celles des ouvriers du Livre, la Capsag, Audiens, etc. Quid des possibilités d'évolution des ouvriers du Livre dans le cadre de la presse? Je sais que, parmi les correcteurs aujourd'hui, il y a plus de journalistes que d'ouvriers du Livre. Mais il n'y a pas eu de véritable travail et on se livre à une opération cosmétique qui consiste à dire : « La double appartenance, ce n'est pas bien; nous on est mieux. » Mais il n'y a pas eu de véritable travail sur comment évoluer dans le cadre de la presse. La question de la périodique : on parle d'une chose, mais de manière formelle, on ne sait pas ce qu'il y a dedans, qui fait quoi, etc. Donc, il n'était



même pas nécessaire de vouloir cette modification des statuts avant d'avoir fait un travail sur la presse en général et d'avoir débattu réellement ce qu'on allait faire là-dedans, c'est tout. C'est sûr qu'il va y avoir une bataille de chiens à l'intérieur de la CGT entre les trois structures qui ont le même champ de syndicalisation. En sachant que le SNJ-CGT ne se bat pas pour la presse écrite. Le véritable champ que défend le SNJ-CGT, c'est l'audiovisuel. Certains commencent à se demander comment ils vont pouvoir prendre pied là-dedans et que ça sera un élément de sauvegarde de leur troupe – je pense à la Chambre typo; peut-être que les correcteurs, un jour ou l'autre, fonceront aussi... Donc il y a un os à ronger qui est la double appartenance. D'autre part, moi, ce que je vois dans la modification des statuts c'est que les éléments structurants, au-delà de la presse périodique, qui étaient le partage du travail, une certaine solidarité... C'est ça qui est effacé aujourd'hui, avec la suppression de l'article 30, les modifications de l'article 26, etc. C'est bien un autre syndicat, ce n'est pas le Syndicat des correcteurs. Je trouve abusif de mettre : 1881-2008. On devrait mettre : 2008 -... à l'avenant.

**Annick Béjean.** – Reste là, Chaâbane : moi, je ne comprends pas toujours ce que tu dis.

**Chaâbane Lakel.** – D'accord.

**Annick Béjean.** – Donc, tu vas répondre à mes questions. Si je comprends bien, on devrait rester tels qu'on est : toujours syndicat du Livre, on serait le seul syndicat du Livre dans les salles de rédaction, garder la double appartenance pour compenser le fait qu'on n'a pas le statut de journaliste. C'est-à-dire qu'on reste comme avant. A la limite quand on est passé en photocomposition, on n'aurait pas dû aller sur écran. Je ne comprends pas ce que tu dis. C'est vrai qu'on adapte, on dépoussière. C'est un peu comme le code typo : il correspond encore un peu à la période du plomb. Les supports de correction ont changé, les qualifications ont changé, l'école a élargi son champ d'action : je pense qu'il faut dépoussiérer les statuts. Tu penses qu'il faut rester comme on est ? Tu dis : on va se battre comme des chiens pour avoir le pouvoir dans les salles de rédaction, et tu nous dis en même temps : pas le SNJ-CGT, qui est surtout dans les médias. Il va rester les correcteurs et SR, et les typos. Ça fera juste deux syndicats. Je pense que les correcteurs ont plusieurs flèches à leur arc ; s'il y a des gens qui sortent de notre école, c'est pour qu'ils aient la possibilité de trouver du boulot en sachant faire plusieurs choses. C'est normal qu'on change les statuts pour accueillir ces gens-là, s'ils désirent venir avec nous. Ou alors, on leur dit : ouais, t'es pas vraiment correcteur... Alors, on va jeter la moitié des gens qui sortent de l'école. Je trouve que c'est stupide. Alors maintenant, peut-être qu'on n'a pas assez poussé la discussion, le débat. Je ne suis pas sûre qu'il y en ait beaucoup qui sachent

comment on va s'en sortir : on va voir en marchant. S'il faut revoir des choses, on rediscute. Les choses ne sont pas éternelles. On n'est pas en train de faire une photo d'un truc qui ne bouge plus. Ça bouge tout le temps. On doit changer notre télé, notre téléphone portable, nos CD... C'est évolutif, ça n'est pas fixe. On prendra d'autres photos et on va changer au fur et à mesure. C'est la question que je voulais te poser.

**Chaâbane Lakel.** – Le sujet n'est pas bien compris. Vous parlez de structures syndicales qui vont se perpétuer et vouloir exister dans le champ des sièges éditoriaux et essayer de prendre pied dans la périodique. L'aspect central, c'est qu'à un moment donné, le point d'appui pour exister, c'est qu'il y ait des salariés à statut en presse. Or, l'élément central de ce salariat, c'était la convention des ouvriers du Livre : elle est battue en brèche. A écouter les discours des uns et des autres sur le tout-numérique, on considère déjà que nous sommes dans une autre époque et que ces salariés à statut vont disparaître. Je pensais aux imprimeries : nous avons eu des liens historiques avec les imprimeurs, les rotativistes. On était les poteaux frontières dans les sièges éditoriaux en ce qui concerne la fabrication, et nous sommes en train de vivre une situation où les syndicats qui étaient censés soutenir nos camarades imprimeurs dans leur volonté de construire un outil syndical – qui tienne la route, qui puisse syndiquer des personnes avec un statut intéressant – sont peu à peu abandonnés à leur sort. On est en train de découpler les sièges éditoriaux de l'outil industriel, et cette opération est en train d'être avalisée y compris par la Filpac. Il suffisait de lire l'article de Michel Muller – qui dit après qu'on l'a mal compris – dans *le Monde*, dans lequel il dit : « A terme, les ouvriers du Livre vont disparaître. » Le problème posé c'est quoi ?

**Richard Wilf.** – Tu as mal lu Michel Muller

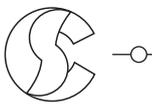
**Chaâbane Lakel.** – C'est ça ! J'ai mal entendu aussi quand on était à la réunion du mardi matin où Gérard Letrégilly est intervenu en disant : « Dans les états généraux de la presse, c'est important qu'on puisse aborder l'outil industriel et qu'on en parle. » Ça voulait dire que le sujet n'avait pas été abordé et la seule discussion c'est : comment on va pouvoir mettre un pied dans les supports qui vont se créer : le Web, la téléphonie ? C'est le sujet central du débat que nous avons depuis plusieurs années et je regrette... Qu'on comprenne, qu'on ne comprenne pas : c'est la réalité qui va trancher. Vous êtes en train d'entrer dans un cadre où vous arrivez à un moment donné dans une convention qui est affaiblie. Les journalistes eux-mêmes sont confrontés à une remise en cause de leur convention et le point de réflexion, c'était de s'appuyer sur un élément existant qui pouvait structurer une réelle réflexion et une réelle évolution dans la presse et dans la périodique.

Je trouve incroyable qu'on ne comprenne pas ce que je dis aujourd'hui. Que tu dises, Annick, qu'à partir du moment où tu as modifié tes statuts, les gens vont venir chez toi : ça me fait marrer, c'est drôle ! Les syndicats de journalistes considèrent un ensemble de métiers comme des fonctions ; demain, ta fonction de correcteur sera dedans. Qu'est-ce qu'il en a à foutre, le salarié lambda, d'aller chez toi et pas au SNJ, si l'autre crèmerie le défend mieux... Je ne comprends pas qu'on considère que vous allez vous, alors qu'on a créé une situation d'évidement du syndicat, alors que votre champ d'intervention est en train de disparaître, que vous aller syndiquer des gens. C'est comme l'autre qui dit : le Web, c'est l'eldorado, on va être des milliers à aller là-dessus et comme ça on aura plein de syndiqués. Attendez, il faut revenir sur Terre et regarder ce qui se passe ! Je dis bien : il n'y a pas eu de réflexion. Dépoussiérer les statuts sans avoir mené une réflexion en amont, on va voir ce que ça va produire. Car on est bien dans une opération... c'est dit. Prends le point nodal des rapports Montaigne et Giuzzi : ce n'est pas les sièges éditoriaux, ils n'en ont rien à foutre. Pour eux, le travail est fait. Mais c'est les imprimeries. Pour la presse quotidienne, le problème c'est : comment ils vont négocier ça. Car ils vont renégocier la disparition des rotativistes. Voilà : le champ est ouvert à tout. Alors : dépoussiérez vos statuts, faites-en ce que vous voulez...

**Richard Wilf.** – Je ne cherche pas à polémiquer, je cherche à avancer un peu plus loin dans la discussion. Quand tu as parlé de l'intervention de Michel Muller, il ne parlait pas de tous les ouvriers du Livre, mais s'adressait de façon très précise aux ouvriers de la distribution. Or, effectivement, aujourd'hui, les ouvriers de la distribution à statut, c'est-à-dire une partie des travailleurs des NMPP à statut, ne représentent que moins de 1000 salariés, et la distribution de la presse correspond à 50 000 salariés. Or, quand Michel Muller dit que le statut d'ouvrier du Livre c'est terminé, il parle précisément au SGLCE : défendre Combs-la-Ville, c'est une chose ; mais tant que vous n'avez pas de réflexion sur l'ensemble du salariat de la distribution, vous passerez à côté : c'était ça son propos. C'est grave que ce soit moi qui doive expliquer Michel Muller. Quand Gérard Letréguilly, aux équipes de presse, au comité électif national réuni à Montreuil, vient expliquer un problème de roto, moi ce qui m'interroge, et ce qui devrait t'interroger, c'est que c'est la première fois où j'ai vu des rotativistes parisiens poser des problèmes d'imprimeurs parisiens à la fédération. C'est la première fois, je n'ai jamais vu les rotos s'occuper de poser leurs problèmes au niveau national. Et là, tu devrais t'interroger. Effectivement, les rotos ont de graves problèmes. Peut-être pas de ceux du type dont tu parles, mais d'autres types de problèmes. Et ça, ça m'interroge réellement. Deuxièmement, quand tu dis qu'on n'a pas assez de préoccupations d'évolution professionnelle. C'était... mercredi, quand on

se déplace et qu'on essaie de dialoguer avec d'autres composantes, pas nécessairement de la CGT, le SNJ autonome, pour parler de façon précise de défendre les métiers, le salariat et les emplois dans la profession, c'est bien avec des réflexions, des différences, des divergences, mais en tout cas avec la volonté de faire avancer les situations. Et notamment un point – comme tu dis : la fédération... –, mais il y a une chose sur laquelle on est à peu près tombés d'accord, c'est de dire que la presse n'est pas un produit comme un autre. Ça veut dire que, à un moment donné, il va falloir trouver un nouveau mode de labellisation, parce que ce n'est pas le statut en soi. A partir du moment où, dans les ouvriers du Livre, on avait une marque syndicale, la presse était placée comme un produit distinct, il avait une marque. Cette labellisation, c'est quelque chose qui doit être défendu. On doit faire en sorte que la presse ne se retrouve pas comme un produit de vaisselle. Et donc défendre des qualifications, ça veut dire que, à un moment donné, il va falloir convaincre, et notamment les journalistes, que ce n'est pas sur un problème uniquement déontologique – parce que eux le posent uniquement sur la déontologie –, en fixant légalement des marques et les définir. Je sais bien que le Syndicat des correcteurs n'aura pas la capacité à lui seul de définir les marques. Mais, effectivement, c'est peut-être le seul à être en mesure d'établir des passerelles avec d'autres composantes autres que celles, traditionnelles, du Livre, pour faire avancer cette réflexion-là. Je ne sais pas où elle va aboutir, je ne suis pas devin, la seule chose que j'essaie de faire, c'est de préserver au minimum les intérêts des salariés, des mandants, et de faire avancer le schmilblick. La raison pour laquelle je pense qu'aujourd'hui il est nécessaire que le Syndicat des correcteurs existe, c'est que dans les plateaux rédactionnels, le seul à pouvoir faire la passerelle entre les employés, les ex-ouvriers du Livre et les journalistes, c'est le Syndicat des correcteurs. Et c'est la raison pour laquelle je me bats pour le Syndicat des correcteurs. Parce qu'il a une raison pour le futur, pour construire autre chose. Je ne sais pas ce que ça deviendra, cette autre chose, je n'en sais strictement rien. Peut-être que dans cinq ans on sera mort ; mais ça veut dire que, dans cinq ans, le salariat de la presse est mort. Tout ce qui m'intéresse, c'est de construire des outils. Alors aujourd'hui, je ne sais pas si la modification des statuts va amener le Syndicat des correcteurs pour mille ans, je n'en sais rien ! Je n'en ai rien à foutre ! Je n'en ai rien à foutre !

**Dominique Carlier.** – Juste deux ou trois petites précisions à propos du SNJ-CGT, car je crois qu'il ne faudrait pas minorer ce qu'est ce syndicat. Je rappelle qu'aux élections de la commission de la carte professionnelle des journalistes, qui fournissent un critère de représentativité important, c'est le deuxième syndicat, loin derrière le SNJ autonome, qui fait 45%. Mais le SNJ-CGT fait 18%, et tous les autres, la CFDT, FO, etc. sont loin derrière. Par ailleurs, effectivement,



le SNJ-CGT est très présent dans l'audiovisuel ; mais il est aussi présent à l'AFP et dans la presse périodique. Qu'on regarde chez Hachette, chez Prisma, chez Mondadori ou chez Roularta, le SNJ-CGT est présent, il est influent. On argumente que la concurrence – comme le disaient plusieurs personnes – est peut-être un plus, alors qu'on est déjà, dans un certain nombre d'endroits, avec les syndicats dans une concurrence très importante. Première chose. Autre chose : je ne comprends pas très bien, si effectivement le Syndicat des correcteurs est une passerelle, pourquoi on coupe les passerelles en supprimant les possibilités de double appartenance, parce que c'est bien là le problème. Autre chose aussi, la majorité de la profession n'est pas – je regrette – chez les journalistes ou les ouvriers du Livre, elle est dans l'édition, dans des conditions très précaires, où elle n'est parfois pas même dans le salariat. Je regrette un peu que ça soit à chaque fois totalement évincé. J'ai peur que, comme le disait Chaâbane un peu sur un autre sujet, on se pose des problèmes de statut avant qu'on se pose des problèmes de fond, d'intervention : qu'est-ce qu'on fait dans l'édition, qu'est-ce qu'on fait ? Parce que c'est un gros problème qui se pose, et la présence des correcteurs sous leurs différentes appellations serait indispensable sur le Web. C'est un problème que tout le monde rencontre : on a une qualité absolument déplorable. Imposer dans un certain nombre de sites la présence de correcteurs, sous quelque nom que ce soit.

**Anne Hébrard.** – A propos de l'édition, je vous invite tous à la commission de l'édition, samedi 15 novembre, à 10 heures, à la Bourse centrale. Donc c'est un problème dont on peut parler. Et le Syndicat – en l'occurrence moi – est très actif en ce moment sur le secteur de l'édition. J'invite qui veut à me rejoindre, c'est vraiment un endroit où il y a beaucoup de travail à faire et des gens en très grande précarité. Il y a des RMistes, beaucoup, parmi ces gens qui travaillent des fois deux ou trois heures par semaine, qui sont multi-employeurs, qui n'ont pas de mutuelle. Il y a beaucoup de problèmes. Donc, vous pouvez venir si l'édition vous intéresse.

**Philippe Cols.** – Je veux faire une intervention par rapport à ce qu'a dit Chaâbane, tout à l'heure, sur la manière dont on va voter la révision des statuts. Je rappelle que dans les statuts, présentement, il y a des moyens, dans les assemblées générales, de diviser les choses et, bien sûr, rien n'empêche qu'on vote, si quelqu'un le demande explicitement dans l'assemblée, qu'on vote sur un bout, ce n'est pas un bloc fini. Voilà, c'était juste cette précision. Je laisse Franck intervenir.

**Franck Leclercq.** – A propos de la double appartenance, les questions sont simples, les réponses aussi. Pourquoi supprimer la double appartenance ? Parce

que correcteur n'est pas journaliste. Nous ne sommes pas, ou pas encore, des journalistes. Qu'est-ce que ça signifie pour des ouvriers du Livre de devenir journalistes, ou qu'est-ce que ça veut dire devenir journaliste ? Le libéralisme a de plus en plus besoin de petites mains pour faire passer sa propagande, c'est à cela que se résume tout le débat. Voulez-vous échanger votre collaboration indirecte à la propagande contre deux barils de collaboration active ? Car fabriquer un texte, ce n'est pas le produire.

Il s'agit maintenant de parler du dépoussiérage qui construirait des statuts pour l'avenir, comme disait celui d'avant. Quand va-t-on débattre de ce dépoussiérage ? Maintenant ? D'accord : on commence par quel article ? Le premier qui me semble un peu stupide, c'est celui qui interdit de lire une correspondance.

**Annick Béjean.** – Effectivement, la dernière fois où nous avons lu des textes, Anne et moi, on s'est fait engueuler. Je ne vais pas résumer ce qui s'est passé, mais imaginez qu'il y en ait cinq qui fassent ça à chaque assemblée générale... Alors, vous pensez que les gens qui ont pris le mal de se déplacer vont passer leur temps à écouter des textes de gens qui ne se sont pas déplacés ? Ça peut prendre un certain temps. D'autre part, ce n'est pas un problème de démocratie ou d'expression, car n'importe qui peut écrire un article dans le bulletin. Pourquoi attendre l'assemblée générale pour faire lire quelque chose qui aurait pu être écrit dans le bulletin ? En plus, les... trois fois où on a lu des textes, on s'est fait engueuler. J'ai été accusée de plein de méchancetés. Enfin, bon, merde ! Il y a une assemblée générale tous les six mois, je pense qu'on peut prévoir de se déplacer si on a quelque chose d'important à dire. C'est tout ce que j'ai à répondre !

**Franck Leclercq.** – Entièrement d'accord, mais qu'est-ce qui, dans les statuts, oblige à lire un texte ?

**Anne Hébrard.** – Rien.

**Franck Leclercq.** – Alors pourquoi vous lisez ?

**Annick Béjean.** – Par courtoisie, gentillesse, et puis on se fait engueuler, tu vois...

**Franck Leclercq.** – Évite d'être courtoise la prochaine fois ! S'il n'y a aucune obligation dans les statuts de le faire, on ne va pas les modifier pour l'interdire. Je vote contre.

**Anne Hébrard.** – Poursuis ton analyse des statuts.

**Franck Leclercq.** – Sur la solidarité. La véritable question qui se pose, c'est la suppression de l'article 30. La véritable question c'est : « Voulez-vous abandonner

ici et maintenant le principe de solidarité? » Vous en avez le droit. Mais, après avoir interdit aux nouveaux correcteurs d'exercer le même métier que nous, nous allons maintenant leur interdire d'être solidaires entre eux. Qu'est-ce qui motive cette suppression? Que la situation est difficile? C'est justement quand elle est difficile que la solidarité doit s'exercer. Cette situation est-elle d'ailleurs plus difficile que sous l'Occupation, quand le Syndicat organisait des caisses de solidarité? Je ne crois pas. Dire que cet article n'est pas applicable, c'est marcher sur la tête. C'est parce que cet article n'est pas appliqué qu'il n'est pas applicable et qu'aucun comité n'a pris le risque, n'a eu le courage de l'appliquer. Cette occasion va vous permettre de prendre position. Si cette assemblée vote contre, cela signifiera aussi qu'elle exige l'application de cet article. Sinon, c'est plus qu'un abandon de principe, mais aussi de tout ce qui faisait la spécificité du Syndicat des correcteurs. C'est tout. Personne n'a rien à dire sur les articles sur la solidarité?

*Dans la salle.* – Je suis d'accord avec toi.

**Anne Hébrard.** – Moi aussi. Mais on l'a fait parce que, de mon temps, ça n'a jamais été appliqué, en tout cas je ne l'ai jamais vu faire, à part les piétons du JO qui, par commodité, prenaient des mois de vacances supplémentaires. Mais ils s'en tamponnaient, à mon sens, que ça aille aux rouleurs ou pas. A part ça, ça me semblait inapplicable; donc on pouvait le supprimer. Maintenant, vu comme ça...

*Dans la salle.* – Ça s'est fait par rapport au *Parisien libéré*, parce qu'il y a eu une grève longue des travailleurs du Livre et que, à partir de là, l'ensemble des catégories professionnelles s'étaient mises d'accord pour reverser un salaire de grève aux travailleurs. Mais c'était une grève vraiment particulière, tellement particulière que c'est LA grève du *Parisien libéré*.

**Annick Béjean.** – Il faut savoir que toutes les équipes, tous les correcteurs étaient au Syndicat du Livre, à la CGT du Livre, etc. Maintenant, si vous avez bien lu le bulletin, je ne vois pas comment il est possible de demander dans vos équipes des services. Etant donné qu'il y a même des équipes dans lesquelles il n'y a plus qu'un correcteur, comme au *Figaro*, je crois...

**Anne Hébrard.** – Ce n'est même pas ça. Ce sont des journalistes salariés qui ne fonctionnent pas en notion de services.

**Annick Béjean.** – Cela dit, quand des camarades sont en difficulté, soit parce qu'il y a une grève, qu'ils ont besoin d'argent... Ils viennent au syndicat et on peut leur apporter un secours, on peut les aider. Bien sûr que ça c'est possible. Chaque cas est particulier. Je ne vois pas comment on pourrait faire comme au

temps du *Parisien*, où tout le monde était au Syndicat du Livre. Ce n'est plus possible maintenant.

**Philippe Cols.** – D'un autre côté, Franck a raison. Si, justement, même inapplicable, il veut dire que le syndicat pense qu'il faut le faire, en effet, la relecture, elle, impose de ne pas voter cette suppression.

**Anne Hébrard.** – René, tu voulais parler?

**Annick Béjean.** – Mais c'est ingérable.

**Anne Hébrard.** – Ce n'est pas grave, on a l'habitude des trucs ingérables.

**René Berthier.** – Il y a des articles de principe qu'à mon avis il ne faut pas enlever. L'article réclamant la suppression du salariat n'a pas été enlevé? Bon. On sait très bien que ce n'est pas pour demain. Car cet article énonce un projet, même si c'est un projet...

**Anne Hébrard.** – Fantasmagique.

**René Berthier.** – ... fantasmagique, mais c'est tout de même un projet. Et je pense que cet article, 30 je crois, c'est la même chose. Même si, en ce moment, il n'est pas applicable, je crois qu'il énonce aussi une Idée – avec un grand I –, qu'il faut maintenir, parce que c'est ce qui a fait la spécificité de notre syndicat, malgré tout. C'est pour ça que je crois qu'il ne faut pas l'enlever. Et on ne sait jamais, peut-être que dans dix ans, quand le syndicat aura 100 000 adhérents, on sera de nouveau en mesure d'activer cet article et, à ce moment-là, il faudrait faire une révision des statuts pour le réintroduire. Bon, dans ce cas-là, ça fera gagner du temps à nos camarades.

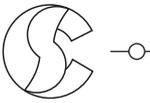
**François-Georges Lavacquerie.** – Dans un autre article, une suppression était envisagée, cet article qui demande que les gens ne fassent pas plus de vingt-deux services par mois. Et il me semble qu'en temps de pénurie générale c'est un principe qui, là, devrait être rigoureusement observé. Quant à la suppression du salariat...

**Anne Hébrard.** – L'abolition.

**François-Georges Lavacquerie.** – ... l'abolition du salariat, on est un petit peu en retard sur le capitalisme qui, en ce moment, est en train d'abolir énormément de capital. Donc, là-dessus, on a du retard... Est-ce qu'on vote article par article?

**Anne Hébrard.** – Oui.

**Annick Béjean.** – On vote uniquement d'abord sur le titre et sur tous les articles où il n'y a que ça : « Syndicat des correcteurs et professions connexes de la correction »?



**Anne Hébrard.** – Qui est pour la modification : « Syndicat des correcteurs et professions connexes » ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Pour : 17. Contre : 1. Abstentions : 2. Ne prend pas part au vote : 0. Donc : adopté.

**Anne Hébrard.** – Ceux qui ne sont pas encore adhérents n'ont pas le droit de vote. Ils sont invités.

**François-Georges Lavacquerie.** – Il y avait l'article 3 : qui est contre la suppression ?

*Dans la salle.* – Si on ne maintient pas l'esprit de solidarité, je ne suis pas pour la supprimer dans son esprit.

**François-Georges Lavacquerie.** – Unanimité. Maintien de l'article.

**Annick Béjean.** – Il y a aussi l'article 8, page 46 : « Tout syndiqué en retard de plus de trois mois dans le paiement de ses cotisations en est avisé par le trésorier. Au cas où il ne régulariserait pas sa situation dans le mois suivant, il est informé par lettre simple... », au lieu de « lettre recommandée ». On a enlevé « recommandé » parce que ça commençait à coûter une fortune au Syndicat.

**Chaâbane Lakel.** – C'est bien. Comme ça, tout ce qui correspondait à des lettres recommandées pourra être versé à la caisse de solidarité. A chaque fois qu'on envoie une lettre simple, on mettra un sou dans la tirelire.

**Christophe Versailles.** – Qui est pour la modification de l'article ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Plutôt : qui est contre ? Unanimité pour la modification.

**Christophe Versailles.** – Qui est pour la modification de l'article 14 ?

**Annick Béjean.** – En bas de la page : l'article 26. Si on a laissé tomber l'histoire des services, c'est parce qu'il n'y a aucune boîte où c'est pareil... C'est ce que j'appelle du dépoussiérage.

*Dans la salle.* – Du toilettage !

**Christophe Versailles.** – Qui est pour la modification de l'article 26 ?

Pour : 17. Contre : 3. Modification adoptée.

**Annick Béjean.** – Article 33, en bas de la page 48, on propose que le Syndicat des correcteurs soit administré par un comité composé de onze personnes, au

lieu de dix-sept. Tout simplement parce qu'on est moins nombreux et qu'il y a de moins en moins de candidats.

**Christophe Versailles.** – Qui est pour la modification de l'article 32, anciennement 33 ? Pour : 17. Contre : 3. Modification adoptée.

Article 25 : « le devoir » au lieu de « l'obligation »

**Annick Béjean.** – Je trouve que c'est un peu féroce comme terme, « si le syndiqué n'avertit pas des emplois disponibles dont il a connaissance ».

**Christophe Versailles.** – Qui est pour la modification de l'article 25 ? Contre : 3. Modification adoptée. Article 36.

**Franck Leclercq.** – je trouve cette modification dangereuse. Faire passer le mandat syndical à deux ans ne se justifie que d'un point de vue bureaucratique. On sait que les élections mobilisent beaucoup d'énergie et de temps, c'est le cas de toutes les élections. Et : « un mandat de deux ans laisse au comité élu le temps de mettre en place son activité ». Qu'est-ce que cela signifie en réalité ? Que ceux qui sont au comité n'ont peut-être pas l'intention de mener la politique pour laquelle ils ont été élus et, pour cette raison, redoutent d'avoir à passer devant les syndiqués qui les désavoueraient très certainement. En voulant préserver les prérogatives d'un comité a priori suspect de ne plus être représentatif, cette proposition tend à interdire aux syndiqués d'exprimer leurs désaccords avec la politique syndicale pourtant menée en leur nom. Si encore il avait été prévu une possibilité de procéder à de nouvelles élections par décision de l'assemblée ou de révoquer le comité au cas où, par exemple, le rapport d'activité était rejeté plusieurs fois de suite... Mais non, ce qui est juste proposé c'est d'augmenter la durée du mandat sans aucune contrepartie. En votant pour cette révision, comme d'ailleurs pour la suppression de l'article qui permettait aux syndiqués d'intervenir dans le déroulement des assemblées générales, vous allez donner au comité des pouvoirs qui seront retirés aux syndiqués et à leurs assemblées. La révision de l'article 36 et la suppression de l'article 16 offrent une illustration particulière de ce qu'est la démocratie politique appliquée aux organisations syndicales : une peur du peuple qui ne saurait pas ce qui est bon pour lui et qu'il faudrait protéger contre lui-même en l'empêchant de s'exprimer. Pour résumer et pour revenir aux éléments avancés pour justifier cet allongement de la durée des mandats : « organiser des élections, cela demande du temps ». Bien sûr ! Mais pourquoi pas : tous les cinq ans, tous les dix ans... ce serait encore plus simple. Plus d'élections du tout, ce serait encore mieux ! Quant à laisser au comité le temps de mettre en place son activité, qu'est-ce qui l'empêche

de mettre en place son activité sur plusieurs années consécutives? Je ne vois pas. Qu'est-ce qui justifie que la durée des mandats des membres du comité soit doublée, sinon que toutes les bureaucraties finissent par avoir peur de leurs mandants?

**Annick Béjean.** – Je vais te répondre un petit peu. Je ne vois pas tellement une bureaucratie s'installer sur deux ans. A mon avis, une bureaucratie qui s'installe sur deux ans, ce n'est pas une bureaucratie très dangereuse. En plus, avant, au bout de cinq ans, les comitards devaient se retirer au moins pendant deux ans pour laisser la place à d'autres. Bon, en général, ça ne se passait pas comme ça s'est passé la dernière fois : il y avait une partie du bureau qui restait, une autre qui changeait, ce qui faisait que ceux qui avaient de l'expérience initiaient ceux qui n'en n'avaient pas. Ça ne s'est pas passé comme ça après le comité Moreau. Ça a été très compliqué. Il a fallu que tous les nouveaux comitards se mettent au boulot et on peut dire que ce sont les retraités qui leur ont expliqué comment ça marchait, un comité syndical. En fait, si on arrête les mandats successifs à trois, ça ne fait qu'un an de plus. Ça fait six ans au bout duquel les gens doivent partir. Je ne vois pas comment une bureaucratie peut s'installer en six plutôt qu'en cinq ans. En plus, un an c'est court... On sait qu'il ne se passe pas grand-chose. Il suffit de regarder les comités syndicaux qui se passent entre quatre et cinq personnes en moyenne. Je ne vous dis pas l'été : ils sont parfois deux à se faire aimablement la conversation. Ça ne me semble pas être un bouleversement qui fasse du comité syndical un comité bureaucratique. Tu dis : ça empêchera les correcteurs de dire qu'ils ne sont pas d'accord. S'ils ne viennent pas, ils ne diront pas qu'ils ne sont pas d'accord. On n'a jamais empêché personne de dire qu'il n'est pas d'accord, et au moment de Moreau, les gens montaient à la tribune et ils le disaient ; et je trouvais qu'ils ne le faisaient pas assez.

**Claire Delenclos.** – Ça a changé quoi au moment du comité Moreau? Ça n'a rien changé! Si les syndiqués n'ont plus de moyens de pression, c'est bon!

**Chaâbane Lakel.** – Ce que Claire a raison de signaler, c'est que, comme il n'y a pas de contre-pouvoir, en réalité cette mesure est quand même assez dangereuse. Maintenant, je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas, disons, faire en sorte que les mandats soient de six ans, c'est-à-dire faire sauter le verrou des cinq ans avec élection tous les ans. Il n'y a rien qui justifie le mandat de deux ans, et rien n'empêche, par exemple, que les personnes qui voudraient se présenter puissent le faire six ans ou sept ans de suite, tous les ans. Donc, là, c'est vrai qu'il y a un côté gênant...

**Annick Béjean.** – Ça change très peu ...

**Chaâbane Lakel.** – Non, non, ça change pas très peu! Là, ce que je suis en train de proposer change très peu aussi la donne! Si tu considères que tu as une équipe qui dirige le syndicat, qui donne satisfaction et qui peut rester six ans ou sept ans à la tête du syndicat, où est le souci? Et avec élection tous les ans! Et après, le plus important, parce qu'on a vécu une situation où, malgré un mandat d'un an, le fait que le comité puisse jouer avec les statuts et faire en sorte que certaines choses ne soient pas respectées, si on passe à deux ans, ça veut dire qu'une équipe peut, en jouant avec les statuts, rester à la tête du syndicat pendant trois ans.

**Anne Hébrard.** – La durée du mandat n'a rien à voir avec ça!

**Annick Béjean.** – Les syndiqués ne venaient pas. Ils se sont tous écrasés! C'est ça le problème! Parce que le vrai contre-pouvoir, c'est les syndiqués! Ils viennent, et ils disent qu'ils ne sont pas d'accord! Ils peuvent mettre le comité en minorité. Personne n'est venu! Il faut arrêter, là, Chaâbane!

**Chaâbane Lakel.** – Ah, non, non! Ne réécrit pas l'histoire!

**Annick Béjean.** – Attends, personne ne venait! Si on compte le nombre de personnes qui venaient, des fois dix-sept! Tout le monde fermait sa gueule! Il a fallu que ce soit Anne qui monte! Le contre-pouvoir, c'est les syndiqués! Ce n'est pas un an ou deux. Le contre-pouvoir, il est là, dans notre salle!

**Chaâbane Lakel.** – C'est quoi : « Anne, il a fallu que ce soit Anne »?...

**Annick Béjean.** – Il a fallu que ce soit Anne qui aille au charbon! Je peux te dire qu'il n'y a pas beaucoup de gens qui y sont allés!

**Chaâbane Lakel.** – On est heureux de l'entendre!

**Annick Béjean.** – Le contre-pouvoir, c'est les correcteurs! Et de toute façon, même un an, ça n'a aucune d'importance. Le vrai contre-pouvoir, c'est les syndiqués!

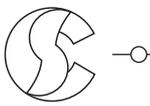
**Chaâbane Lakel.** – Ben on ne l'a pas vu, hein...

**Annick Béjean.** – Et je ne les ai pas vus, moi, pendant le comité Moreau! Personne ne venait! Les salles étaient vides!

**Chaâbane Lakel.** – Mon nom est personne, alors!

*De la salle.* – Parle pour toi, Annick!

**Chaâbane Lakel.** – Parle pour toi!



**De la salle.** – Ne nous énerve pas non plus, et parle pour toi!

**Chaâbane Lakel.** – Parce qu'avant qu'Anne aille au charbon, il y a d'autres gens qui sont allés au charbon, ne réécrivez pas l'histoire!

**De la salle.** – Nous, on s'est fait casser pour ça! Alors, vraiment, tais-toi!

**Annick Béjean.** – Oh, arrête!

**René Berthier.** – L'argument du danger bureaucratique pour s'opposer à la modification des statuts qui est faite me paraît un peu ridicule. Et c'est dramatiser inutilement. Parce que le problème réel, c'est la transformation d'un comité élu sur cinq ans à un comité élu sur six ans. Avec maintien des deux années de purgatoire, entre guillemets, avant de pouvoir se faire réélire. Donc je ne vois vraiment pas en quoi ça créerait une monstrueuse bureaucratie au sein du syndicat. Sachant que, de toute façon, un an ou deux ans ne change pas grand-chose à l'affaire : pour créer une bureaucratie, il n'y a même pas besoin d'un an! Trois mois suffisent largement. Donc ce n'est pas ça, le problème. Et je pense que les camarades qui sont intervenus ont occulté l'existence de l'article 74, qui deviendra article 73, qui permet d'organiser un référendum, à condition qu'un quart des syndiqués le souhaitent. Donc, si des camarades estiment que le comité syndical en place développe une bureaucratie effroyable et ne sont pas capables de réunir un quart des voix des syndiqués, je ne vois pas ce que quiconque peut faire de plus. C'est une garantie qui me paraît largement suffisante contre les éventuelles dérives. En réalité, ce qui est en jeu ici, ce n'est pas le fait qu'une partie importante des syndiqués puisse ne pas être d'accord avec ce qui se passe au syndicat, c'est simplement le fait qu'une petite poignée de camarades puissent ne pas être d'accord! Et ne puissent rien faire pour s'y opposer. C'est ça, le problème! Et ça, c'est aussi une bureaucratie, je regrette!

**François-Georges Lavacquerie.** – Sur le passage du mandat à deux ans, moi, je ne pense pas qu'un an ou deux, ce sera l'occasion de la création d'une bureaucratie, elle existe ou elle n'existe pas. C'est vrai que ça fait du boulot, mais c'est aussi l'occasion de rencontrer les syndiqués. Moi, ce qui me gêne dans le passage d'un an à deux ans, c'est qu'on est dans une période où tout change à toute allure, et que deux ans, c'est beaucoup. En plus, on a pu voir, lors du précédent comité, à l'époque Moreau, quand il y a eu l'affaire Ros de La Grange, que des choses ont pu être faites en un an, et qu'il y a eu une énorme mobilisation qui s'est traduite par le nombre de candidats, qui a pu mettre un holà à ce qu'une majorité de syndiqués jugeait inacceptable. Qui l'ont montré dans le vote, mais qui l'avaient montré lors de l'assemblée

précédente, en refusant de voter le rapport et en votant une motion réintégrant la camarade qui avait été spoliée de sa place. Ensuite, il y a eu des élections qui ont permis de mettre fin à ce cours que beaucoup jugeaient néfaste en changeant de direction. Si, à ce moment-là, on avait eu un mandat de deux ans, tout se serait accompli. Et donc, moi, je trouve que c'est dangereux, dans une période où la visibilité est très courte, de réduire ce mandat. Par ailleurs, c'est vrai que ça fait des troubles, c'est vrai que c'est difficile, et il y a aussi une autre raison qui n'a pas été dite, c'est que, dans les négociations que la secrétaire déléguée a avec d'autres syndicats, on passe pour des rigolos, parce que, dans d'autres syndicats, les gens, ils sont là depuis dix ans, vingt ans! Donc, pour les correcteurs, c'est à peine on a eu le temps de le connaître, hop! Il change de tête! Mais, c'est aussi qu'on n'a pas la même conception de la démocratie syndicale que d'autres syndicats. Voilà.

**Anne Hébrard.** – Après toutes ces options brillamment résumées par FGL, je passe la parole à Annick Béjean.

**Annick Béjean.** – Il y a eu le pour et le contre... Je voudrais revoir quelles sont les circonstances exceptionnelles qui font que tout va vite et que ce n'est pas le moment de mettre deux ans plutôt qu'un an, je ne comprends rien à ça.

**Anne Hébrard.** – Le vote tous les ans, c'est super bien pour ma collection de timbres! (*Rires.*)

**Annick Béjean.** – Bon, écoutez, on met ça au vote et puis ce sera plus simple!

**François-Georges Lavacquerie.** – Alors, qui est pour la modification de l'ancien article 37? (*Silence.*) Qui est contre?

**Annick Béjean.** – Il y a 5 contre.

**Anne Hébrard.** – 6!

**Annick Béjean.** – 6? Ben, je ne regarde pas partout! Bon!

**François-Georges Lavacquerie.** – Et combien de pour?

**Anne Hébrard.** – Les autres.

**François-Georges Lavacquerie.** – C'est-à-dire? Quatorze, c'est ça?

*Anne Hébrard approuve de la tête.*

**Annick Béjean.** – L'article suivant, c'est l'ancien 43-42, page 49. Je ne sais plus pourquoi on l'a enlevé...

**Anne Hébrard.** – Parce qu’il y a des fonctions obligatoires selon les statuts, et qu’on est tellement peu, finalement, à travailler, que ce n’est peut-être pas nécessaire d’avoir un trésorier et un trésorier adjoint, enfin, des choses comme ça... Ou un archiviste qui n’archive pas...

**Annick Béjean.** – Bon voilà, c’est pour coller à la réalité, ça.

**Claire Delenclos.** – Ce n’est pas parce qu’il n’y a plus d’archiviste qu’il faut supprimer le...

**Annick Béjean.** – On n’a pas marqué qu’il n’y avait plus d’archiviste!

**Anne Hébrard.** – Non, mais entre autres. Il y a un secrétaire adjoint, un secrétaire au placement et un trésorier, voilà...

**Claire Delenclos.** – Entre autres.

**François-Georges Lavacquerie.** – Et il n’y a plus de trésorier, d’ailleurs.

**Claire Delenclos.** – Non, mais ça se réduit de trop, là. Il y a déjà onze membres. Sous prétexte qu’on est...

**Annick Béjean.** – Ben oui, on est moins nombreux, qu’est-ce que tu veux! Il faut être réaliste! Si tu vois le comité syndical, il y a pratiquement... quoi?

**François-Georges Lavacquerie.** – Il y a six personnes qui viennent.

**Annick Béjean.** – Trois personnes qui travaillent!

**Claire Delenclos.** – Ouais, c’est ça! Donc vous êtes moins nombreux et vous restez plus longtemps!

**Annick Béjean.** – Bon écoute, on t’accueille volontiers dans le comité syndical si tu veux bosser!

**Claire Delenclos.** – J’y suis déjà!

**Voix d’homme à la tribune.** – Oui, mais il faudrait que tu sois élue!

**Annick Béjean.** – Tu y étais déjà, c’est ça le problème! Si tu veux bosser!

**Claire Delenclos.** – Non, mais la prochaine fois, à onze, je ne serai pas élue!

**Anne Hébrard.** – Ecoute, tu crois vraiment qu’il y aura onze candidats aux prochaines élections?

**Claire Delenclos.** – Non, mais ce n’est pas ça le problème. Il y a de moins en moins de monde. Là, onze membres, tu peux modifier le nombre à chaque

fois en assemblée simple, et après, vous restez plus longtemps : deux ans, six ans. Moi, je ne trouve pas ça normal, tu vois!

**Annick Béjean.** – Ça, ça a déjà été réglé...

**Claire Delenclos.** – Et ça continue! Entre autres!

**Annick Béjean.** – On ne dit pas qu’il n’y aura pas assez de membres! Pourvu qu’il y ait déjà le minimum! Actuellement, on ne l’a même pas, le minimum!

**Claire Delenclos.** – Pourquoi vous avez voté le maintien de l’article sur la solidarité alors que vous ne la pratiquez pas? Alors d’un côté oui, de l’autre côté non!

**Annick Béjean.** – Mais va à la tribune! Parle! On ne comprend pas ce que tu dis!

*Claire Delenclos monte à la tribune.*

**Claire Delenclos.** – D’un côté, vous maintenez l’article sur la solidarité, de l’autre, vous supprimez le reste au prétexte qu’on n’est pas assez nombreux, ou que les tâches ne sont pas faites, etc. Soyez un peu logiques! Pourquoi vous conservez l’article sur la solidarité alors qu’il n’est pas appliqué? Là, maintenant, c’est : « entre autres »!

**Annick Béjean.** – Ce qui est important à la base d’un syndicat, c’est le secrétaire délégué, le secrétaire adjoint, le secrétaire au placement, le trésorier. Ça, c’est le socle même du syndicat, OK? S’il y a des gens qui sont d’accord pour prendre des activités, il peut y en avoir bien plus! Si on dit sept, est-ce que ça veut dire que le huitième ne peut pas prendre de responsabilités? Tu peux tordre le bâton dans l’autre sens, si tu veux! Est-ce que le fait de dire sept veut dire qu’il ne peut pas y avoir plus de sept membres?

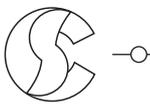
**Claire Delenclos.** – Non, mais de toute façon, vous êtes moins nombreux et vous allez rester plus longtemps, voilà ce qui va se passer!

**Annick Béjean.** – Et là, il y en a deux qui ne pourront pas! Alors c’est embêtant. Entre autres, on peut aller de cinq à dix, ou quinze!

**Voix d’homme.** – Jusqu’à onze!

**Annick Béjean.** – Onze, voilà!

**François-Georges Lavacquerie.** – Il y a un principe de réalité! Il y a en moyenne entre cinq et six personnes qui se réunissent, qui sont au comité. Entre autres, il peut effectivement y en avoir huit! Ou onze! Mais ce n’est pas parce qu’il y aura écrit sept dans le règlement qu’il y en aura sept!



**Annick Béjean.** – On propose ça au vote. Qui est pour ?

**Claude Hammouche.** – Ce sont des problèmes de quorum qu'il faut aborder. S'il n'y a pas le quorum, ça veut dire que les choses sont nulles. Il est là, le problème !

**François-Georges Lavacquerie.** – Il n'y a pas de quorum au comité syndical. Il y a des présents !

**Anne Hébrard.** – S'il y avait un quorum, ça ne fonctionnerait pas, actuellement...

**François-Georges Lavacquerie.** – Ce sont les présents qui décident, c'est tout !

**Annick Béjean.** – On met l'article au vote. Qui est pour ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Qui est contre ? (*Un temps.*) 3 contre... 14 pour. Adopté.

**Annick Béjean.** – Page 49, vous avez l'article 47, ancien 48, qui modifie le nombre de membres à la commission de contrôle. On est obligé d'enlever le dernier paragraphe. On sait que la commission de contrôle marche à peu de gens, et puis, comme on réduit le nombre de comitards, on réduit le nombre de la commission de contrôle.

**Anne Hébrard.** – Ça fait deux mandatures. De toute façon, à la commission de contrôle, il n'y a que trois membres alors qu'il en faudrait cinq. Et elle a très bien fonctionné.

**Annick Béjean.** – On soumet ça au vote ! (*Quelqu'un parle dans la salle.*) Oui, vas-y, Dominique !

**Dominique Ros de La Grange.** – Il y a juste un problème, c'est que là, on a trois membres à la commission de contrôle, et là, c'est pour deux ans !

**Anne Hébrard.** – Ce sont deux personnes qui s'y collent actuellement, et l'année précédente, c'était une personne qui s'y est collée, et à côté de ça, ils sont peu, de toute façon. Si c'est sur deux ans, ils suivront mieux les comptes.

**Dominique Ros de La Grange.** – Juste deux mots : ou bien il s'agit d'une concentration de pouvoirs, ou bien il s'agit d'une réduction de la voilure. Moi, je pense qu'il s'agit d'une réduction de la voilure. Et pourquoi ? Sur l'histoire du pouvoir, contre-pouvoir : le pouvoir, c'est l'assemblée générale des correcteurs. Elle est pouvoir et contre-pouvoir à la fois. On me dit qu'il y a deux cent cinquante membres inscrits. Ici, j'en ai compté vingt-quatre. Tout le problème est là : il est de la participation active des membres. Si elle n'y

est pas, ça ne fonctionne pas, c'est tout ! Ou ça fonctionne mal.

**Franck Leclercq.** – Dans les statuts, on peut réunir 25% des syndiqués, c'est absolument aberrant : on ne pourra jamais, en assemblée générale, révoquer le comité. C'est impossible. Donc c'est comme ça que s'installent les bureaucraties. Et ce n'est pas un problème de voilure, c'est un problème quasiment de dictature. Dictature molle. (*Rires.*) Ce n'est pas encore une dictature, mais tous les moyens pour qu'une dictature s'installe ici sont prêts. Vous mettez en place tous les moyens pour vous faire exploser ! Bravo ! Et s'il n'y a plus du tout de commission de contrôle, qu'est-ce qu'on s'en tape ! La commission de contrôle n'a pas de pouvoir, l'assemblée n'a pas de pouvoir parce qu'il n'y a personne ! Et pourquoi il n'y a plus personne ? Jamais vous ne vous êtes posé la question ? Pourquoi les gens ne viennent plus ? Pourquoi les syndiqués vous désertent ? D'ailleurs, je pense que c'est la dernière fois que j'assiste à une assemblée ! (*Rires.*)

**Claire Delenclos.** – Pendant le comité Moreau, qu'est-ce qu'il s'est passé ? On a posé des questions, moralité, on n'a rien pu faire ! Il n'y a eu aucune réponse. Et aujourd'hui, vous venez à la tribune pour dire que c'est possible ! Et bien, on l'a fait, et moi je vous le dis : ce n'est pas possible !

**Annick Béjean.** – Je ne savais pas que tu avais tenté de le faire.

**Claire Delenclos.** – Tu ne savais pas ? Tu n'étais pas là ?!!

**Annick Béjean.** – Ma signature, dans ce but-là, moi, on ne m'a rien demandé !

**Claire Delenclos.** – Ouais, ouais... On a posé des questions !

**Franck Leclercq.** – Moi, en juin 2006, j'ai demandé, en assemblée, c'est retranscrit dans le bulletin de *Cantonade*, tu n'as qu'à le relire, et tu verras qu'en juin 2006, on l'a demandé et que nous ne l'avons pas obtenu. Il a fallu attendre deux ans pour que vous vous réveilliez. La prochaine fois, il va falloir quatre ans ! Bravo !

**De la salle.** – Un petit point d'histoire, Franck, là-dessus : le compte rendu de cette assemblée a été très long à venir ! On ne peut pas reprocher aux correcteurs, qui ne sont reliés à l'information que par le bulletin, de ne pas avoir eu l'information !

**Franck Leclercq.** – Je parle pour les gens qui étaient présents !

**Annick Béjean.** – Je te jure que je ne m'en souviens pas !

*De la salle.* – Mais pour répondre sur le référendum, il peut être demandé par l'assemblée générale, et là, elle, elle est souveraine, que l'on soit deux ou deux cent quatre-vingts!

**Franck Leclercq.** – Ouais, mais il n'y a jamais personne!

**Annick Béjean.** – Bon, alors, la commission de contrôle au vote : trois au lieu de cinq. Qui est pour?

*De la salle.* – Zéro!

**Claire Delenclos.** – Ouais, zéro!

**François-Georges Lavacquerie.** – Seize pour. Qui est contre? (*Un temps.*) Seize!

**Anne Hébrard.** – Comme l'AG suivante est à 14 heures, soit on comble cette heure en discutant, soit on accélère un peu la procédure et l'article 53, anciennement 54 : le secrétaire adjoint ne veut plus s'occuper de la conservation des archives!

**Claire Delenclos.** – Ah bah voilà : supprimons les archives, comme ça, la prochaine fois...

**Anne Hébrard.** – Les archives sont en déshérence depuis deux ans, donc on peut attendre encore un petit peu...

**Claire Delenclos.** – La prochaine fois qu'on demandera s'il s'est passé quelque chose pendant le comité Moreau, il n'y aura pas d'archives!

**Anne Hébrard.** – Tiens, je vous dis ça en rigolant : nous envoyons le bulletin à la Maison des arts graphiques. Ils ont laissé un message sur le répondeur : ça fait quinze ans qu'on leur envoie le bulletin, quinze ans qu'ils ont déménagé et qu'on leur envoie le bulletin à la mauvaise adresse! La Poste étant merveilleuse, c'est parvenu à destination! Enfin, pour vous dire que, pour les archives, il y a un tout petit problème!

**Annick Béjean.** – J'ai été au comité dans les années 1980, et j'ai toujours été archiviste. Je n'étais pas secrétaire adjointe, et je m'occupais des archives. Et je n'ai jamais vu un secrétaire adjoint le faire! Donc c'est aussi bien de le mettre. C'est idiot de laisser un truc qui n'est pas vrai! Le secrétaire adjoint à autre chose à faire que de s'occuper des archives!

**Claire Delenclos.** – On est toujours dans la même application du principe que, quand les choses ne sont pas faites, on supprime l'article! Donc, supprimons l'article sur la solidarité!

**Annick Béjean.** – Tu penses qu'un secrétaire adjoint doit s'occuper des archives. C'est ce que tu dis?

**Claire Delenclos.** – Vous avez voté le maintien de l'article sur la solidarité. Est-ce qu'il est appliqué?

**Annick Béjean.** – Est-ce que tu penses que le secrétaire adjoint va s'occuper des archives?

**Claire Delenclos.** – Oui, de même que la solidarité va s'appliquer!

**Voix d'homme.** – Si on maintient cet article 54, à quoi sert l'article 55? (*Rires.*) Parce que si le secrétaire adjoint veille au classement des archives, pourquoi faut-il qu'un membre du comité syndical s'occupe du classement des archives? (*Rires.*)

**Annick Béjean.** – Je propose qu'on passe au vote le fait que le secrétaire adjoint ne s'occupe plus des archives. J'espère que, politiquement, ça ne conduit pas à une dictature... Qui est pour?

**François-Georges Lavacquerie.** – Dix-sept. Qui est contre?

**Chaâbane Lakel.** – Je voulais juste intervenir sur un point. On dirait que vous êtes en train de travailler à changer complètement le syndicat, donc le nettoyage se fait, et vous êtes en train de travailler à un nouveau fonctionnement : pas d'archiviste, pas d'archives...

**Annick Béjean.** – On n'a pas dit ça!

**Chaâbane Lakel.** – Non, non, mais c'est la mise en place d'un fonctionnement dictatorial... Moi, j'ai dit bonapartiste, et c'est vrai que le syndicat a toujours eu un fonds bonapartiste, et il s'affirme très clairement aujourd'hui! Donc, dont acte. Et en fait, ce n'est même pas vous qui en êtes responsables, c'est la réalité qui amène à l'existence de structures qui amènent au fait qu'à un moment donné, le seul élément tangible, c'est une direction. Ce que vous êtes en train de faire, c'est comme dans Brecht...

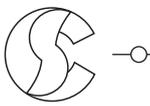
*De la salle.* – On va dissoudre le peuple!

**Chaâbane Lakel.** – Voilà! Et vous êtes en train de dissoudre les syndiqués! Bravo, bien, joli travail! Et je considère que tout est cohérent. Maintenant, nous avons laissé une verrue au milieu de ces nouveaux statuts qui est l'article 30!

**Annick Béjean.** – Tout ça parce que le secrétaire adjoint ne va plus s'occuper des archives!

**Claire Delenclos.** – Le comité Moreau en avait rêvé, le comité Hébrard l'a fait!

**François-Georges Lavacquerie.** – Je rappelle qu'il y a un article 55 qui explique qu'un membre du comité doit s'occuper des archives!



**Annick Béjean.** – L'article 61 sur les retraités. Le problème qu'il y avait, c'est que, jusqu'à la retraite, certains continuaient à payer les cotisations chez les actifs, et d'autres qui venaient directement chez les retraités. En plus, il y avait un autre problème : les préretraités qui continuaient à payer leurs cotisations chez les actifs ne pouvaient pas voter pour le bureau des retraités, ce qui devenait un peu fou, quand même. Moi, par exemple, j'étais secrétaire et je ne pouvais pas voter pour moi parce que je payais encore chez les actifs. Alors on s'est dit : si des préretraités veulent rester chez les actifs, ils y restent. Sinon, s'ils ne veulent pas, qu'ils viennent chez nous. Mais il faut qu'ils soient à jour de leurs cotisations chez les actifs, bien entendu. Et, dans les deux cas, ils votent pour les retraités. C'est pour nous adapter au concret. J'ai un peu honte, parce que je pense qu'en s'adaptant au concret on va faire une dictature. Mais bon, c'est comme ça que ça se passe. On est aussi de moins en moins nombreux au bureau, donc le nombre d'élus au bureau peut varier sur décision en assemblée générale des retraités. Est-ce que vous avez des réflexions là-dessus ?

*De la salle.* – Oui !

**Annick Béjean.** – Vas-y !

**Voix de retraité.** – C'est une simple question de vocabulaire. « Il pourrait également choisir de cotiser chez les retraités s'il est à jour de ses cotisations chez les actifs. » Mais, chez les retraités, on ne cotise pas ! Une cotisation, c'est une somme qui est décidée par l'association, alors que, chez les retraités, on verse au prorata de ses moyens et de ses envies. Donc le terme de « cotiser » risque la confusion parce que ce sont deux choses tout à fait différentes.

**Annick Béjean.** – Qu'est-ce que tu proposes ? Oui, voilà, dit René Berthier : « Il pourra également choisir de cotiser chez les retraités dans les conditions décidées par le bureau. » Ça te va ?

**Voix de retraité.** – Pourquoi pas ?

**Annick Béjean.** – Alors on dit : « Dans les conditions décidées par le bureau. » Est-ce que vous êtes d'accord ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Dix-huit pour. Qui est contre ? Zéro contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions.

**Annick Béjean.** – OK ? Page 51 sur le bulletin. Vous savez qu'il y a eu des assemblées générales dont on ne savait pas si elles étaient extraordinaires ou ordinaires, c'était bien compliqué. Donc on a décidé de mettre des choses précises : le bulletin est semestriel. Ces deux bulletins contiennent obligatoirement,

outre la convocation à l'assemblée et l'ordre du jour, les points énumérés, etc. Les deux bulletins rendent compte des deux assemblées générales ordinaires, et, s'il y a une assemblée extraordinaire, ils rendent compte de l'assemblée extraordinaire, et des réunions du comité syndical. En fait, le changement essentiel, c'est le nombre de bulletins et le nombre d'assemblées générales ordinaires. Au-delà de deux, c'est extraordinaire, comme ça, on ne se disputera plus. Il y a des questions à poser là-dessus ? Non ? Alors on vote. Qui est pour ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Seize pour. Qui est contre ? Un contre. Qui s'abstient ? Trois abstentions.

**Dominique Ros de La Grange.** – Je voudrais intervenir sur une modification qui n'a pas eu lieu.

**Annick Béjean.** – Dis voir.

**Dominique Ros de La Grange.** – Il me semble aussi que, dans le dépoussiérage, vous aviez dit que le nombre d'assemblées annuelles ne devait pas se limiter à deux.

**Annick Béjean.** – On vient de le voter.

**Dominique Ros de La Grange.** – Non, ce n'est pas écrit là, puisque vous avez laissé : « L'assemblée générale tient deux sessions ordinaires. » C'est l'article 66, ex-67. Il avait été prévu qu'on ne limitait pas le nombre d'assemblées générales à deux.

**Anne Hébrard.** – Non, on avait dit qu'on l'éclairait.

**Dominique.** – Et vous l'avez éclairé, là ?

**Anne Hébrard.** – Oui, puisqu'on a dit qu'il y aurait deux assemblées générales ordinaires, les autres sont extraordinaires.

**Dominique Ros de La Grange.** – Donc il n'y aura que deux assemblées ordinaires, les autres seront extraordinaires.

**Annick Béjean.** – Il y a les deux ordinaires, et on fait autant d'assemblées extraordinaires qu'on veut !

**Dominique Ros de La Grange.** – Oui, mais pendant les assemblées extraordinaires, on ne peut pas décider n'importe quoi !

**Claire Delenclos.** – On peut peut-être l'écrire, comme on a dit qu'on ne lirait pas les textes des gens qui n'étaient pas présents.

**Annick Béjean.** – On dit qu'il y a des assemblées générales extraordinaires, on n'en limite pas le chiffre !

**Dominique Ros de La Grange.** – Mais on ne peut pas tout décider en assemblée extraordinaire! C'est très limité, ce qu'on peut décider!

**Annick Béjean.** – Je ne comprends pas le sens de ton intervention.

**Dominique Ros de La Grange.** – Le sens de mon intervention, c'est que, quand Anne a convoqué une troisième assemblée ordinaire, Dumeunier s'est énervé. Donc on a dit qu'on n'allait pas limiter le nombre d'assemblées ordinaires par an.

**Annick Béjean.** – Alors, le problème qu'on a, c'est que chaque fois qu'on fait une assemblée générale ordinaire, on est obligé de faire un bulletin.

**Dominique Ros de La Grange.** – Et alors?

**Annick Béjean.** – C'est très cher...

**Dominique Ros de La Grange.** – On n'est pas obligé d'en faire plus! On avait dit qu'on en écrivait deux minimum.

**Annick Béjean.** – Deux minimum, ça suppose d'autres assemblées générales extraordinaires. Je ne vois pas ce qui te gêne à ce qu'elles soient extraordinaires ou ordinaires!

**Claire Delenclos.** – Le problème, c'est que là, on comprend qu'on peut réunir plus d'assemblées, mais il faut l'écrire!

**Anne Hébrard.** – Il y a eu trois réunions de la commission de révision des statuts et on en est arrivés à ce travail-là.

**Claire Delenclos.** – Là, c'est tacite entre nous : on comprend qu'on peut réunir plus d'assemblées. Mais il faut l'écrire!

**René Berthier.** – Son intervention se fonde sur le fait qu'il y a eu une assemblée générale qui a été invalidée. Elle n'était pas statutaire, parce qu'elle avait les fonctions d'une AG extraordinaire et qu'elle a été annoncée comme ordinaire. Et donc elle a été invalidée. La modification des statuts proposée permet justement de clarifier ça. Cette modification ne change rien aux sujets traités : ce qui les définit dans une AG, c'est l'ordre du jour. Il suffit de les indiquer dans l'ordre du jour. Donc cela évitera ce qui est arrivé il y a quelques mois, où une AG a été invalidée par la commission de contrôle, et puis finalement rien n'a pu se décider.

**Annick Béjean.** – Alors, le placement. Règlement intérieur, page 52.

*De la salle.* – Il y a aussi l'article 75.

**Annick Béjean.** – Oui, comme on réduit le nombre de comitards, le nombre de la commission de contrôle, on réduit aussi la commission des statuts. Ça passe de neuf à sept.

*De la salle.* – Comment est-elle désignée, cette commission?

**Anne Hébrard.** – En assemblée générale. C'est ce qui s'est passé la dernière fois.

**Annick Béjean.** – Des gens se présentent en assemblée générale ordinaire, et les syndiqués votent pour eux.

*De la salle.* – S'ils ne se présentent pas?

**Annick Béjean.** – On a eu beaucoup de mal à avoir du monde. Alors, qui est pour?

**François-Georges Lavacquerie.** – Dix-sept pour. Qui est contre? Une abstention.

**Anne Hébrard.** – Page 52, règlement intérieur, examen placement, proposition de suppression des articles 2, 3, 4 et 5. Les conditions d'emploi relevant des us et coutumes de la presse parisienne, pour les adhérents qui n'ont pas de formation professionnelle, ils doivent passer un examen d'aptitude. On a supprimé cette possibilité de passer un examen dans un article précédent. « La commission d'examen est chargée d'élaborer les textes », ça va avec. Ces articles découlent les uns des autres. Comme il n'y a plus d'examen pour faire rentrer les gens en presse, on supprime ces quatre articles. Qui est pour?

**François-Georges Lavacquerie.** – Dix-huit pour. Qui est contre? Zéro contre. Abstention? Une abstention.

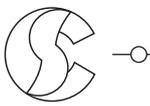
**Annick Béjean.** – L'article 4, anciennement 8 : « En cas de création d'emploi ou lorsqu'il se produit une vacance de poste, le bureau de placement examine les candidatures parmi les titulaires d'un poste ou les inscrits à la permanence. » On enlève « parmi les titulaires d'un poste ou les inscrits à la permanence ».

**Anne Hébrard.** – Qui est pour?

**François-Georges Lavacquerie.** – Seize pour. Zéro contre et une abstention.

*De la salle.* – Page 52, le nouvel article 3 du règlement intérieur, anciennement l'article 7, on n'a pas voté dessus.

**Anne Hébrard.** – On le vote. Qui est pour?



**François-Georges Lavacquerie.** – Seize pour. Zéro contre, zéro abstention.

**Anne Hébrard.** – L'article 12. Jacques Dumeunier avait proposé un amendement, mais on va suivre la proposition de Franck Leclercq et on l'annule, parce que c'est vrai qu'il n'avait pas lieu d'être.

**Annick Béjean.** – L'article 12 page 53, qui est très méchant car il empêcherait Dumeunier d'envoyer des textes et d'être lu et puis après on se disputerait parce qu'ils ont été mal lus.

*De la salle.* – C'est absurde, car n'importe quel syndiqué peut venir en AG et lire le texte d'un autre syndiqué!

**Anne Hébrard.** – C'est dommage de supprimer l'amendement Dumeunier, mais enfin, on est tous d'accord? Il serait resté dans l'histoire, comme ça!

**Annick Béjean.** – On l'aurait appelé amendement Dumeunier!

**Anne Hébrard.** – Alors, suppression de l'article 12 à l'unanimité? Le rajout 12 est supprimé.

**François-Georges Lavacquerie.** – Article 12 retiré.

**Anne Hébrard.** – Proposition de suppression de l'article 16 : « A tout moment, le président ou un correcteur syndiqué peut proposer de clore le débat, d'ajourner le débat, de suspendre la session, d'ajourner la session. »

**Annick Béjean.** – Ça se fait tout naturellement.

**Claire Delenclos.** – Voilà, donc il ne vaut mieux pas le dire.

**Franck Leclercq.** – On interdit aux syndiqués d'intervenir dans une assemblée?!

**Annick Béjean.** – Ce n'est pas ce qui est écrit.

**Franck Leclercq.** – Bah non! C'est ce qui n'est plus marqué, justement.

**Annick Béjean.** – De toute façon, n'importe qui peut prendre la parole ici, quand il en a envie.

**Franck Leclercq.** – N'importe qui ne peut pas clore un débat, n'importe qui ne peut pas ajourner un débat en discussion, n'importe qui ne peut pas suspendre la session de l'assemblée et n'importe qui ne peut pas ajourner la session de l'assemblée!

**Annick Béjean.** – Suspendre la session de l'assemblée, ça veut dire qu'un correcteur ou le président peut décider d'arrêter la réunion.

**Anne Hébrard.** – Est-ce que c'est déjà arrivé?

*De la salle.* – Oui.

**Franck Leclercq.** – Et alors, ça vous a gênés?

**René Berthier.** – On parlait de bureaucratie tout à l'heure, et justement cet article-là est directement lié à un procédé bureaucratique connu, enfin qui a été connu pendant un temps, mais qui pourrait revenir, c'est l'obstruction d'une assemblée générale. C'est un certain nombre d'adhérents qui prennent la parole à tour de rôle, de manière concertée, de façon à bloquer les débats pendant une heure. C'est arrivé! Moi, je l'ai vu, et certains camarades anciens l'ont vu aussi. Et à ce moment-là, il y avait une clause dans les statuts qui permettait de dire : « Il y a obstruction, je demande à ce qu'on passe à autre chose. » Et ça devenait possible. Moi, je suis contre la suppression de cet article, précisément parce que c'est un moyen pour empêcher l'obstruction bureaucratique d'une assemblée générale. Dans ce qui est supprimé, je propose le maintien d'une chose, c'est qu'un syndiqué qui en a marre de l'obstruction peut proposer de clore le débat sur cette question, mais la chose est votée par l'assemblée générale. Je ne vois pas ce qu'il y a de plus démocratique!

**Annick Béjean.** – Qui est pour qu'on garde cet article 16?

**François-Georges Lavacquerie.** – Pour, 22. Qui est pour sa suppression? Zéro. Abstention, un.

**Annick Béjean.** – Maintenant, le bulletin.

**Anne Hébrard.** – Il faut que les articles nous parviennent pour le bouclage de *Cantonade*, statutairement, pour être débattus en assemblée générale. S'ils ne sont pas dans le bulletin, c'est difficile qu'ils atteignent tous les syndiqués. « à la date du bouclage »; avant c'était : « avant la date fixée pour la session d'une assemblée ou pour la date de parution du bulletin ». C'est la même chose.

**François-Georges Lavacquerie.** – Seize pour. Zéro abstention. Zéro contre.

**Anne Hébrard.** – La suppression de l'article 34 sur la double appartenance.

**Annick Béjean.** – On en a pas mal parlé, on ne va pas recommencer les débats.

**Anne Hébrard.** – Qui est pour?

**François-Georges Lavacquerie.** – Seize sont pour la suppression de la double appartenance. Deux contre. Une abstention.

**Anne Hébrard.** – Je reviens brièvement à l'article 3 page 46, sur lequel on n'avait pas voté, à propos de « l'organisation sœur », à la place du « syndicat national des journalistes CGT ». Et comme ça arrive après ce qu'on vient de voter, c'est-à-dire l'abolition de la double appartenance, je suppose que ça va de soi, mais, formellement, on peut peut-être voter. On parle d'« organisation sœur » au lieu d'« appartenant au SNJ-CGT ». Qui est pour ?

**François-Georges Lavacquerie.** – Quinze pour. Zéro contre, zéro abstention.

**Jeanne-Marie Laurant.** – On n'a pas voté l'article 5 en bas de la page 46.

**Anne Hébrard.** – « Le candidat admis comme stagiaire par le comité syndical doit verser un droit d'admission. »

**Annick Béjean.** – On n'a pas de stagiaires, de toute façon.

**Anne Hébrard.** – Non, on n'en a pas.

**François-Georges Lavacquerie.** – Pour la suppression de l'article 5 : quatorze.

**Anne Hébrard.** – L'AG extraordinaire est close.

[Il est 13 h 50.]



*Maison traditionnelle à Bruges (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.*

# Assemblée générale

ordinaire du 11 octobre 2008



Maison traditionnelle à Kaysesberg (Haut-Rhin). Photo : Jean-Paul Gand.

**14 h 46.** Trente-cinq personnes dans la salle. Régine Turmeau est présidente de la séance.

**Régine Turmeau.** – Bonjour, l'assemblée générale est ouverte, après un quart d'heure de suspension. La salle doit être libérée à 17 heures. Premier point : admissions, démissions.

**Anne Hébrard.** – Les admissions et démissions. Je vous demanderai qu'on vote immédiatement après pour que ça ne passe pas à l'as, parce que les débats peuvent être animés et ce serait idiot que ces gens-là ne soient pas admis aujourd'hui. Catherine Heitzmann, Formacom 2007, parrains Martine Favier, Christophe Bafier-Candès, c'est une admission orale à la suite de l'AG du 29 mars 2008 ; Nicolas Ouazana, Formacom 2007, marraine Martine Favier, admission orale à l'AG du 29 mars ; Esther Baumann, sur présentation de six mois de fiches de paie comme correctrice, parrains Martine Rousseau, Olivier Houdart, admission orale à l'AG du 29 mars ; Laurent Uhler, Formacom 2005, parrain Jean-Marc Duprey ; Claire Hazan, correctrice en édition, sur présentation de six mois de fiches de paie ; Anne Duvivier, journaliste, sur présentation de six mois de fiches de paie, marraines Annick Béjean, Maya Vigier ; Gwenaëlle Leprat, journaliste, sur présentation de six mois de fiches de paie, parrains Annick Béjean, José Nuevo. Et je vous présente trois admissions orales pour l'AG d'aujourd'hui : Marie-Hélène Massardier, correctrice

en édition, sur présentation de six mois de fiches de paie ; Céline Reully, sur présentation de six mois de fiches de paie ; Jehanne Joly, sur présentation de six mois de fiches de paie.

Et quatre démissions : Michèle Pardo-Marquis...

**Philippe Cols.** – Prado!

**Anne Hébrard.** – Ah non, c'est Pardo. Ou alors la faute, ça fait un moment qu'elle dure, c'est comme pour Elmir. Pradot-Marquis, *l'Equipe* ; Marion Hérold, journal *le Monde* ; Gwenaëlle Le Roy, qui a trouvé un autre travail ; et Lucien Jedwab, journal *le Monde*.

Je vais demander à l'ensemble des présents de voter : oui, non, s'abstenir. Qui vote pour ces admissions ? On compte.

**François-Georges Lavacquerie.** – Quatorze, quinze. Derrière le pilier ça vote oui, ça vote non ? Pour : dix-sept.

**Anne Hébrard.** – Qui s'abstient ? Et qui vote contre ? Régine, c'est à toi de jouer.

**Régine Turmeau.** – Alors nous suivons l'ordre du jour et nous allons passer à l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars dernier. Qui vote pour ?

**Annick Béjean** (*de la salle*). – Demande si quelqu'un veut s'exprimer.

**Régine Turmeau**. – Quelqu'un veut-il rajouter quelque chose à ce sujet ?

**Anne Hébrard**. – Le débat sur l'adoption du procès-verbal est ouvert. Qui veut prendre la parole ? Personne ? On passe au vote ? Vous êtes tous d'accord ? Qui vote pour ?

**François-Georges Lavacquerie**. – Seize pour.

**Anne Hébrard**. – Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Abstentions ? Il faut suivre, les gars. Donc on reprend, c'était l'adoption du procès-verbal de l'AG du 29 mars 2008, qui figure dans le bulletin *Cantonade*. Donc on recommence tout. Qui vote pour ?

**François-Georges Lavacquerie** (*qui compte*). – Quinze.

**Anne Hébrard**. – Il y en a moins qu'avant, il faudrait savoir. Qui vote pour ? Levez le bras.

**François-Georges Lavacquerie** (*qui compte*). – Seize, O.K.

**Anne Hébrard**. – Qui vote contre ? Allez, on rebaisse le bras.

**François-Georges Lavacquerie**. – Qui vote contre ? Zéro.

**Anne Hébrard**. – Qui s'abstient ?

**François-Georges Lavacquerie**. – Cinq.

**Anne Hébrard**. – Qui ne prend pas part au vote ?

**François-Georges Lavacquerie**. – Quatre.

**Régine Turmeau**. – Alors passons au rapport du trésorier.

**Anne Hébrard**. – C'est un rapport qui va être assez rapide. Après le rapport écrit en tant que trésorière par défaut – je tiens à le souligner : il n'y a pas de trésorier officiel au syndicat des correcteurs, et il y a un trésorier adjoint qui est un retraité. Après le tiré-à-part que vous avez tous eu et j'imagine lu avec délectation, une seule chose à rajouter : les cotisations ne rentrent toujours pas, nous en sommes à 20% des cotisations espérées sur une année pleine. Nous sommes quand même à la mi-octobre. La seule bonne nouvelle, c'est que l'avocat Lejard, qui retenait 2000 euros de consignation depuis un an, a fini par nous les rendre. J'ai porté plainte, je n'ai pas menacé,

j'ai porté plainte pour tentative d'escroquerie, et pour un avocat c'est extrêmement grave d'être condamné pour escroquerie, ça veut dire qu'il ne peut plus plaider, il est radié de l'ordre des avocats. Donc il nous a obligeamment rendu cet argent, qui a été encaissé. J'attends de voir, la plainte court toujours, c'est une tentative d'escroquerie. C'est un petit peu dommage. C'est un escroc, c'est tout, beaucoup d'avocats sont des escrocs, il ne faut pas se faire d'illusions.

**Annick Béjean** (*de la salle*). – Ce n'est pas une grosse somme, pour une escroquerie il vaut mieux...

**Anne Hébrard**. – Deux mille euros pour le syndicat c'est une grosse somme. Il l'a retenue pendant plus d'un an, car le syndicat s'est désisté de ce procès en mai 2007. Il l'a récupérée, j'en ai la preuve écrite parce que je suis intervenue auprès du greffe du tribunal de Paris, il l'a récupérée en octobre et nous l'a rendue en septembre. Ça veut dire que pendant onze mois il l'a tenue, il a fait de la cavalerie, il a fait rentrer des intérêts dessus. Il n'avait pas le droit, c'était notre argent. Je suppose que peut-être d'autres personnes veulent intervenir sur le rapport du trésorier. Je ne sais pas si statutairement on l'adopte ou pas.

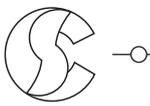
**Annick Béjean** (*depuis la salle*). – On l'adopte.

**Anne Hébrard**. – On l'adopte. Quelqu'un veut intervenir ?

**Sylvie Standley**. – Pour les gens que je ne connais pas, je suis Sylvie Standley, déléguée au *Monde* et mise en cause dans le tiré-à-part, sur un prêt qui existe, que je reconnais, que je n'ai jamais caché et que je rembourserai quand je le pourrai. Bien. J'ai fait un texte que vous avez reçu, ou pas reçu selon que vous avez des e-mails chez vous. Je vais donc vous lire ce que je vous ai écrit, ce que j'ai écrit à ce comité.

« Lettre aux syndiqués du Syndicat des correcteurs et aux doubles appartenants.

Camarades, citée quatre fois dans le dernier *Cantonade*, la mise au point suivante s'imposait. Camarades syndiqués, ne vous laissez pas bernier, ce *Cantonade*, au demeurant de bonne facture, est un règlement de comptes, non pas financier comme il pourrait en avoir l'air, mais politique, avec moi. En effet, il s'agit de me décrédibiliser syndicalement, car je suis en désaccord avec la ligne politique suivie par ce comité de... retraités : la double appartenance avec les journalistes – le SNJ-CGT en particulier – n'est qu'une partie du problème ; la collusion d'Anne Hébrard avec Info'com pendant toute la durée des négociations au *Monde*, l'autre partie du problème. Mais reprenons les choses par le commencement.



Camarades, on ne vous dit pas tout! On ne vous dit même rien, car mon prêt et la manière insidieuse dont il est présenté ne sont qu'un épiphénomène d'une vengeance politique et personnelle, et même le comité Moreau, pourtant voué aux gémonies, ne me l'avait pas faite, celle-là!

Si on lave son linge sale en famille, on étale tout sans tabou, donc tous les autres prêts avec. Mais où sont-ils passés? Catherine Cohen, trésorière adjointe pendant trois ans, s'étonne de l'arbitraire de cette liste ciblée, dont certains noms ont mystérieusement disparu. D'autre part, on note surtout de petits prêts pour bien faire ressortir la grosseur de ma dette. C'est complètement ciblé et discriminatoire.

Pour la petite histoire, ce prêt m'a été accordé par Bruno Monthureux à une période particulièrement critique de mon existence familiale. Et, parce qu'en surendettement, je le rembourse au rythme préconisé par la commission et avec l'accord du trésorier de l'époque, Joël Quéré en l'occurrence. Si je partais dans les prochaines années, ou s'il y avait un retour à meilleure fortune, sans aucun doute je rembourserais immédiatement la somme dans son intégralité.

Mais le fait que j'aie à me justifier et à vous faire rentrer dans les dédales de ma vie privée a quelque chose d'indécent, dont ce comité ne sortira pas grandi, quand on sait tout ce qu'il garde au secret. Ne vous y méprenez pas, je ne vais pas enfoncer les autres pour mieux m'en sortir, mais je m'interroge : où est passée la tradition de discrétion qui faisait l'honneur du Syndicat de correcteurs? Car après tout je n'ai encore tué personne. Comprenne qui peut.

Et si de honte – ou de déprime, mal le mieux partagé du moment –, je sautais dans la Seine pour laver mon indignité, que ferait alors le Syndicat? Des excuses à ma famille, ou des poursuites auprès de mes héritiers? Je vous laisse juges.

La vengeance est bien mauvaise conseillère... et d'autres mises au point s'imposent face à cette désinformation. Tout ce qui concerne *Le Monde* est pratiquement faux ou dépassé. Je m'explique brièvement, car il y a eu de nombreuses péripéties. Pendant toutes les négociations au *Monde*, Anne Hébrard s'est affichée constamment avec Romain Altmann, délégué d'Info'com, qui s'était fait exclure de lui-même de l'intersyndicale du journal, et avec Claude Amour, partante dans le Recapp et infocomiste. Le fait d'avoir la double appartenance, car notre délégué syndical journaliste a lui aussi la double appartenance, et surtout d'être la secrétaire du CHSCT m'a permis d'y être associée, mais pas une seule fois Anne Hébrard n'est venue s'informer auprès de nous de ce qui se passait. Elle a stupidement repris que nous étions en faveur des départs contraints. Je ne sais même pas si

elle a su que les rotos du *Monde* avaient refusé de nous imprimer notre 4-pages pendant la grève, tout ça en partie parce qu'Info'com était rejeté. Passons sur cette contre-productivité et sur cette désinformation, l'essentiel étant que nous ayons gagné et qu'il y a un plan sans départs contraints – que des départs volontaires, mais à l'issue de trois jours de grève et d'une demi-journée de débrayage! Tant d'énergie déployée aurait dû impliquer un soutien sans faille de notre syndicat, mais où était-il? A l'Inter?

Sur les remplacements Recapp, il est faux de dire qu'il n'y en a pas eu, nous avons deux salariées de *Top famille*, dont le salaire a été négocié par Info'com puisque, à l'époque, Colombani avait laissé toute latitude à Romain Altmann pour cette négociation. Et ce n'est que lorsque nous nous sommes aperçus de l'entourloupe (salaires à la baisse, syndicalisation obligatoire à Info'com – nous n'avions pas encore disparu, nous, le Syndicat des correcteurs) que nous avons énergiquement réagi contre et prévenu le syndicat.

En période de plan social, l'embauche est gelée, seules les mutations en interne sont acceptées par le Code du travail, ce que ne peut ignorer ce comité. Les remplacements Recapp n'ont jamais été reconnus dans le prépresse par Ranchet, le DRH du *Monde*. L'accord ne vaut que pour les imprimeries, et malgré notre soi-disant appui de l'Inter, nous attendons toujours les remplacements Recapp qu'on nous avait promis et que nous n'aurons pas...

Je passe sur les attaques *ad feminam* d'Anne Hébrard et de Jean-Marc Duprey lors de la dernière assemblée, à laquelle je n'assistais pas, et qui préfigurent la suite...

Dernier point, mais pas des moindres, le camarade Lakel prône désormais l'adhésion au SIP, qui est le syndicat des rotativistes! Ah oui? Dans quel but? Pour obtenir un Recapp 2? Quel positionnement professionnel est-ce là? Nous voyons à la page 6 de *Cantonade* que, enfin, le Syndicat se décide à se rapprocher du SNJ-CGT tant abhorré et que la demande d'inscription conventionnelle est en cours, ce qui semble aller dans le bon sens. Mais n'est-il pas déjà trop tard? René (Berthier, qui n'est pas dans la salle), quand il a négocié la convention journaliste pour nos cadres du *Monde*, en 2002 donc, n'était-ce pas le moment de la négocier pour tous les correcteurs? Les camarades correcteurs sont-ils destinés à rester ouvriers du Livre jusqu'à ce qu'on ferme la porte? Quel positionnement professionnel le camarade Lakel propose-t-il? Que les rotos fassent partie du conseil d'administration de Formacom. Pourquoi pas? Mais cherchez l'erreur si nous opérons des rapprochements avec les écoles de journalisme. Il faudra que Philippe s'explique sur la question.

Si le comité actuel était de bonne foi, il serait crédible, mais des relents de Recapp 2 polluent le débat et ont empêché le Syndicat de percevoir les enjeux à temps. Les états généraux de la presse n'y changeront sans doute rien, à moins qu'un plan Marshall puisse être envisagé, mais avec cette crise c'est peu probable.

La question que vous devez vous poser, camarades syndiqués, c'est pourquoi ce déballage arrive seulement maintenant? Réfléchissez-y, au-delà de ce qu'on voudrait vous faire croire.

Rendez-vous dans deux ans, la conjoncture aura tranché! »

**Anne Hébrard.** – J'ai moi-même répondu ce matin par mail à Sylvie Standley, mais, désolée, j'ai oublié de prendre ce mail. Je vais essayer d'en retraduire l'esprit. Ce syndicat, ce comité, n'est pas un comité de retraités, j'en ai parlé ce matin. Je ne suis pas reliée par oreillette à Berthier, dommage mais c'est comme ça... Je t'en prie, Sylvie. Je sais bien que justement tu téléphones à Berthier pour essayer d'infléchir ma position mais ça ne s'est pas passé comme ça. Voilà. « La collusion avec Info'com », tu en parleras à Blandin, je suis sûre qu'il sera plié de rire, Letréguilly aussi. « On ne vous dit rien », qu'est-ce qu'on ne nous dit pas? J'attends que tu nous le dises. Tu as dit : « On ne vous dit rien. »

**Sylvie Standley.** – La liste est citée.

**Anne Hébrard.** – Non, non, tu dis à un moment : « Camarades, on ne vous dit pas tout, même on ne vous dit rien. » Qu'est-ce qu'on ne vous dit pas? C'est ça que j'aimerais savoir, je suis très curieuse.

**Sylvie Standley.** – Visiblement, tu es très naïve, il y a des choses que tu n'as...

**Anne Hébrard.** – Oui, c'est ça, bien sûr. Pour Catherine Cohen, effectivement, elle est radiée pour défaut de paiement, donc tes témoins tu iras les chercher ailleurs. C'est quand même de toute moralité. Pour les noms qui ont disparu de la liste, on croit rêver. Eh bien oui, je m'explique. Avec José Nuevo, nous sommes remontés jusque en 1990, nous avons tout épluché, ça nous a pris des journées, et j'ai, comme tu le dis, très grossièrement demandé aux gens qu'ils nous remboursent l'argent qu'ils nous devaient. J'attends que ces personnes viennent me dire que je leur ai parlé grossièrement, je n'ai jamais parlé grossièrement à quiconque. Si les noms que tu aurais de source sûre ne figurent pas sur cette liste *ad hominem* et non *ad feminam*, c'est parce que ces gens avaient tout remboursé, tout simplement et tout bêtement. Effectivement ils avaient emprunté beaucoup moins d'argent que toi. Ton train de vie ne regarde

effectivement que toi, mais pas les cotisations des salariés. Cela pour « la grosseur de ma dette ». Pour l'« accord de Joël Quéré » : quand on voit l'ambiance qui règne dans le cassetin du *Monde*, il n'a évidemment pas osé demander autre chose, au bout d'un an, qu'un remboursement d'un montant de 20 euros par mois, qui ne couvre même pas le montant de tes cotisations, excuse du peu. J'ai fait le calcul, donc c'était fin 2004, maintenant on est en 2008, au rythme où tu rembourses actuellement, ça prendra entre seize et vingt ans. Où seras-tu dans seize ou vingt ans? On n'en sait rien.

**Sylvie Standley.** – Je partirai sûrement avant.

**Anne Hébrard.** – Oui, c'est ça. Dans ta reconnaissance de dette, signée fin 2004, il est bien indiqué que tu partirais dans un plan social et qu'avec le peu d'argent que ça te procurerait tu t'arrangerais pour rembourser... Quatre ans plus tard, on en est encore là : « Si je pars, je rembourserai. »

**Sylvie Standley.** – Je ne suis pas partie.

**Anne Hébrard.** – Eh bien voilà... Tu as raison, vis à crédit aux frais du syndicat, il n'y a pas de souci!

(Un participant à l'assemblée s'insurge...)

**Anne Hébrard.** – Je suis désolée, je réponds sur une attaque que j'ai subie, tu permets. Pour le syndicat qui « garde des secrets », j'aimerais bien savoir quels sont ces secrets, ces noms cachés.

**Sylvie Standley.** – Ce n'est pas la peine...

**Anne Hébrard.** – Pour « la tradition de discrétion et d'honneur » qui t'arrange, il ne faut surtout pas se gêner.

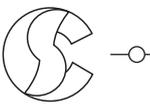
(Remous du côté des participants.)

**Dominique Ros de La Grange.** – C'est dégueulasse... Vous n'allez pas faire... Ces règlements de compte n'ont rien à voir avec ces questions. C'est une assemblée générale, enfin.

**Anne Hébrard.** – Sylvie Standley vient de lire sa diatribe, donc je lui réponds.

**Chaâbane Lakel.** – Je voudrais intervenir...

**Anne Hébrard.** – Tu vas intervenir. Il fallait arriver à l'heure, tu aurais vu ce qui s'est passé cinq minutes avant. Donc « la discrétion et l'honneur », c'est bien sympa quand ça vous profite aux frais des autres syndiqués et aux frais des RMistes, qui me demandent comment se sortir de leur merde, et, surtout, qui n'imaginaient pas qu'on pouvait leur prêter de



l'argent. Pour le « Je n'ai tué personne, comprenez qui pourra », pareil. Moi non plus je n'ai tué personne. Comprenez qui pourra. « C'est une vengeance » : alors là, je te laisse l'appréciation. Je me suis « affichée constamment avec Romain Altman » : à ma connaissance, je ne suis allée qu'une seule fois au journal *Le Monde* avec Romain Altman et une autre fois lors d'un pot de départ de retraités, effectivement. « Claude Amour est une infocomiste » : j'attends qu'elle réponde. Claude Amour est entièrement au Syndicat des correcteurs, pas comme d'autres ici. Je ne suis « pas venue informer » : tu as raison, je passais régulièrement dans le cassetin du *Monde*, tu étais là ou tu n'étais pas là. Je vous ai toujours tenus au courant et, chaque fois qu'on a eu un rendez-vous avec la direction – Philippe Cols m'en sera témoin –, nous sommes montés dans le cassetin du *Monde*. Alors évidemment on ne savait pas qu'on parlait avec des gens qui étaient au SNJ-CGT et qui prenaient ces informations d'un tout autre point de vue. Vous étiez « en faveur des départs contraints » : eh bien écoute, c'est très bien, sauf qu'il aurait fallu qu'on en soit informés. Parce que l'Inter avait négocié, et l'intersyndicale est en faveur des départs contraints.

**Sylvie Standley.** – Mais tu reprends texto ce qu'avait dit Info'com en désinformation.

**Anne Hébrard.** – Je suis désolée, c'est M. Ranchet, DRH, qui m'avait dit ça : l'intersyndicale avait signé les départs contraints, très contente.

**Sylvie Standley.** – Tu reprends la terminologie du DRH.

**Anne Hébrard.** – Ecoute, c'est ce qu'il m'a dit. Il a dit : la CGT, vous pouvez la fermer parce que vous n'êtes pas d'accord entre vous. L'intersyndicale à laquelle participait la CGT était d'accord pour les départs contraints; vous comprenez, c'est quand même mieux si deux personnes partent...

Pour les rotos qui « n'ont pas imprimé le 4-pages », c'était parce que c'était initié par le SGLCE. Tu connais quand même un petit peu la guerre intestine, ne fais pas semblant de l'ignorer.

**Sylvie Standley.** – Les journalistes, alors, ils comptent pour rien ?

**Anne Hébrard.** – Les journalistes n'avaient qu'à s'entendre avec les rotos. Je suis désolée, s'ils veulent être imprimés à l'œil, ils n'ont qu'à s'entendre avec eux, c'est un minimum. Voilà. Pour les « deux départs bradés par l'intersyndicale » : c'est exactement ça, il y a eu confusion. Quand ça arrange les bidons de Sylvie Standley, il y a confusion du plan Recapp avec le plan de l'intersyndicale, qui décide que les deux départs ne seront pas remplacés. Ça,

pas de problème, Sylvie Standley est en pied, nos deux Annexe III attendront. Ensuite, je dis textuellement qu'aucun Annexe III n'avait été enquillé sur les départs en plan Recapp et toi tu dis, mais si, les deux salariées *Top famille*. Mais non, les deux salariés *Top famille* ne font pas partie de l'Annexe III, sinon tu peux dire qu'il y a eu un Annexe III sur un départ à la retraite, on peut aller loin comme ça.

Justement, pour respecter la très bonne attitude des piétons du *Monde*, je demanderai que maintenant, quand les Annexe III travaillent au *Monde*, ils soient payés intégralement selon le salaire Livre reconstitué. Mais là, ce n'est pas très intéressant, j'imagine. Ensuite, pour les « attaques *ad feminam* » : je suis désolée, Mesdames, je ne savais pas que je faisais des attaques *ad feminam*, c'est vrai que je ne suis pas une féministe convaincue, je me contente d'être comme que je suis et tout va bien. « Des relents de Recapp 2 » : ces relents, je ne sais pas d'où ça sort, je ne suis pas au courant. Comment est-ce que des relents de Recapp 2 pourraient polluer je ne sais quoi d'ailleurs?... On s'est un tout petit peu égarés. Sinon, Sylvie Standley, sur le mail que tu m'as adressé et qui par erreur s'est retrouvé sur la liste syndicale, tu nous écrivais le 27 août que tu allais payer d'abord tes cotisations et que d'autres solutions étaient à l'étude pour rembourser le prêt. J'attends toujours tes cotisations. D'aucuns me diront que suis toujours en train de courir après l'argent du syndicat. Eh bien oui, je cours après l'argent du syndicat, puisque les cotisations ne rentrent pas. Quand comptes-tu te mettre à jour de tes cotisations puisque tu ne veux même pas rembourser le prêt que tu as contracté ?

**Sylvie Standley.** – Il y a prélèvement.

**Anne Hébrard.** – Oui, de 50 euros, et dans les discussions avec José Nuevo, tu étais prête à verser 100 euros, puis 150 euros. On en est toujours à 50 euros, donc rendez-vous dans vingt ans.

**Sylvie Standley.** – Le surendettement a été...

**Anne Hébrard.** – C'est ça... le surendettement pour une piétonne de presse depuis vingt-cinq ans à 3000 euros par mois !

**Sylvie Standley.** – Si tu lisais les journaux, ma chérie...

**Anne Hébrard.** – Je ne te permets pas cette familiarité. Je ne t'appelle pas « ma chérie ». Donc, je voulais dire que j'ai fait un tiré-à-part sur les conseils de l'oreillette du retraité Berthier pour que ce problème ne s'étale pas. Maintenant tu as choisi d'en parler en assemblée générale, et ça sera dans le compte rendu de l'assemblée générale.

**Sylvie Standley.** – C'est dans le tiré-à-part.

**Anne Hébrard.** – Et alors ? Le tiré-à-part n'a touché que les syndiqués, maintenant, ce cas touchera deux cents ou trois cents personnes de plus. Tu choisis.

**Sylvie Standley.** – J'assume.

**Anne Hébrard.** – Pas vraiment, non. Alors, rem-bourse.

**Sylvie Standley.** – Mais je rembourse, il n'a jamais été question de ne pas rembourser. Bon, passons à un sujet suivant, ça n'a aucun intérêt.

**Régine Turmeau.** – Une réponse de Philippe Cols.

**Philippe Cols.** – Juste un mot, justement, pour la clarté du débat. Sylvie, la question que tu posais sur les rotos, je pense que c'est dans le débat sur l'école, par exemple, qu'il sera temps d'y répondre, mais je n'oublie pas la question.

**Chaâbane Lakel.** – Moi je n'arrive pas à comprendre la logique de l'intervention d'Anne Hébrard. On me dit que je suis arrivé en retard, qu'il y a eu quelque chose avant. C'est quoi, c'est une histoire de dettes qui a produit les non-remplacements Recapp ? C'est quoi ? Il y a quelque chose de particulièrement dérangeant dans le fait d'intervenir en assemblée générale, de mélanger des questions syndicales (c'est-à-dire des problématiques liées à un titre) et du fait que certaines choses se sont produites parce que non-journalistes, parce que non-remplacements Recapp, etc., et que, à un moment donné, il y a une question de trésorerie qui aurait pu et qui devait être réglée par le trésorier et suivre son cours. Je me souviens que, durant le premier comité, nous avons eu une discussion sur le sujet de la double appartenance, et que nous avons déjà dit à l'époque, Dominique Ros de La Grange et moi, qu'il n'était pas question de mélanger les deux questions, c'est-à-dire d'utiliser l'une comme levier pour résoudre l'autre. C'est de la politique politicienne, cette attitude de prendre une histoire de dettes, etc., et de l'utiliser comme un instrument de pression par rapport à une situation dans un cassetin. Ce matin, on parlait de position morale, ce terme me laisse un peu froid, mais je trouve étrange de faire resurgir ça et de le mettre dans un tiré-à-part. La fiction de faire croire que ça ne concerne que les syndiqués, ça me fait beaucoup rire parce que, à partir du moment où quelque chose est imprimé, ça peut circuler hors du syndicat et hors des syndiqués. Et donc il faut arrêter de prendre les gens, je dirai un mot vulgaire, pour des cons, d'accord ? Parce que c'est vraiment prendre les gens pour des cons, et surtout de tout le temps, tout le temps de tout mélanger, touiller et de ne pas traiter les problèmes réels qui se posent.

Il y a un souci par rapport au *Monde*, qui a été créé avant ta mandature. Il y a des choses à régler, il y a de vraies questions syndicales puisque, c'est vrai, il

y a une réduction drastique des effectifs au *Monde*, il n'y a pas de remplacements Recapp. Il y a le fait que nos désaccords syndicaux, Sylvie, restent complets, entiers. C'est-à-dire que, aujourd'hui, on voit bien que le fait qu'il y ait basculement dans la convention journaliste en ordre dispersé produit exactement ce qu'on a dit : les syndicats de journalistes demandent – et ils auraient tort de se gêner – d'avoir une vue sur le placement et sur les remplacements. Et c'est tout à fait normal, on ne voit pas pourquoi ils ne le feraient pas... Là c'est une vraie question à débattre au sein de l'assemblée, car il n'y a pas que le *Monde*, il y a le *Figaro* et l'*Equipe*, etc. Tu as raison de souligner aussi que ça ne concerne pas que le *Monde*. Donc l'autre aspect n'aurait pas dû être abordé, je ne trouve pas que ça soit le sujet d'une assemblée générale, et pour la secrétaire déléguée de venir parler de ça à la tribune et d'avoir une...

**Anne Hébrard.** – Je peux répondre, Chaâbane Lakel ? Ce n'est pas moi qui ai mis ça sur le tapis.

**Chaâbane Lakel.** – Tu l'as mis sur le tapis avec ton tiré-à-part, arrête de prendre les gens pour des cons. Ça va deux minutes et ça serait bien que la secrétaire déléguée tienne son rôle et parle des questions syndicales qui agitent le syndicat.

**Anne Hébrard.** – Pour utiliser un mot qu'elle aime, on notera la collusion entre Sylvie Standley et Chaâbane Lakel. – C'est bien, c'est beau de voir les gens se réconcilier comme ça. Sinon, à part ça, c'est un bel amalgame qui est fait entre les affaires pratiques du syndicat et les affaires théoriques. J'ai essayé de remettre en ordre ce syndicat. Maintenant, à part ça, qui le veut le prend. OK ? Sauf qu'il marche maintenant, il est en état de marche. Et personne ici ne peut me contredire. Maintenant, si quelqu'un le veut, il le prend. Il n'est même pas à vendre.

Sinon, ceux qui s'apitoient sur le sort de Sylvie Standley n'ont qu'à lui prêter l'argent qui lui manque, comme ça tout sera résolu. Nous n'avons pas parlé que de toi dans ce rapport du trésorier, j'ai fait l'état des lieux très strict et très précis, et maintenant on peut repartir d'un nouveau pied. J'espère que chacun appréciera l'effort que j'ai fait. Maintenant, si tu le prends personnellement, c'est parce que tu as un ego démesuré, parce que je suis restée au moins deux mois à parler, à discuter avec toi. Tu mens en permanence : « Je vais rembourser, je vais faire un effort, je vais payer mes cotisations. » Rien n'arrive jamais. Je me moque de ce que tu peux dire, je suis confrontée tous les jours à des RMistes, et toi tu es quand même une piétonne de presse déjà très largement lotie depuis des années, alors arrête de pleurer misère.

**Sylvie Standley.** – Il y a des piétons bien mieux lotis qui ont fait bien plus que moi.



**Anne Hébrard.** – Chacun se débrouille. Arrête de pleurer misère, chacun pourrait faire un concours de malheur s'il en avait envie.

**Sylvie Standley.** – Je pense rester digne.

**Anne Hébrard.** – Oui, vachement, c'est ça, très digne... La mère digne, la veuve digne.

**Sylvie Standley.** – Pas encore veuve, mais pour bientôt.

**Anne Hébrard.** – Oui, c'est ça. Ça fait quatre ans, c'est bientôt, tu nous l'as déjà servi. La parole est à qui la veut.

**Sylvie Standley.** – René, je suis désolée, tu viens de perdre ta belle-sœur. Tu sais très bien dans quel état est René. Regarde... Quand même, c'est dégueulasse.

(Remous dans la salle.)

**Anne Hébrard.** – C'est dégueulasse ou c'est une saloperie?

**Sylvie Standley.** – C'est vraiment lamentable. On peut voir des questions plus intéressantes.

**Régine Turmeau.** – Il faut voter sur le rapport du trésorier.

**Un participant.** – Vous êtes en train de vous prendre le bec pour des histoires de pouvoir, ça c'est sûr, de vieilles histoires dans lesquelles on est là, conviés comme des témoins. Je pense que ce n'est pas ça le syndicat. On devrait avoir un regard un peu plus large, là on est sur la pointe d'une épingle et on n'y voit rien. On ne voit que vos démêlés.

**Anne Hébrard.** – Le syndicat est toujours comme ça depuis des années, toujours sur les pointes d'épingle.

**Le participant.** – Ça n'incite pas beaucoup à y voir clair en tout cas. Ça veut dire qu'il y a (...) qui s'affirme. Le tiré-à-part, j'ai trouvé ça assez désagréable.

**Anne Hébrard.** – Je pouvais le mettre dans le corps du journal. C'est peut-être ce que je ferai la prochaine fois, d'ailleurs.

**Annick Béjean.** – Ceux qui veulent intervenir vont à la tribune...

**Régine Turmeau.** – Malika va intervenir.

**Malika Mouaci.** – Je ne veux pas m'étirer sur ce faux débat, mais, quand j'ai lu ce tiré-à-part, ça a provoqué une certaine gêne. Je pense que si on lave son linge sale, on ne le met pas par écrit, on le fait à la

Bourse. On convoque les gens mais on ne le fait pas de cette façon-là. Je trouve ça assez ignoble comme pratique. Voilà, c'est ce que je voulais dire. Autre chose, d'autant plus qu'il y a eu quand même un échec avec Correcteurs.com, à qui on a donné 55000 euros sans aucun contrôle et je trouve que là, si tu veux, il y a quand même deux balances.

**Anne Hébrard.** – C'est moi qui l'ai arrêté, Correcteurs.com.

**Malika Mouaci.** – Oui, je sais! tant mieux.

**Régine Turmeau.** – René Berthier a demandé la parole. René...

**René Berthier.** – Je prends l'affaire en cours, je m'excuse, je suis allé faire un petit tour pour me délasser. Mais puisqu'on en est à se dire les choses, il y a quelques semaines, Sylvie m'a appelé pour me demander si c'était vrai qu'Anne comptait publier le détail des dettes des syndiqués vis-à-vis du syndicat dans le bulletin syndical. Je lui ai dit que je n'en savais rien. Car parce que, contrairement à ce qu'elle croit, à certaines rumeurs, je ne suis pas lié en permanence par une oreillette avec Anne Hébrard. Elle se débrouille toute seule. C'est vrai qu'on s'appelle de temps en temps...

**Anne Hébrard.** – Si tu avais mis ton oreillette, tu aurais su que Sylvie venait de dire le contraire.

**René Berthier.** – ... mais pas plus qu'avec d'autres. Donc c'est ridicule. Anne est parfaitement capable de se débrouiller toute seule; ça, c'est ridicule. Effectivement j'ai appelé Anne pour lui demander ce qu'il en était, je lui ai dit : ça fait un peu linge sale en famille parce que *Cantonade* est lu par tout le monde, c'est un document public, qui est lu par les autres catégories, par les patrons et tout ça. Donc, j'ai appris plus tard, incidemment, qu'Anne avait décidé de faire un tiré-à-part. Ce qui est déjà... je trouve que c'est mieux. Donc je trouve que Sylvie devrait me remercier d'être intervenu dans ce sens parce que ce n'est pas du linge sale en dehors de la famille.

**Anne Hébrard.** – Tu ne l'as pas appelée, René – elle vient de nous le dire.

**René Berthier.** – Si, elle m'a appelé et assez longuement.

**Sylvie Standley.** – René, ce que tu m'as dit aussi en contrepartie...

**René Berthier.** – Je t'ai dit que j'allais voir ce que je pouvais faire, mais comme Hébrard n'est pas en ligne directe par une oreillette, ce n'est pas moi qui décidais. Je t'ai dit que ce serait bien que tu arranges le

coup avec Anne pour pacifier un peu les choses. C'est mon côté sentimental. [*Sylvie tente de l'interrompre.*] Laisse-moi terminer. Le fait que les comptes concernant les dettes des syndiqués envers le syndicat soient publiés dans un tiré-à-part a un sens. Il s'agit d'une association avec des cotisants qui versent des cotisations, lesquelles cotisations sont gérées par une direction élue, et cette direction élue a des comptes à rendre aux gens qui paient des cotisations. Donc, qu'un document émis...

**Sylvie Standley.** – Dans l'affaire Donzelle...

**René Berthier.** – Je n'étais pas aux affaires au moment de l'affaire Donzelle et Anne Hébrard non plus, donc on ne parle pas de Donzelle. Si tu veux revenir sur des choses anciennes, OK, mais moi justement, Donzelle je ne connais pas. Je n'étais pas aux affaires, je ne suis pas redevable de ce qu'a fait Donzelle. Donc passons à autre chose. Moi je parle de ce qui se passe aujourd'hui. Le fait qu'une association, en l'occurrence un syndicat, rende des comptes, y compris en nommant les gens, c'est normal, ce sont des cotisants eux aussi, ce sont des adhérents, et que la direction de l'association fasse un compte rendu à destination exclusive des adhérents ne me paraît pas du tout choquant. Donc, ce n'est pas une histoire de règlement de comptes. On peut toujours interpréter comme on veut.

Maintenant sur Correcteurs.com, c'est vrai qu'il y a eu beaucoup d'argent qui a été gaspillé. Mais ce n'est pas le même cas de figure. Correcteurs.com est un projet qui a été émis par le comité syndical de l'époque, qui a tenté de régler un certain nombre de choses qui étaient extrêmement sérieuses. Il y avait des correcteurs de l'édition qui étaient payés en Agessa, et c'était une structure destinée à recueillir les règlements des patrons et à reverser ce règlement en salaires. C'était donc un montage, une association destinée à permettre aux correcteurs de l'édition de toucher des salaires, c'est-à-dire à bénéficier de cotisations dont ils ne bénéficiaient absolument pas en étant en Agessa, (cotisations retraite, etc.). Donc, le projet était parfaitement légitime. Il y avait aussi un autre volet dans le projet de correcteurs.com : tenter de capter un certain nombre de travaux par les appels d'offres émis par les institutions publiques, qui ont des budgets pour publier les documents mais qui n'ont pas d'imprimerie, qui n'ont pas de correcteurs et qui font de la sous-traitance. L'un des projets de correcteurs.com était de capter ces travaux, une partie de ces travaux, pour fournir du travail à des correcteurs chômeurs. Le projet de correcteurs.com était légitime.

Ce projet a échoué, bon, d'accord, et ça, en tant que président, je suis le premier à battre ma coulpe. Il a échoué, mais ce n'est pas une histoire de privilèges donnés à certains à qui on a donné des sous. Ce n'est

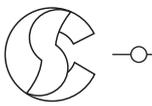
pas une histoire de captation de fonds, etc. C'est un projet qui a échoué. Qu'on juge ce projet sur le fait qu'il ait échoué, je veux bien. Mais qu'on ne fasse pas autre chose. L'une des raisons pour lesquelles il a échoué, précisément, c'est le désintérêt total, ou quasi total, des correcteurs envers ce projet, à qui il était destiné; ça, c'est une réalité. Maintenant, pour le reste, ça faisait deux ou trois ans – et le camarade, là, peut en témoigner – que je disais : il faut mettre fin à cette expérience. Ça faisait au moins trois ans que je le disais – il faut arrêter – et on m'a demandé expressément de garder la présidence de l'association dans l'espoir qu'elle puisse redémarrer. Bon, ça je suis prêt à en rendre compte aussi, mais c'est un problème politique, c'est un problème d'échec d'un projet qui n'a pas pu marcher, ce n'est rien d'autre. Voilà.

**Sylvie Standley.** – Donc, j'ai téléphoné à René, oui, c'est vrai. Finalement, je l'avoue. Mais René m'a mis un marché en main, il m'a dit : écoute, je vais influencer Anne Hébrard pour que ça ne passe pas dans le tiré-à-part à condition que tu remanies son image de marque au *Monde*, que tu la recréabilises au *Monde*. Exactement... Je regrette de ne pas avoir enregistré. C'est exactement ce que tu m'as dit. Tu rétablis l'image de marque d'Anne Hébrard au *Monde* et ça ne passera pas dans le tiré-à-part. René, c'est sur la tête de mon mari, je te dis que c'est ce que tu m'as dit.

**Anne Hébrard.** – Voyons... le pauvre...

**Sylvie Standley.** – Ça suffit... Quand ça vous arrange... C'était visiblement un règlement de comptes – bon, c'est évident, les copains l'auront compris... politique.

**René Berthier.** – On peut prendre un fait et le présenter de différentes manières. La manière dont Sylvie le présente, finalement, c'est une des façons qu'elle a de le présenter. J'ai demandé à Sylvie, simplement : ça serait quand même une bonne chose que toi et Anne vous arrangiez le coup pour arrêter cette espèce d'antagonisme qu'il y a entre vous au *Monde*. C'est à peu près tout ce que j'ai dit. Sylvie présente ça à sa manière à elle, si elle veut. Mais je pense que c'était parfaitement légitime de ma part dans la mesure où j'ai quand même prouvé que j'avais une vision, je tendais à avoir une vision consistant à arranger les choses. Sur l'affaire de la double appartenance, c'était dans *Cantonade*. Ma position était de trouver un compromis. Ça n'a pas été fait, et j'avoue que je ne vais pas me bagarrer là-dessus. Mais c'était ma position, je n'étais pas d'accord avec Anne là-dessus. Ce n'est pas passé, tant pis. J'ai simplement proposé à Sylvie que ces bisbilles permanentes entre elle et Anne, en particulier sur la politique du syndicat au *Monde*, cessent, ce qui me paraît normal. Je ne sais pas pourquoi ça ne s'est pas fait après, maintenant il faut arrêter ces histoires de règlements de comptes personnels.



**Régine Turmeau.** – Il serait peut-être temps de voter le rapport du trésorier. Qui est pour? Treize pour. Qui est contre. Zéro. Qui s'abstient? Trois. Qui ne prend pas part au vote? Huit.

Le rapport du trésorier par défaut est adopté.

Nous allons passer au rapport moral.

**Anne Hébrard.** – Rien de neuf sous le ciel parisien depuis la publication du rapport d'activité passé dans le *Cantonade* 215. Les salariés de presse comme les directions attendent les résultats des états généraux de la presse, lancés le 2 octobre par Sarkozy, pour bouger. Dans le rapport Giazzi, hors-d'œuvre de ces états généraux, le but poursuivi est pris comme postulat de base admis par avance. Il s'agit de permettre la constitution de groupes à dimension internationale et, pour ce faire, par exemple d'autoriser un groupe de médias à posséder une chaîne de télévision, une radio et un quotidien de dimension nationale. Toutes les digues légales correspondant aux obstacles anti-concentration seraient levées. Il faudrait, selon ce rapport, supprimer les seuils de détention capitalistique (49%, 15%, 5%). Le numérique et les bouleversements qu'il peut induire ne sont qu'un prétexte à casser les statuts et les conventions existantes sur le secteur balisé de la presse papier. Avec le « cross media » (littéralement « à travers les médias »), surtout pour le salarié, plus de barrière entre papier, télévision, radio, Web, téléphonie... Plus de syndicat du Livre, des journalistes dont le statut serait dévalorisé... et le tour serait joué! Les apprentis sorciers de la communication de masse disposeraient de salariés polyvalents et sous-payés pour fabriquer les bouillies prédigérées dont nous abreuvons déjà les journaux télévisés et les quotidiens en mal de lecteurs. Le sens de l'intervention de la Filpac, en participant à ces états généraux – et, ici, je reprends les termes qu'utilise Michel Muller –, se fonde sur un projet d'avenir : négocier le virage numérique et ses incidences professionnelles et sociales; militer pour une information servie par des médias pluralistes et des emplois qualifiés, impulsée par une dynamique de création éditoriale garantie, elle, par des aides orientées vers la création éditoriale et le soutien à la presse d'opinion. Pour la Filpac, ces états généraux ne doivent pas être une bataille d'experts, mais un débat public le plus large possible pour servir la cause de l'information pluraliste.

#### **Double appartenance et convention journaliste.**

Nous en avons parlé ce matin. Les équipes de correcteurs de presse sous statut Livre sont à effectifs complets estampillés « Syndicat des correcteurs », sauf pour une piétonne des *Echos* radiée pour défaut de paiement et trois piétons FO au *Parisien* de longue date. Triste débandade pour les titres où les correcteurs à statut journaliste sont, il est vrai, passés depuis longtemps dans le camp des mauvais payeurs, et donc

comprennent déjà un certain nombre d'ex-adhérents radiés pour défaut de paiement – corollaire de la double appartenance et du passage sous le statut journaliste dans le désordre. Là où l'individualisme avait déjà fait son nid, le passage au statut journaliste a été très souvent guidé par les intérêts personnels de quelques-uns au détriment du syndicat et de la communauté.

Résultat : un effectif du Syndicat des correcteurs morcelé, voire anéanti. Au *Figaro*, il restera douze correcteurs à la clôture du dernier plan de départs volontaires en date, dont trois adhérents au Syndicat des correcteurs, parmi lesquels un permanent Annexe III qui va être embauché. Il n'y a pratiquement plus de remplacements dans ce titre. A *l'Equipe* – là où ont été enquillés huit Annexe III, meilleur score de la presse parisienne –, la permanence est laissée à l'agrément du chef de service, sans aucune garantie que les correcteurs pigistes appartiennent au Syndicat. Au journal *le Monde*, le dernier mais pas le meilleur, aucun Annexe III n'a été embauché sur les départs en Recapp. La direction, en compensation et en attendant mieux, laissait formellement la permanence au Syndicat. Nous avons assisté la semaine dernière à une OPA assez amusante sur le cassetin de foudres de guerre du syndicalisme qui, après être bien allés à la gamelle grâce au Syndicat des correcteurs, se sont découvert une âme de militants et, pas fiers pour un sou, ont fait allégeance au SNJ-CGT, syndicat dans lequel... « Tu comprends, Anne, je me sens tellement mieux »... Mais, enfin, tout est rentré dans l'ordre pour le moment, sous le regard amusé de la direction... Rira bien qui rira le dernier, mais ce sera jaune pour tous!

**Conventionnement.** A propos des syndicats de journalistes, une deuxième rencontre a eu lieu à la mi-septembre en intersyndicale avec nos confrères, afin de mettre au point une position commune devant le SPQN, syndicat patronal parisien de la presse quotidienne, sur le conventionnement du rédacteur-réviseur, ce correcteur qui revêt son habit chamarré de journaliste. Nous nous reverrons une troisième fois puisque la définition que nous proposons a été jugée imparfaite. Nous menons ces discussions afin que, si basculement en presse régionale il y a, du correcteur Livre vers le rédacteur-réviseur journaliste, il se fasse de manière régionale et organisée. Ce sont les directions qui sont les plus demandeuses car, dans certains titres, les correcteurs passés sous convention journaliste se retrouvent dans un no man's land conventionnel, le barème PQN ne comprenant ni cette définition ni l'échelon correspondant. Le comité syndical, lui, n'est pas plus pressé que cela. Comme nous l'avons redit lors de cette réunion à nos confrères journalistes, nous exerçons notre métier quelle que soit la convention en vigueur, mais refusons de passer à la trappe, une première fois comme ouvriers du Livre lors du Recapp et la fois suivante comme journalistes, lors d'éventuels plans de départs volontaires.

Ces entrevues sont en tout cas extrêmement enrichissantes pour nous et, je l'espère, pour nos partenaires de plume.

Dans le contexte des états généraux et, plus largement, de la révolution que vit la presse, nous avons tout intérêt à entretenir les meilleurs rapports syndicaux et amicaux avec tous les participants à l'édition et à la fabrication des journaux. Pour la petite histoire, le comité syndical était invité mercredi dernier à Rouen au colloque qui fêtait les quatre-vingt-dix ans du Syndicat national des journalistes autonome.

**Tournée des titres de PQN**, afin d'établir l'état des lieux du Recapp. Le calendrier des rendez-vous se fait attendre et, la date de fin du Recapp étant le 31 décembre 2008, cette tournée des titres risque fort de coïncider avec un constat final. Mais notre bilan est déjà établi, il reste à obliger les directions à l'admettre, à leur faire reconnaître que trente correcteurs répertoriés comme, entre guillemets, « personnels appartenant aux entreprises signataires de l'accord » sont pour le moment sans solution pérenne à l'intérieur de ces mêmes entreprises. Je ne reviendrai pas sur le rétrécissement des équipes de correction pour, souvent, la même charge de travail. Il nous reste à mettre en place et à gérer les bureaux de placement du futur, dénommés Ipsar, qui seront des bureaux paritaires. C'est un paradoxe.

Alors que les piétonnages se feront très rares, la permanence permet à une trentaine de personnes de travailler au rythme qui leur convient. Si la situation des titres de la presse quotidienne parisienne ne donne pas lieu pour l'instant à l'embauche de nos rouleurs, il nous faut consolider, au travers de l'Ipsar, leur statut de travailleur régulier. Le syndicat rénové, avec des statuts dépoussiérés, doit se tourner vers l'avenir et de nouveaux métiers, entre autres sur le Web et les supports électroniques. Dès la fin octobre, Formacom, sur une semaine de stage, permettra à cinq ou six rouleurs de se former à l'édition sur le Web. Il appartient au comité syndical, aidé de l'Inter, de négocier des postes sur les versions électroniques des titres de PQN. Notre métier reste pour le moment fondamentalement le même – corriger –, mais nous devons apprendre à maîtriser tous les supports et à nous adapter à de nouvelles façons d'appréhender la presse de demain. Mais cela, tous les rouleurs savent le faire intuitivement et, souvent, sans formation spécifique... même les vieux d'ailleurs, j'en atteste...

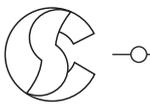
Nous devons également réfléchir aux nouveaux métiers que permettent les nouvelles technologies afin de pouvoir nous repositionner, nous et tous les ouvriers de la chaîne graphique, afin que chacun conserve un emploi qualifié et un salaire correspondant malgré le bouleversement que nous vivons. Chaque syndicat gère actuellement sa propre école, il faudrait

réfléchir dans un avenir très proche à un rapprochement de toutes les écoles et des formations de toute la branche.

**Edition.** Rien de neuf depuis le rapport d'activité papier. Tout a tourné au ralenti pendant les vacances et nous visons maintenant la commission de l'édition du 15 novembre. Le réveil se fait doucement, la nouvelle se répandant que le syndicat a décidé de se pencher sur ce secteur où se comptent la majorité des correcteurs syndiqués. Et où ils se compteront de plus en plus nombreux, du fait du rétrécissement du nombre de correcteurs en presse quotidienne. Après examen plus attentif, il apparaît que les Agessa sont encore très largement utilisés pour rémunérer le travail de correcteur en édition, ce qui est strictement interdit. Que tous les travailleurs à domicile se manifestent et s'inscrivent sur la liste de diffusion qui leur est dédiée, et qui compte maintenant une centaine de participants. Ils peuvent y débattre entre eux et bénéficier des informations du syndicat. Nous signalons à l'organisme collecteur des Agessa les cas illicites dont nous avons connaissance et essayons de les régler en douceur. Le syndicat est appuyé dans ses démarches par un avocat spécialisé dans l'édition, qui est également mis à la disposition des syndiqués en difficulté avec leur employeur. J'ai très prochainement rendez-vous avec cet avocat des travailleurs à domicile et des cadres de l'édition. Donc, si vous avez des questions à lui soumettre, n'hésitez pas.

**Prud'hommes.** Le 3 décembre ont lieu les élections prud'homales, mais le vote par correspondance débute le 15 novembre. Pour la petite histoire, le Syndicat des correcteurs présente quatre candidats sur la liste CGT. Bien au-delà de notre petit syndicat, nous devons appeler tous les salariés à voter pour la CGT. Plus nous serons forts, mieux nous pourrions contrer les démantèlements du Code du travail. Chacun, au cours de sa vie professionnelle, aura un jour besoin de conseils juridiques ou d'être assisté par un prud'homme. C'est maintenant qu'il faut y penser et agir, pas quand il sera trop tard.

**Chaâbane Lakel.** – Il y a confusion. La mise en place de l'Ipsar, ce n'est pas un bureau de placement... Tu le présentes comme un bureau de placement. En fait, la réflexion qui a été menée par le Livre – qui va bientôt disparaître – était de mettre en place une commission qui puisse travailler sur l'ensemble des droits des permanents réguliers de la presse parisienne. Cela concernait la formation, la mutuelle, le travail en presse, etc. Et c'était l'élément déterminant de la possibilité de pouvoir les intégrer et d'intégrer d'autres personnes dans la presse quotidienne. Et c'était avant le basculement de certains titres dans la convention des journalistes. Mais basculement maison. Et donc, c'est bien plus large par rapport à la suite des opérations. Si on rabat ça uniquement sur



l'idée d'un bureau de placement, on fait une petite erreur. Il faut voir ça comme un élément qui devait être travaillé... La mise en place de l'Ipsar devait être sous l'égide de la CPEF3P, qui devait réunir des représentants des syndicats ouvriers, des représentants des syndicats patronaux, et travailler sur la détermination des besoins de la presse mais aussi de nos propres besoins, et déterminer des cycles longs de formation, par exemple par rapport aux futurs métiers en presse. Aujourd'hui, l'Ipsar est en train de devenir un vœu pieux puisque cette mise en place devait accompagner le Recapp 1. C'est-à-dire qu'un des éléments principaux du Recapp 1 était le fait que des gens partent dans le plan mais qu'il y ait pérennisation de la permanence dans certains titres où elle existait et réactivation dans les titres où elle avait presque complètement disparu – je pense au *Figaro* – et, à partir de cette possibilité, reconstituer au sein de la presse des forces syndicales pérennes.

L'idée de rabattre l'Ipsar uniquement sur le placement ne me semble pas traduire l'objectif et le projet qui étaient derrière ça avec la CPEF3P. Aujourd'hui, il est question de remettre en route la CPEF3P, et d'essayer justement d'activer cet instrument pour pouvoir travailler sur des nomenclatures de formation de métiers puisque ça ne s'est pas fait. Il y a un Observatoire des métiers, tenu par une supphat du patronat, qui travaille plutôt à déterminer les besoins des patrons sans se soucier des besoins des ouvriers et des syndicats. Tout le monde parle du numérique, si on entend les gens de la Chambre typo, le Syndicat des correcteurs, je crois que c'est un doux rêve s'il n'y a pas la possibilité de faire un travail sur la presse, ses besoins spécifiques et les formations adéquates. Quand on prend le descriptif des métiers sur le Web, ce sont des ingénieurs, des gens qui ont fait des études longues et qui se spécialisent ensuite. Si on prend les populations qui sont dans nos syndicats, la concurrence sera rude et je ne pense pas que cela sera possible de les placer sur ces nouveaux instruments de communication. Ce matin, on a débattu sur un point important qui est le dépoussiérage des statuts. Je disais qu'il va y avoir trois structures syndicales, qui vont avoir le même champ de syndicalisation, qui ont toutes des écoles, et nous allons donc avoir des gens qui vont former pour le même poste des cohortes de dix, quinze, vingt personnes. Alors, c'est le nouvel eldorado promis à des gens issus d'une dizaine d'écoles? On promet que le numérique va être un nouvel eldorado, en sachant très bien qu'il y aura un grand nombre de personnes pour le même poste et, le choix pouvant se faire, le statut ne sera pas aussi reluisant qu'on le pense. Il faut se poser la question du cadre syndical, de quel syndicat on veut, et avec qui. Tant que tout le monde se projette sur le miroir aux alouettes des nouvelles technologies – Lagardère, avant lui Messier, mais il y a toujours quelqu'un pour tenir ce discours –, est-ce que les correcteurs, les gens d'Info'com sont les seuls

à vouloir aller sur ce terrain? Je pose la question... Il n'y a toujours pas de débat depuis l'époque Moreau, en 2005. Il n'y a aucune commission, on a remis une commission pour dépoussiérer les statuts, mais est-ce qu'il y a réellement des syndiqués prêts à s'engager, à travailler réellement sur la matière concrète qu'est la presse, son contenu et ce vers quoi elle va? Il n'y a rien. Si on prend les *Cantonade* récents, il n'y a rien sur ces sujets-là. Une assemblée générale a pour objectif de travailler sur ces questions; et la secrétaire déléguée, c'est son boulot.

**Eric Raymond.** – Je sors de Formacom et il y a certains mots de vocabulaire que je ne maîtrise pas...

**Philippe Cols.** – Alors... C'est une bonne question technique et ça sera peut-être un rappel pour tout le monde. L'annexe III liste – en accord avec le syndicat patronal, le Syndicat de la presse parisienne – l'ensemble des personnels reconnus comme appartenant aux éditeurs membres du syndicat patronal. Autrement dit, elle liste les gens qui ont le droit de travailler au moment où justement on déclenche par ailleurs un plan social dans la même presse parisienne. Autrement dit, elle liste de manière fixe et figée les intéressés à ces plans. Et donc, en effet, il y a eu, à la constitution de cette liste, une photo qui, comme d'habitude, a laissé sur le carreau des gens qui auraient mérité d'y être... Il y a peut-être des gens qui n'auraient pas dû y être... Mais c'est comme ça... elle est ce qu'elle est... C'est ça, l'Annexe III. C'est une liste de personnels qui travaillent dans un ou des titres de la presse parisienne. Dans un titre s'ils sont en CDI ou dans des titres s'ils roulent sur plusieurs, et jusqu'à la fin du plan, au 31 décembre 2008.

**Régine Turmeau.** – Quelqu'un veut-il encore prendre la parole à ce sujet? Non? Nous allons passer au vote du rapport moral. Qui est pour? Vingt-trois pour. Qui est contre? Zéro contre. Des abstentions? Trois abstentions. Qui ne prend pas part au vote? Une personne. Le rapport moral de la secrétaire déléguée est adopté.

Point suivant : Formacom.

**Anne Hébrard.** – C'est en page 40 de *Cantonade*.

**Philippe Cols.** – Il va être proposé à l'assemblée une résolution dont le texte figure dans un encadré en haut de la page 40 de *Cantonade*. « L'assemblée générale ordinaire du Syndicat des correcteurs du 11 octobre 2008 (c'est-à-dire nous tous) approuve la décision de convertir en fonds associatif avec droit de reprise le solde du compte courant de l'association Formacom, qui s'élève au 31 décembre 2007 à la somme de 96744,09 euros. » Alors, plusieurs choses à dire, d'abord sur la raison d'être de cette résolution. Il se trouve que notre école, ou plutôt son ancêtre, qui

était Coforma, a disparu. Pour qu'elle renaisse – sous la forme de Formacom –, le syndicat a apporté énormément d'argent, de l'ordre de 100 000 euros, pour relancer la capacité de l'école à vivre, autrement dit, pour du matériel, des locaux, du mobilier, etc. Cette subvention était évidemment un prêt. Sur le plan légal, il existe un accord entre l'école et le syndicat : l'école reconnaît le prêt et rembourse ce prêt. Ce remboursement est accompagné de la possibilité, pour l'école, de demander annuellement au Syndicat une participation, pour ses besoins (je parle de l'école) de 15 000 euros. Autrement dit, on a pour l'instant un mécanisme qui... ? Merci, la trésorière de l'école me signale que la somme était de plus de 100 000 euros – 140 000 euros, en fait. Sauf qu'une partie a été remboursée au cours du temps puisque ce prêt date de 1999, je pense...

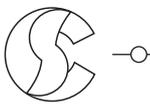
**De la salle.** – 1998.

**Philippe Cols.** – 1998 ? Ah, je n'étais pas là... Je remercie l'équipe de Formacom de m'aider... Je disais donc que ce remboursement allait de pair avec la possibilité de réclamer encore annuellement au Syndicat des sommes pour le fonctionnement de l'école. Autrement dit, on se trouve dans la situation très bizarre où on rend au Syndicat des sommes dont on peut le redépouiller ensuite. Et c'est d'autant plus dommageable, à l'heure actuelle, que le Syndicat n'est plus aussi riche qu'avant et que, s'il reçoit cette année la demande de la subvention annuelle de 15 000 euros, il va devoir s'endetter lui-même... Ce point a donc été discuté entre le Syndicat et l'école, et il est apparu que ce va-et-vient de finances n'était avantageux ni pour l'école ni pour le Syndicat. Ce qui est donc proposé, c'est que le Syndicat renonce à réclamer le remboursement du prêt initial et que, dans le même temps, l'école renonce à demander au Syndicat des subventions. Et ce qu'indique la résolution, c'est que – on ne le souhaite pas, bien sûr –, s'il advenait que notre école doive fermer et cesser ses activités, ce fonds reviendrait au syndicat.

**Anne Hébrard.** – S'il reste de l'argent...

**Philippe Cols.** – Bien sûr, s'il reste de l'argent... Il y aura la revente de tas de choses... Cet argent donc, qui appartient au Syndicat, lui reviendrait donc, évidemment amputé, car, si c'est la crise à l'école et qu'elle doive s'arrêter, c'est que la situation ne serait pas florissante. Mais une fois les dettes payées, ce qui resterait reviendrait au syndicat... Autrement dit, on propose aux syndiqués de devenir héritiers de l'école et que, sous promesse que l'école ne demande plus au Syndicat de subvenir à ses besoins, l'école ne rembourse plus le prêt. On propose donc, pour le dire rapidement, que le Syndicat éponge la dette et qu'il reste héritier des biens de l'école. Peut-être, comme il est question de l'école, je vais te répondre

maintenant, Sylvie, si tu le veux... Je n'ai pas senti ta phrase comme une attaque, je l'ai sentie comme une... interrogation. Alors, si vous n'avez pas lu *Cantonade*, ça doit être page 39, juste avant. Je vous signale que, depuis la fin de l'année dernière, le nouveau conseil d'administration de l'école comprend, outre des membres de l'école, des syndiqués et des enseignants de l'école, un membre de la distribution, en la personne du secrétaire de SPPS (distribution), et un membre des imprimeries en la personne du président de l'Afir (l'école des rotativistes), qui est en même temps le secrétaire du SIP, Xavier Didelot. En effet, on travaille en ce moment en particulier avec les équipes du SIP, et plus particulièrement avec son directeur, Didier Lellis, sur une étude de formation de personnels sur de nouveaux médias. Pour parler court, comme je le signale dans *Cantonade* : sur le Web. A ce sujet, ton interrogation est : si on veut ensuite élargir – et il le faudra, je le dis moi-même – la réflexion vers d'autres écoles, est-ce très malin de prononcer le mot « imprimeurs », qui est celui qui fait le plus mal aux dents des journalistes ordinaires ? Ça n'a pas l'air très malin de dire : on voit d'abord avec les rotos comment on voit le monde à deux, et, après, on va voir les journalistes ensemble, et déjà évidemment, il va y avoir un petit froid... La raison première, elle est pratique, c'est que les rotos, au vu des accords actuels, risquent de payer trop cher ce plan social. Ils cherchent donc à créer des solutions autres que : « Je pars en préretraite, je me débrouille avec ma permanence, je fais ceci, cela ». Ils cherchent à voir s'il y a des reconversions possibles. Dans le passé, ça s'est fait avec la photocomposition. Autrement dit, on se propose de donner des passerelles vers nos métiers du prépresse. Mais il se trouve que la correction, on en discute assez entre nous, ce n'est pas non plus un secteur florissant, on a déjà du mal à faire embaucher, à donner du travail à un maximum de correcteurs hors presse. Ce n'est peut-être pas une grande idée que de dire : « Ah ben, on va prendre quelques rotos et on va les piétonner en presse. » Donc, on réfléchit à quels autres endroits on pourrait investir les uns et les autres, et de ce point de vue le Web (dont par exemple Chaâbane, je crois, parlait tout à l'heure)... Je ne dirais pas que c'est un eldorado – il n'y a plus d'eldorado en presse, et il n'y en aura pas plus dans le multimédia. Il y a là éventuellement des solutions d'emplois à inventer. Et, à l'heure actuelle, je ne vois pas que les demandes des journalistes soient en compétition avec nous sur ce secteur. La compétition, elle se fera plutôt par rapport au passé : travailler avec les imprimeurs quand on est un syndicat de journalistes. Ce ne sera pas simple. Mais il se trouve que le partenaire – autre que l'Afir et Formacom – qui va être le premier, c'est Médiagraphe, l'école des photographeurs, qui n'aiment pas beaucoup non plus le Syndicat des imprimeries... Pour te répondre, Sylvie, je crois donc que les débats et les réflexions qui sont menés vont bien au-delà de nos animosités. Et donc,



je ne soupçonne pas les journalistes, une fois dépassé le réflexe premier, de nous dire : « Non, on ne travaille pas avec vous, parce que les imprimeurs, on ne peut pas travailler avec eux. » Je pense que la situation est assez dure et les réflexions menées assez importantes pour que, dans le fond, ça ne se passe pas si mal. La présence des rotos – je termine pour ne pas faire trop long – renvoie à notre idée première qui était qu’il nous semblait important – au moment où on parlait de l’union de trois syndicats de filières de métiers – de réaliser pratiquement dans un lieu qui est notre école professionnelle la gestion par des membres issus des trois filières. Nous sommes, nous, dans notre école, le représentant de notre propre filière, et donc il était intéressant qu’il y ait, en plus, de la distribution et de l’impression. Ayant dit ça en effet, ça ne doit pas être juste un affichage, c’est joli, ça fait bien dans le décor : « Vous avez vu, les correcteurs, ils sont balèzes, ils font un truc avant tout le monde... » Mais ce n’est pas le but. Le but, c’est de réfléchir, et le piège dans lequel on ne tombera pas, c’est de dire qu’on ne raisonnera que... avec les imprimeurs. La réflexion qu’on mène avec eux, elle est déjà de dire : on prend des bases pour élargir immédiatement, le deuxième temps. Il va venir, hélas, très, très vite...

**Anne Hébrard.** – Juste une précision technique : le fait que ce soit un fonds associatif, c’est pour permettre que cela ne soit pas un abandon de créance. Ce serait un don et à ce moment-là le fisc taxerait le Syndicat, car on n’a pas le droit de faire des dons comme ça.

**Régine Turmeau.** – René veut encore intervenir ?

**René Berthier.** – Quelques précisions encore sur Coforma-Formacom. Lorsque je disais tout à l’heure à Sylvie un peu vivement que je n’étais pas aux affaires au moment de la liquidation de Coforma, ce n’est pas tout à fait exact parce que j’étais secrétaire adjoint du Syndicat et que le comité d’alors a eu à gérer la faillite de Coforma, qui avait, si mes souvenirs sont bons, 3 millions de francs de dettes. Maintenant sur le détail, les causes, les responsabilités, je ne suis pas compétent pour en juger. Mais, pour ceux d’entre vous qui sont intéressés, il reste des archives sur cette liquidation judiciaire, qui a été confiée par le secrétaire de l’époque, Floréal Cuadrado, à un camarade, un ancien secrétaire, Jacky Toublet, chargé de négocier la liquidation de Coforma afin de limiter les dégâts. Il y a d’ailleurs largement réussi dans la mesure où il a réussi à réduire d’au moins de moitié les obligations du syndicat vis-à-vis des débiteurs. On a fait appel à l’époque à un expert-comptable. Donc tous les éléments comptables de cette liquidation judiciaire peuvent être accessibles aux syndiqués qui le souhaitent, ce qui me paraît parfaitement légitime. A cette époque-là, le syndicat a avancé de l’argent, Philippe Cols l’a dit, mais il y a une inexactitude : il y a eu

une décision du comité accordant une subvention annuelle de 100 000 francs (c’est-à-dire 15 000 euros) à Formacom. Ce n’était pas optionnel, c’était une décision qui accordait de manière permanente une subvention de 100 000 francs. Formacom n’a jamais réclamé cette somme.

**Philippe Cols.** – C’est ce que j’ai dit...

**René Berthier.** – Oui, oui, c’est vrai. Seulement, tel que tu le présentais, cela avait l’air d’être optionnel...

**Anne Hébrard.** – Mais elle a été versée trois années de suite, tout de même...

**René Berthier.** – Au début, parce qu’il fallait faire redémarrer l’école, mais, une fois qu’elle a été en mesure de fonctionner, notre école n’a jamais fait appel à cette subvention. Alors, je voulais juste préciser ça.

**Régine Turmeau.** – Malika, tu souhaitais ajouter quelque chose, peut-être ?

**Malika Mouaci.** – Oui, je vais – sans trop rentrer dans les chiffres – vous expliquer la situation financière de l’école. Cette année, c’est plutôt une bonne année, l’école a facturé pour 431 426 euros de prestations de formation professionnelle. Le plus gros apport d’argent, c’est le stage lecteur-correcteur, qui apporte 250 000 euros, cette année. Malheureusement il y a de moins en moins de personnes qui passent le test. L’année dernière, il y en a eu combien, Jocelyne ? Une cinquantaine ?

**Jocelyne Ginestet.** – Cent cinquante, quelque chose comme ça...

**Malika Mouaci.** – Et les années précédentes ?

**Jocelyne Ginestet.** – A peu près quatre cents...

**Malika Mouaci.** – Voilà, donc chaque année le nombre de postulants au stage de lecteur-correcteur baisse, c’est un peu dommage, mais je crois savoir que, depuis que le site Internet de l’école a été relancé, il y a eu un petit peu plus d’inscriptions. Ensuite, le groupe client le plus important, c’est le JO, qui – à la louche – apporte 100 000 euros, à peu près. Par exemple, cette année, en 2008, il a envoyé 77 stagiaires. Après, ce sont d’autres titres, mais alors, de façon très aléatoire... Par exemple, *Sud-Ouest* a envoyé 7 stagiaires, *l’Alsace*, 3; *les Echos*, 9; *le Parisien*, 15... Je voulais souligner qu’au *Journal officiel*, on est de moins en moins nombreux. Donc, bien que le pourcentage pour la formation soit beaucoup plus élevé que dans la presse régionale – il est de 3,1% de la masse salariale, ce qui fait pas mal d’argent –, on baisse quand même petit à petit. En 2009, on ne sera plus qu’une trentaine de correcteurs contre plus de cent, donc cela signifie qu’on n’apportera plus autant

d'argent à Formacom. J'aimerais donc attirer votre attention sur le fait que, si vous avez des nécessités de formation – même si elles ne sont pas encore montées –, il serait bon de nous en faire part et d'essayer d'envoyer le maximum de gens dans notre école, parce qu'en 2009 on va passer, mais je ne sais pas si ça passera encore, financièrement, en 2010. D'autant qu'il y a une idée en l'air lancée par la direction des Journaux officiels – la Sacijo, donc – de mutualiser les budgets de formation, car au JO on fonctionne par sections. Il y a quatre sections, chacune a son budget, il y a un responsable qui gère ce budget : moi, je suis responsable pour les correcteurs, donc je suis autonome pour ce budget, je décide d'envoyer les stagiaires en formation dans telle ou telle école, la direction n'a pas à intervenir. Mais, dans la mesure où ils veulent mutualiser ce budget et le répartir par pôles (par priorité dans les pôles : rédaction, informatique ou autre), je n'aurai plus la main sur le budget, et il est sûr qu'on va se faire tondre parce qu'on est sous-représentés dans les instances et pas du tout représentés au niveau de la direction. Bien évidemment, je vais demander au comité syndical qu'il me reçoive pour qu'on puisse en parler, voir comment on peut empêcher ce repositionnement. Donc j'invite tous les confrères et consœurs à venir à l'école. Vous avez des questions? Non? Ah oui, j'oubliais de vous dire : on est bénéficiaires cette année, pour la deuxième ou troisième année consécutive. En fait, donc, c'est pas mal.

**De la salle.** – On a dit que le lecteur-correcteur n'avait plus valeur diplômante ou qu'il ne l'aurait plus l'année prochaine.

**Malika Mouaci.** – Si, en fait, le lecteur-correcteur est passé niveau 3, avant il était niveau 4...

**De la salle.** – Ça a baissé, donc?

**Malika Mouaci.** – Non, il est monté d'un niveau, avant il était du niveau bac, maintenant, il est niveau bac + 2. Le problème, c'est que ça nous a enlevé des financements de la région, qui ne finance plus des formations aussi qualifiantes. Ils préfèrent financer des formations pour des gens qui n'ont pas le bac.

**Philippe Cols.** – Pour répondre à ta question, on a l'agrément jusqu'en 2011. Dès l'année prochaine, on se remet en chasse dans les instances pour redemander une prolongation, qui ne saurait être refusée, d'ailleurs, mais bon, c'est un travail à faire. C'est un travail à faire parce que, même si on peut penser que les travaux qui se déroulent en ce moment à l'Observatoire des métiers – la redéfinition des grilles de métiers dans la branche – sont bons pour nous, ce qui est le cas actuellement, puisque les définitions font apparaître clairement les correcteurs, cette redéfinition

des grilles de métiers, de qualifications, amènera, si le métier est reconnu, une reconnaissance du diplôme permanente. C'est un enjeu important. Mais, comme ce sont d'énormes machines administratives – et paritaires, en plus –, c'est très long. Et je doute fort que nous fassions l'économie d'un agrément pour après 2011. Tout en espérant qu'entre-temps – ou pendant – il y ait la transformation de cet agrément en une reconnaissance de la valeur diplômante de notre formation lecteur-correcteur permanente, c'est-à-dire jusqu'à la fin des temps. Ce serait super, ça ferait déjà un truc de moins à aller chercher et à remplir.

**Régine Turmeau.** – Est-ce que quelqu'un désire prendre la parole... Sinon, nous allons passer aux questions diverses...

**Philippe Cols.** – Mais non, il faut voter la résolution avant...

**François-Georges Lavacquerie.** – Donc la résolution présentée à l'assemblée générale ordinaire est celle-ci : « L'assemblée générale ordinaire du Syndicat des correcteurs du 11 octobre 2008 approuve la décision de convertir en fonds associatif avec droit de reprise le solde du compte courant de l'association Formacom, qui s'élève au 31 décembre 2007 à la somme de 96 744 euros et 9 centimes. »

Qui est pour? Vingt-trois. Qui est contre? Apparemment personne... Zéro contre. Qui s'abstient? Une personne. Et qui ne participe pas au vote? Une personne. Deux? Il y a une autre personne qui a levé la main? Oui? Donc deux personnes. Donc la résolution est adoptée.

**Régine Turmeau.** – Alors, nous allons aborder les questions diverses...

[Silence]

**Philippe Cols.** – Pas de trucs qui vous gratouillent?

**François-Georges Lavacquerie.** – Ou qui vous chatouillent? [Brouhaha, bruits de chaises...] Bon, Personne ne veut intervenir?

**Régine Turmeau.** – Tout a été voté.

**Philippe Cols.** – On a voté douze fois...

**Régine Turmeau.** – Personne ne veut intervenir? Bon, nous allons déclarer la séance close.

[Séance close à 16 h 25.]

# A propos de la MNPLC ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■ ■

Pendant un an j'ai suivi pour vous la vie administrative de la Mutuelle de la presse, du livre et de la communication en participant à ses réunions et conseils d'administration lorsqu'il m'était possible d'y assister. Malheureusement ce ne fut pas toujours le cas puisque mon employeur ne me permettait pas, selon le délégué syndical et le délégué du personnel, de m'absenter lors des réunions organisées pendant mon temps de travail, contrairement à ce que prévoit le Code de la mutualité.

Toujours est-il que j'ai pris connaissance, à chaque fois, des procès-verbaux des réunions qui me furent envoyés par la Poste. Ceux-ci sont conservés au bureau du syndicat, ils relatent les questions, les décisions, les ajustements et orientations du conseil, ainsi que les comptes de la mutuelle.

Toutes les informations importantes sont développées dans *le Mutualiste*, le bulletin des adhérents de la MNPLC, que je vous invite à lire assidûment.

Le rapport d'activité et d'orientation annuel y est publié en mai, avant l'assemblée générale où se retrouvent les délégués mutualistes fin juin. En 2008, le rapport fit l'objet d'un 8-pages encarté dans le n° 87. Pour 2009 il en sera de même, ainsi les délégués mutualistes pourront prendre connaissance des grandes orientations de notre mutuelle qui seront alors exposées, débattues et décidées lors de l'AG en juin. Vous trouverez aussi dans *le Mutualiste* des dossiers thématiques sur des questions de santé, ainsi que les excellentes rubriques Cuisine et Jardinage de notre camarade Annick Béjean et Livres de notre camarade André Devriendt. Environ une douzaine d'ouvrages phares, parfois une quinzaine, y sont présentés dans chaque numéro.

Par ailleurs, le site [audiens.org](http://audiens.org) propose aussi de répondre à maintes questions et d'accéder à votre dossier personnel. Et bientôt, peut-être déjà au moment où paraîtra *Cantonade*, la nouvelle plate-forme Priorité Santé mutualiste, en cours d'expérimentation, sera fonctionnelle, avec ses qualités et ses défauts que l'on s'efforcera de corriger dans les mois qui viennent. Vos remarques et critiques éventuelles à ce sujet seront les bienvenues, elles pourront être exposées en conseil d'administration

par votre représentant pour faire évoluer Priorité Santé mutualiste, qui constitue une sorte de réseau de santé intermédical, interassociatif et fédéré par la FNMF (Fédération nationale de la Mutualité française), selon des règles de déontologie et d'éthique médicales et mutualistes.

Bien que je remette mon mandat au comité syndical, seulement après m'être assuré qu'il y aura bien une personne volontaire pour me succéder, je reste encore disponible pendant la transition et pour répondre à toutes questions sur la mutuelle.

A toutes et à tous je souhaite une bonne et agréable santé.

**Jean-Pierre Fernandez**



Octroi du lac d'Amour, Bruges (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.



## Convocation pour la commission de l'édition

Camarades,  
vous êtes priés d'assister,  
à l'invitation du comité syndical,  
à la commission de l'édition qui se tiendra :

Le samedi 11 avril 2009 à 10 heures,

A la Bourse du travail  
salle Louise-Michel  
3, rue du Château-d'Eau  
75010 Paris

Métro République

*Les non-syndiqués sont les bienvenus, cette commission a pour but, principalement, de fédérer et défendre les travailleurs à domicile (TAD).*

# Édition

FÉDÉRATION  
DES TRAVAILLEURS  
DES INDUSTRIES  
DU LIVRE,  
DU PAPIER  
ET DE LA  
COMMUNICATION  
FILPAC-CGT

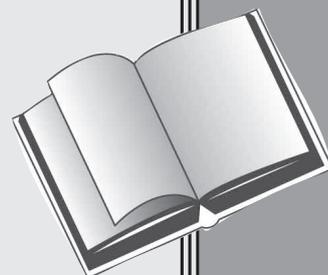
**A tous les travailleurs à domicile,  
correcteurs, maquettistes, iconographes...  
A tous ceux qui les soutiennent**

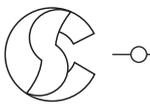
*Rendez-vous le vendredi 20 mars 2009 à 14 heures  
Devant le siège du Syndicat national de l'édition*

Afin de faire entendre notre voix  
notre colère d'être maltraités  
avant la réunion de la commission TAD

Avec à l'ordre du jour :  
– Le supplément de 8,33 %  
– Les TAD rémunérés en Agessa  
– La couverture mutuelle

***Venez très nombreux et faites passer le message !!!***





## Compte rendu de la commission de l'édition du 15 novembre 2008 à la Bourse du travail

Une cinquantaine de personnes dans la salle.

**La commission de travail syndicats/SNE** (Syndicat national de l'édition, patrons) décide de faire évoluer les correcteurs de l'échelon E8 (employés) à l'échelon E9, ce qui correspond mieux au salaire réellement perçu par les correcteurs. C'est un compromis. Les syndicats demandaient que les correcteurs, vu leur qualification, soient passés techniciens ou agents de maîtrise. Mais les charges sont plus importantes (cotisations retraites plus intéressantes entre autres) et les éditeurs refusent d'augmenter les salaires de manière à absorber les charges supplémentaires.

**Frais d'atelier.** Certains éditeurs ne paient pas les frais d'atelier des TAD (annexe IV de la convention de l'édition, page 2). Lorsque les salariés le leur demandent, ils les intègrent au taux horaire, et le salarié au final perçoit la même somme qu'auparavant, ce qui revient à baisser le salaire touché. C'est illégal. Une lettre recommandée ferme devrait remédier à la situation.

La commission, après lecture de la lettre destinée aux éditeurs qui ne versent pas la prime de **8,33% aux TAD**, décide de l'envoi de cette lettre, ainsi qu'aux inspecteurs du travail des différents arrondissements parisiens, afin de les sensibiliser à la situation des TAD. De fait, les éditeurs assimilent cette prime au treizième mois, qui n'existe pas dans la convention de l'édition.

**Agessa.** Beaucoup de correcteurs à domicile sont obligés d'accepter la rémunération de leur travail en droits d'auteur, ce qui est illégal. Le correcteur rémunéré en Agessa cotise mais ne perçoit aucune indemnité (chômage, maladie, retraite), ce qui revient à travailler au noir. L'organisme collecteur, alerté et désireux de faire respecter la loi, est attentif à tous les cas signalés. Les Urssaf peuvent également intervenir. Beaucoup de cas peuvent ainsi être réglé en douceur sur une période remontant à trois ans au maximum. Le correcteur lésé est alors salarié rétroactivement. Dans les cas où le contrat de travail, trop bien ficelé, rend la fraude difficile à prouver, un prud'homme s'impose, et le syndicat met un avocat spécialisé à la disposition de ses mandants. Le syndicat jouera l'intercesseur avec les Agessa pour tous les cas nouvellement signalés.

L'autre solution que les employeurs proposent pour ne pas salarier le correcteur, c'est qu'il prenne un **numéro Urssaf**, mais cet organisme peut à ce moment considérer le correcteur comme employeur, et refuser cette option, inconfortable mais pas illégale.

**Alternative.** Une participante au débat nous signale l'existence d'une CAE (coopérative d'activité et d'emploi), Coopaname, 40, rue Saint-Blaise 75020 Paris, qui regroupe actuellement 385 personnes dont 4 ou 5 correcteurs. Les donneurs d'ordre paient les services en factures, la coopérative fait l'interface, salarie les correcteurs tout en lissant les revenus mensuellement. Si la mécanique est la même que celle d'une société de portage, l'esprit en est tout différent, et ce peut être une alternative à proposer aux éditeurs qui refusent pour le moment absolument de salarier les TAD. Le gain est trop intéressant pour eux, malgré la situation illégale qu'ils font semblant d'ignorer.

Beaucoup d'éditeurs, dont de très importants, prétextent une **baisse du volume de travail** et réduisent ainsi les revenus des correcteurs. Ce point intéressant la marche de l'entreprise, il doit être abordé lors d'un comité d'entreprise, ou à tout le moins en réunion mensuelle des délégués du personnel. Les TAD doivent se faire connaître, contacter les DP, le CE. La baisse d'activité doit faire l'objet d'un constat, qui peut mener à un licenciement économique. A partir de 10 salariés, c'est un plan de licenciement économique (avis du CE, mesures d'accompagnement). Le fait de rendre la chose publique peut suffire à arrêter un éditeur qui prend comme « variable d'ajustement » les correcteurs TAD, isolés et sans défense. C'est aux TAD d'investir les mandats dans leur entreprise, et d'abord se faire connaître et reconnaître de leurs collègues et direction.

Autre piste : mettre sur pied un **service correction organisé au sein de l'entreprise**, TAD inclus. La correction est une étape normale et nécessaire de l'édition. Définir la fonction, le volume annuel de travail, le nombre de pages et d'heures, le nombre de correcteurs, tout ça figurant dans le rapport annuel d'ensemble (comité d'entreprise). Aborder la rémunération des TAD dans la NAO (négociation annuelle obligatoire). Le barème de correction TAD doit être affiché dans l'entreprise, c'est un tarif collectif, c'est obligatoire. L'inspecteur du travail doit être saisi dans le cas contraire, les syndicats prévenus.

**Heures supplémentaires.** La durée légale du travail est de 35 heures. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires. La difficulté c'est de prouver que ces heures sont réalisées sur un laps de temps très réduit, sinon l'éditeur lisse le temps et prend prétexte de la modulation du temps de travail. Exiger un bon de commande (temps estimé, temps passé, tarif).

**Revendiquer la qualité de l'écrit**, la nécessité du travail du correcteur. Que quelques volontaires commencent à rédiger un texte qui sera envoyé à tous les

interlocuteurs concernés ou intéressés : académiciens, professeurs, éditeurs...

AH

## Compte rendu du collectif édition, réunion du 14 octobre 2008 à Montreuil

La réunion s'est tenue dans les locaux de la Filpac à Montreuil à l'invitation des cadres de l'Ugict-CGT. Quatre membres du comité syndical y participaient : Anne Hébrard, Philippe Cols, Eric Zivohlava, François-Georges Lavacquerie.

Différents thèmes ont été abordés :

1. Analyse de la situation du secteur de l'édition, fondée sur les données les plus récentes (2007);
2. Discussion sur les perspectives de l'arrivée du numérique;
3. La GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences);
4. Le renouvellement de la convention collective de l'édition.

Actualité oblige, la réunion a commencé par une mise en perspective de la situation du secteur de l'édition à l'heure de la crise, qui ne sera pas sans conséquences dans un secteur ayant des difficultés de trésorerie récurrentes. Le risque est que l'opposition travailleurs « protégés »/précaires s'accroisse encore. Les perspectives de concentrations sont limitées du fait de l'existence de groupes ultra-dominant (Hachette et Editis) et du peu d'opportunités d'acquisitions possibles. Le secteur reste dominé par la primauté accordée à l'actionariat plutôt qu'au travail, mais la bataille sur les salaires monte fort.

**1. Analyse de la situation du secteur de l'édition, fondée sur les données les plus récentes (2007).** Un document « Le secteur de l'édition, acteurs, perspectives, activité, actualités et perspectives pour 2008 », très complet et bien fait, a été distribué aux participants.

Quelques données sociales importantes. Erosion des effectifs (- 3% par rapport à 2006), une diminution des CDI, particulièrement chez les employés; forte baisse des TAD notamment chez les CDD. Un effectif majoritairement féminin (74%) et relativement âgé (un tiers des salariés seulement ont moins de 35 ans). Des départs deux fois plus nombreux que les embauches. La rémunération moyenne

annuelle des employés est de 20 024 euros, en baisse de 1,5% par rapport à 2006 (du fait des départs à la retraite).

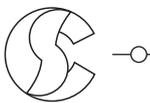
Stratégies des acteurs. Surproduction face à des ventes qui stagnent. Concentrations, internationalisation (surtout chez les grands groupes Hachette, Editis), externalisation, rationalisation (recrutement de managers d'édition), marchandisation. Tous ces mouvements ne présagent rien de bon pour les employés d'un secteur très dispersé et où les salaires sont déjà très bas.

**2. L'actualité du numérique.** 2007 a été l'année de l'arrivée de l'encre électronique avec l'expérimentation par *les Echos* d'une « liseuse », ça a apparemment marché, mais le titre reste discret sur ce bilan. L'état d'esprit des éditeurs est : « Si moi, l'éditeur, je ne le fais pas, d'autres le feront. » Première expérience, le site Gallica de la BNF (gratuit), puis de Gallica 2, (payant, fonds d'éditeurs), financement de la numérisation par l'Etat. Beaucoup d'éditeurs se lancent dans ce projet (mais pas Hachette), dont le point d'orgue devait être le Salon du livre. Il y a également des essais de libraires, persuadés que, à terme, une librairie sans site Internet est condamnée. Parallèlement, lancement de Numilog par la Fnac, parti d'un sentiment très louable et raisonnable : fichiers vendus sur serveur ou par des libraires avec un prix de 1% inférieur au papier (mais la TVA n'est pas de 5,5%, mais de 19,6%). Et puis, Hachette rachète Numilog, les éditeurs ont le sentiment de s'être fait avoir.

De nombreux supports sont disponibles ou annoncés (liseuses, Iphone, netbook [PC + bureautique]). On constate une réticence, chez les technophobes, mais l'exemple du Japon et la familiarité des ados avec les produits électroniques (lecture de mangas) laissent peu de doutes sur la popularité future de ces produits, une fois que le marché aura trouvé ses marques.

C'est particulièrement le cas pour les produits de référence (encyclopédies, dictionnaires) et pour le scolaire avec offre d'accès à des sites Internet.

Sony et Orange innoveront et se sont lancés dans l'expérimentation de liseuses (éditeurs + presse).



La question la plus sensible pour les éditeurs est celle des DRM (Digital Rights Management, gestion des droits numériques); l'exemple de l'industrie du disque et la puissance des sites de vente sur Internet et des groupes du type Sony, Orange ou Google les effraient. Leur souci est de garder leurs droits à la maison.

Certains éditeurs aimeraient se lancer dans la distribution de leurs produits, mais c'est pour eux plus une opportunité (et le souci d'éviter que d'autres le fassent à leur place) qu'une stratégie assumée, le papier reste pour eux principal. Par ailleurs, la mise en place de ces services suppose une expertise que les éditeurs n'ont pas, d'où une politique des grands groupes de rachat de petites structures ayant cette compétence. Enfin cette stratégie demande des investissements coûteux et risqués à un secteur ayant des difficultés de trésorerie récurrentes dans un contexte où le crédit est rare et cher. C'est aussi un mode de consommation ayant un rythme accéléré, très différent de celui, classique, du secteur du livre : on risque de retrouver ici la fracture numérique qui est aussi une fracture de générations. L'arrivée dans les sociétés d'édition d'ici quelques années de jeunes familiarisés aux outils électronique accélérera cette mutation au prix de frictions générationnelles.

On peut noter enfin la stratégie de « l'Etat du monde » (La Découverte) qui vend une édition papier couplée à un abonnement d'un an à un site Internet riche et réactualisé.

**3. La GPEC.** C'est un dispositif destiné à maîtriser les évolutions de l'emploi et permettre aux salariés de se former ; il prévoit une obligation de négociation triennale. Il peut aussi bien aider les directions à « se séparer » des employés jugés les moins compétents que permettre une meilleure formation des personnels dans un secteur où la formation permanente est peu développée.

**4. La convention collective.** Le SNE, syndicat patronal, souhaiterait une relecture de cette convention, qui ne date pourtant que de 2000, présentée comme anodine, cette volonté de « rendre la convention plus lisible » impliquerait de signer une nouvelle convention. Or les dispositions prévues dans les conventions collectives signées après 2004 ne sont plus obligatoires si un accord d'entreprise signé avec des partenaires sociaux prévoit d'autres dispositions. Il y aurait pourtant bien des choses à revoir dans cette convention, notamment les minima conventionnels, qui sont en dessous du smic.

**François-Georges Lavacquerie**

## **Compte rendu du collectif édition, réunion du 2 février 2009 à Montreuil**

Cette commission, à l'initiative de l'Ugict-CGT, s'est tenue à Montreuil et a réuni une vingtaine de salariés (cadres) de l'édition. La matinée a été consacrée à un exposé sur la question des retraites et l'après-midi à un tour d'horizon du secteur de l'édition.

**La question des retraites.** L'Ugict-CGT mène une campagne pour la défense de la retraite par répartition que les réformes votées par la droite au fil des années visent à vider de sa substance afin d'essayer de lui substituer la retraite par capitalisation, notamment par le biais de systèmes privés liés à l'entreprise. Sous couvert d'économies, ces systèmes fragilisent la retraite par répartition et n'offrent que des garanties illusoire aux salariés. Ces systèmes sont malheureusement parfois défendus par certains syndicats de salariés.

**L'exposé et les documents** produits par les camarades de l'Ugict sur l'historique de cette question, la dénonciation du discours qui vise à convaincre les salariés que la retraite par répartition n'est plus possible, les enjeux à venir et les stratégies possibles pour imposer pour tous des retraites décentes sont très clairs, mais trop complexes pour être résumés en deux ou trois paragraphes. Ils feront l'objet d'un

compte rendu particulier assorti de la publication des documents en question. En attendant, les camarades qui s'intéressent à cette question peuvent se connecter sur le site de l'Ugict pour télécharger ces documents.

(Tous les documents électroniques sont sur [www.ugict.cgt.fr](http://www.ugict.cgt.fr), rubrique « social », sous-rubrique « retraites ».)

**Manif du 29 janvier.** Faute d'une démarche unitaire au niveau de la branche, le succès de la manifestation du 29 janvier est une base pour ouvrir des négociations avec les éditeurs, notamment sur les trois priorités pour les salariés de l'édition :

- les qualifications,
- les droits des TAD,
- les salaires et conditions de travail.

Mais le SNE bloque sur tout, les négociations sont au point mort.

**Que s'est-il passé dans les entreprises?** Essentiellement des plans sociaux et des annonces de baisses de charge de travail.

– La Martinière ouvre un guichet départ, annonce une réduction du catalogue et veut regrouper toutes les équipes sur un même site.

– Les Editions Bréal annoncent 40% de baisse de production (à la suite d'un refus de prêt d'une banque).

– Editis, rachat par Planeta avec « réorganisation » (réduction) du pôle littérature générale.

– Robert Laffont, suppression de postes.

– Le Seuil, fusion avec La Martinière (« recherche de synergie », c'est-à-dire suppression de postes).

– Albin Michel, regroupement sur un même site en vue de réduire les coûts, etc.

Bref, tous les grands groupes sont confrontés à des « mises en conformité », avec réduction de coûts sur tous les postes possibles :

– frais de santé, modification du régime de prévoyance,

– salaires, politique d'individualisation des salaires,

– locaux, regroupement sur un site unique, externalisation,

– investissement à la baisse.

Les demandes de négociation de branche sont systématiquement renvoyées au niveau des entreprises qui ne lâchent rien au prétexte de la crise.

**Démarche unitaire.** Au niveau de l'édition, il n'y a pas eu de tract d'appel commun à la manifestation, il est question de mener une initiative commune au moment du Salon du livre, car les salariés sont favorables à une démarche au niveau de la branche, notamment sur les salaires. La branche a d'ailleurs été épinglée pour avoir des minima inférieurs au smic, ce qui se répercute sur toute l'échelle des salaires. Outre la revalorisation de ces minima, la principale revendication est le maintien du pouvoir d'achat.

**Prévoyance.** Enfin, beaucoup de groupes ont une vision de la prévoyance purement comptable; le groupe Editis (2300 salariés) a par exemple distribué un document faisant état d'un déficit de 260000 euros pour remettre en cause le niveau des prestations offertes et amener certains syndicats à accepter une baisse de la protection sociale et le recours à des courtiers d'assurance, censés proposer des formules moins

coûteuses. La CGT réclame au contraire des négociations de branche sur la protection sociale.

**Concentration.** Cette politique, chère à Sarkozy, qui inquiète dans un secteur où la position d'Hachette Lagardère est déjà dominante, a toutes les chances de se poursuivre. Elle est à l'œuvre dans l'édition spécialisée par le biais de la numérisation.

**La numérisation** a fait ainsi disparaître certains titres de l'édition papier (Lamy, plus d'actualisation papier, mais on vous propose le multimédia). Les Editions Elsevier (médical, technique, etc.) veulent supprimer 19% des postes afin de passer de 15% de profit à 19%.

Ainsi Jouve, imprimeur, vend de l'archivage numérique et propose de numériser des ouvrages papier et de les commercialiser. Toutefois, les éditeurs sont circonspects face à cette évolution qui suppose de forts investissements et le recours à des techniques qu'ils ne maîtrisent pas et qui risquent de leur faire perdre le contrôle de leurs catalogues (l'exemple des éditeurs de musique n'est pas pour les rassurer).

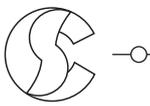
**La GEPC** (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences) est un outil très important dont les salariés et leurs organisations doivent se saisir pour gérer cette mutation. Un certain nombre de métiers vont disparaître ou être fortement réduits, alors que de nouveaux métiers apparaissent. L'avenir de la profession et de ses emplois, notamment ceux des cadres, va se jouer dans le chassé-croisé des métiers en régression et des métiers émergents. Il est primordial de négocier cette mutation en identifiant ces nouveaux métiers et de former le personnel à les maîtriser, plutôt que d'aller chercher en externe ces compétences.

**La prime TAD.** Cette prime de 8,33% a été arrachée à la délégation patronale qui, tenue par le respect des accords, n'a pas pu revenir dessus de droit, et fait comme si elle n'existait pas ou la confond avec le 13<sup>e</sup> mois. Il faut absolument disposer d'exemples d'entreprises appliquant le 13<sup>e</sup> mois ET la prime pour les TAD afin d'avoir l'exemple de l'application de la CNN.

**FGL**

*La liste électronique de diffusion édition est très active et regroupe 130 travailleurs à domicile, qui peuvent ainsi échanger informations, soutien, conseils, et réagir très vite en cas de besoin.*

L'adresse à contacter pour y être abonné : [anne.hebrard@gmail.com](mailto:anne.hebrard@gmail.com)



## Statut d'autoentrepreneur et protection sociale

Patricia Nerre

Ce nouveau statut permet aux prestataires de services de facturer directement et en toute légalité leurs travaux. Pratique à première vue, il semble séduire de nombreux correcteurs TAD. On sait que, dans l'édition, les employeurs rechignent à salarier leurs personnels et les obligent souvent à passer par le portage salarial, quand ils n'imposent pas un paiement en droits d'auteur.

Si ce statut présente certains avantages – on ne paie pas de charges si l'on n'a pas de revenus, on peut le cumuler avec un emploi salarié, les charges sociales sont allégées –, il a aussi quelques inconvénients de taille, qu'il me semble important de signaler.

Voici le texte explicatif diffusé par la Chambre de commerce et d'industrie :

« Les charges et contributions sociales [du régime micro-social, tel est son nom] concernent les cotisations d'assurance-maladie-maternité, d'indemnité journalière [au prorata des périodes travaillées et des sommes facturées, bien sûr], d'allocations familiales, d'assurance-vieillesse du régime de base, du régime de retraite complémentaire obligatoire, invalidité décès, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS). »

Pas de cotisations Assedic, donc. Et, très probablement, pas d'indemnités en cas d'activité nulle, sauf si la refonte en cours du régime des Assedic prévoit cette situation. Prudence, donc.

Autre motif d'inquiétude : les charges et contributions sont calculées au forfait sur le montant des revenus : 21,3% pour les prestataires de services.

Comprenons bien : cela signifie que des revenus, qui ne seraient pas imposables – parce que trop bas – dans un régime de salarié, le sont en tant que revenus taxés forfaitairement pour les autoentrepreneurs ! Ce n'est pas si « micro-social » qu'on voudrait nous le faire croire.

Les correcteurs autoentrepreneurs ne sont pas soumis à la TVA, tant que leurs revenus ne dépassent pas 32000 euros (à méditer...). Mais ils seront assujettis à la taxe professionnelle après deux ans (plus l'année en cours).

Quant à la retraite, on peut lire sur le site premier-ministre.gouv : « Ce statut est protecteur et offre des droits sociaux importants :

*L'autoentrepreneur est affilié à la Sécurité sociale et valide des trimestres de retraite ;*

*il s'acquitte forfaitairement de ses charges sociales et de ses impôts uniquement sur ce qu'il encaisse. S'il n'encaisse rien, il ne paie et ne déclare rien. Il bénéficiera de la couverture assurance-maladie dès le premier euro de chiffre d'affaires. »* Mais pas de points de retraite !

Je tire de ces différents points les conclusions suivantes :

1) le statut d'autoentrepreneur n'apporte rien au correcteur, si ce n'est une protection sociale au rabais (par rapport au portage salarial, par exemple) ;

2) il permettra aux maisons d'édition d'échapper définitivement à l'obligation de salarier ses correcteurs ;

3) il mettra en concurrence les correcteurs qui ne bénéficieront plus de la (petite) protection du smic.

4) les autoentrepreneurs paieront un impôt sur le revenu pour des sommes qui ne seraient pas imposables avec un statut de salarié.



Canal de Damme (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.

## Maquette et correction dans l'édition : travail à domicile

Christophe Versailles, lecteur-correcteur et maquettiste

Les problèmes majeurs dans l'édition sont le statut des travailleurs à domicile (TAD) et les pratiques illégales d'un grand nombre d'employeurs, lesquelles consistent à payer la préparation de copie et la correction d'épreuves en droits d'auteur (Agressa). Un correcteur rémunéré de la sorte ne cotise ni pour sa retraite, ni pour le chômage, ni pour la Sécurité sociale – entre autres complications.

Dans la lutte contre ces pratiques, les difficultés sont identifiées : isolement des correcteurs à domicile ; précarité des conditions de travail (d'où une réticence compréhensible à refuser certains travaux même très mal payés) ; flux aléatoire de la demande ; peur légitime des correcteurs qui dénonceraient ces pratiques de se voir fichés par les éditeurs, etc.

Pourtant, les Agressa ne sont qu'un aspect d'un autre problème peut-être plus grave : il est difficile, de nos jours, même si l'on se fonde sur les tarifs de l'annexe IV de la convention de l'édition et sur une rémunération en salaire, de vivre du travail de correcteur à domicile. Il peut donc être intéressant de comparer ces tarifs avec ceux d'un autre métier de la chaîne du livre (maquettiste) – certainement pas afin de le dévaloriser, mais bien pour montrer qu'une réévaluation de la correction s'impose dès à présent.

### Comparaison des tarifs de deux métiers du livre

Je prendrai pour exemple la réalisation d'un ouvrage de 110000 signes, 64 pages et 17285 mots au format livre de poche. Les tarifs m'ont été fournis par mon employeur – qui, précision utile, paie les prestations de correction en salaire, et au-delà des tarifs de l'annexe IV. La comparaison est d'autant plus intéressante que ces tarifs concernent un même ouvrage, et qu'ils semblent convenir à la plupart des correcteurs.

• **Première étape : la préparation de copie à l'écran.** Il s'agissait d'une étude très technique, avec énormément de références de lois à vérifier. Si un préparateur de copie extérieur avait effectué ce travail, il aurait été payé, en salaire, près de 20 euros brut de l'heure, donc 370 euros brut pour un peu plus de 18 heures de travail (si l'on suppose un rythme de 6000 signes de l'heure, du fait de la difficulté – qui aurait justifié qu'on travaille en conscience). Il est à noter que la somme en net, lorsqu'on ajoute les différentes primes mentionnées par l'annexe IV de la convention de l'édition, est sensiblement identique au brut.

• **Deuxième étape : la maquette.** Il s'agissait d'une simple exécution, pas d'une création, car les gabarits étaient déjà prêts, ainsi que les feuilles de style. La maquette d'un ouvrage de cette collection et de cette taille demande en moyenne 10 secondes de travail d'exécution par page (application de feuilles de style à l'aide de raccourcis), plus 1 heure environ de vérifications après avoir achevé l'ensemble. Pour cet ouvrage, un maquettiste free-lance a été contacté, qui a demandé 22 euros HT la page (une agence aurait demandé 40 euros HT – même si ce tarif se négocie à la baisse en général), c'est-à-dire qu'il a été payé 1408 euros HT pour environ 3 heures de travail (en comptant large). Nous aborderons plus loin la question des cotisations.

• **Troisième étape : la correction d'épreuves.** L'employeur a contacté un correcteur TAD. Celui-ci a été rémunéré au tarif de 15 euros brut de l'heure, il a donc perçu un salaire brut de 165 euros pour 11 heures de travail (si on compte une cadence de 10000 signes de l'heure, du fait de la difficulté – mais c'est déclaré en conscience). Même remarque que pour la préparation de copie : le net, après ajout des primes, correspond sensiblement à la somme en brut.

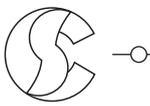
• **Résumé :** le correcteur a été payé **165 euros brut pour 11 heures de travail** (et il a de la « chance », quand des éditeurs proposent pour un travail similaire 10 euros brut de l'heure en Agressa).

Le maquettiste a été payé par ce même employeur **1408 euros HT pour 3 heures de travail.**

Il est important toutefois de souligner que les tarifs de la maquette connaissent des variations beaucoup plus importantes – parfois effarantes, et dans les deux sens – que ceux de la correction (selon l'expérience du maquettiste, sa connaissance des prix pratiqués par la profession, sa réputation, le remplissage de son carnet de commandes, etc.). L'employeur cité dans cet exemple procède par appels d'offres, exige régulièrement des devis et possède donc une relativement bonne connaissance des métiers de la chaîne du livre. Il faut aussi relever qu'un maquettiste qui fait de la création graphique se fait rémunérer beaucoup plus.

### Explications d'une telle disparité

Cette tarification de la maquette est justifiée, puisque les graphistes en free-lance possèdent souvent un numéro de Siret. Cela veut dire que, en tant que travailleurs indépendants, ils ne cotisent ni pour le chômage ni pour la



retraite, et les taxes payées par l'employeur sont uniquement de la TVA. Toutefois, beaucoup de maquettistes sont inscrits à la Maison des artistes, qui fonctionne comme l'Agessa – les deux organismes ont d'ailleurs une part de leur gestion en commun – et leur permet donc de cotiser (assurance-maladie, assurance-vieillesse de base, assurance-vieillesse dé plafonnée, CSG, CRDS). Mais ce statut est exclusivement réservé à la création, il ne concerne en aucun cas l'exécution (donc, dans l'exemple ci-dessus, la nature du travail ne permet pas de cotiser). Un maquettiste doit aussi financer ses outils de travail : ordinateur puissant pour les logiciels de graphisme et de mise en pages... c'est-à-dire au moins 5000 euros. En outre, le maquettiste free-lance qui veut conserver son carnet d'adresses doit souvent être disponible les week-ends, oublier certaines vacances... Bref, autant de conditions de travail et de difficultés qui justifient ces tarifs. Toutefois, les correcteurs ont des contraintes similaires : de plus en plus d'éditeurs demandent des corrections sur pages montées (ce qui signifie qu'il faut avoir un ordinateur, avec InDesign ou XPress); le travail le week-end se généralise; le treizième mois et les congés payés sont souvent un doux rêve (donc peu de vacances); la journée de travail dépasse souvent les dix heures... et, surtout, alors que le correcteur travaille au noir, sans aucune protection, le maquettiste, même avec un numéro de Siret, peut cotiser sur ses créations grâce à des droits d'auteur.

Première remarque : on confond souvent le travailleur à domicile et le travailleur indépendant. Même si l'annexe IV est parfois très floue, le correcteur à domicile a un statut de salarié, lié à l'éditeur par un rapport de subordination. Le préambule de l'annexe IV précise que la rémunération d'un correcteur à domicile « peut prendre la forme soit d'un salaire, soit d'honoraires ». Or, la base du calcul du tarif horaire étant le salaire de la catégorie E9 (article 3), la faiblesse de la rémunération ne permet certainement pas d'assumer les cotisations des professions indépendantes. Il suffit encore de citer l'article 4 : « Le salaire convenu sera majoré de 10% au titre de l'indemnité pour congés payés. » Ce sont autant de preuves – et il y en a bien d'autres – qu'il n'y a pas à transiger sur le statut des correcteurs TAD : ce sont des salariés. Le maquettiste free-lance a souvent un numéro de Siret ou est inscrit à l'Urssaf, en tant qu'indépendant, ce qui implique un rapport d'égal à égal. Il s'en tire la plupart du temps mieux que le correcteur, car ses surcharges de travail restent souvent des choix – même s'ils sont grandement motivés par une forme de précarité sociale liée à la nature de sa production (des cotisations aléatoires, uniquement sur des créations). Comme on le disait, cela justifie la hauteur de la rémunération.

En revanche, le correcteur à domicile, s'il connaît des cadences similaires, est mal payé, la plupart du temps de manière illégale. S'il accepte de travailler

le week-end, ça n'est pas par choix, mais parce que refuser entraînerait une insuffisance de revenus. Il se retrouve donc dans une situation similaire à celle du maquettiste, mais sans le niveau de revenus censé compenser cette forme de précarité sociale.

Par ailleurs, les droits d'auteur, en même temps qu'ils permettent au maquettiste de cotiser, font parfois l'objet d'une cession – la hantise de certains éditeurs, qui sont normalement obligés de demander l'accord du créateur pour toute nouvelle utilisation d'une de ses mises en pages ou de ses infographies. Cette pratique engendre un vaste foudroi d'arrangements plus ou moins légaux – quand les maquettistes connaissent le sujet, ce qui n'est pas toujours le cas.

Cela dit, en maquette comme en correction, le travail au noir est un fléau. Pourquoi un employeur accepterait-il de payer la TVA sur le travail d'un maquettiste quand il refuse d'assumer les cotisations patronales pour un correcteur? Il faut bien reconnaître que très souvent, dans l'édition, les maquettistes sont soit payés au noir, soit employés chez les gros éditeurs – où ils « retrouvent », tout comme les correcteurs, un salaire en large décalage avec les connaissances, le savoir-faire et la culture que ces deux métiers exigent.

Les maquettistes rencontrent toutefois des problèmes inconnus des correcteurs. Certains employeurs délocalisent ainsi leurs commandes de maquettes vers les pays anglo-saxons afin de ne pas payer de TVA (encore plus depuis l'avènement de l'Internet haut débit) – problème que connaissent aussi les traducteurs.

## Raisons d'une telle disparité

La raison d'une telle différence de rémunération – qui n'est pas justifiée par des statuts (salarié ou indépendant) – entre ces deux étapes de la réalisation d'un livre est double. Tout d'abord, les maquettistes indépendants connaissent les tarifs des très nombreuses agences qui sont leurs concurrents. Il leur suffit souvent de diviser par deux lesdits tarifs pour présenter des devis tout à fait intéressants, et percevoir en même temps des revenus décents. Cela concerne en particulier les ouvrages contenant une riche iconographie. Les correcteurs ne disposent pas de tels repères – sinon les tarifs de l'annexe IV.

L'autre raison est plus pernicieuse et tient à l'absence de conscience professionnelle de certains éditeurs. Si la correction est essentielle pour tout professionnel du livre qui a la prétention de respecter les lecteurs, cette étape est souvent négligée pour des raisons de budget (une seule lecture, le plus souvent sur épreuves et donc sans préparation

de copie). Beaucoup considèrent malheureusement que des fautes d'orthographe, des solécismes, des cuirs et autres coquilles n'ont jamais gêné la sortie d'un ouvrage. La rémunération de cette étape « inutile » souffre évidemment de cette vision des choses très libérale. Si beaucoup paient les maquettistes au noir, ceux-ci ont en revanche plus de facilité à conserver des tarifs corrects – car un livre qui n'est pas mis en pages ne sort pas, et, si l'iconographie nécessite de nombreuses retouches, le savoir-faire d'un graphiste est encore plus évident. Toutefois, jusqu'à présent les périodes de restriction budgétaire dans l'édition ont toujours eu en premier lieu un impact sur les ouvrages les plus chers et riches en iconographie – donc sur les travaux de maquette les plus rémunérateurs.

Mais est-il utile, ou même décent, de faire des économies de bouts de chandelle quand on compare le coût de la correction à celui d'autres étapes de la chaîne du livre ?

### Avis d'un lecteur-correcteur – maquettiste

Le vrai problème est donc là : s'il est justifié de payer un maquettiste indépendant 1408 euros HT pour toutes les raisons évoquées précédemment, c'est finalement le correcteur qui hérite des inconvénients qui semblaient inhérents au statut de son collègue, et pour le même ouvrage un salaire de 165 euros brut est devenu une rareté merveilleuse... Les éditeurs sont en train d'opérer un transfert de statut tout à fait illégal sur le métier de correcteur, mais les rémunérations, qui devraient alors correspondre à celles d'une profession indépendante ou artistique, ne suivent pas ; au contraire, elles déclinent d'une façon alarmante.

C'est l'avis d'un lecteur-correcteur et maquettiste : il est aberrant, si nous reprenons notre exemple avec les tarifs légaux, de payer seulement 165 euros brut un travail infiniment plus difficile et long (les épreuves d'un ouvrage très technique) que celui de la maquette (une simple exécution – avec des gabarits, des feuilles de style et des raccourcis tout prêts). Il s'agit bien de souligner le caractère inepte de la tarification de la correction au vu de la rigueur, des connaissances, de l'attention et de l'implication tant physique qu'intellectuelle exigées. Le propos n'est pas celui qui a été imposé peu à peu par une droitisation de la société et qui consiste à dire : « Puisque l'autre a des avantages que je ne possède pas, autant les lui supprimer. » On ne parle d'ailleurs même pas ici d'avantages, mais de normalité. Les correcteurs TAD pourraient, par une meilleure connaissance des autres métiers (et donc des tarifs) de la chaîne du livre, au moins établir une estimation du prix véritable de leur travail. A titre indicatif, un traducteur du français vers l'anglais aurait été payé – légalement

en Agessa –, pour l'ouvrage déjà cité, entre 2000 et 2500 euros TTC pour 7 à 8 jours de travail. Ce métier est encore plus proche du nôtre par de nombreux aspects.

La correction semble souffrir de son éternel statut de parente pauvre de l'édition, du manque de reconnaissance de son utilité. Les Agessa ne sont qu'un symptôme de ce mal général, même si c'est le plus apparent. Il peut sembler difficile de lutter contre un tel système, quand des correcteurs à domicile, isolés, ne sauraient à première vue – par exemple – prétendre faire la grève, comme en presse, afin de bloquer la publication d'un ouvrage. Toutefois, il existe des moyens de défendre le maintien des différentes étapes de correction et de lutter contre le paiement en droits d'auteur.

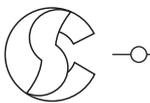
### Quelques propositions

- Une action originale contre les Agessa a été menée par la promotion Formacom 2006, qui consiste en l'envoi massif de courriels de protestation à l'éditeur, l'informant qu'il est dans l'illégalité. Leur action avait porté ses fruits : l'employeur avait pris peur, reculé et transformé son offre en CDD. Les listes de diffusion (syndicat et édition) sont un moyen de remédier à l'isolement des TAD, mais aussi d'engager des actions collectives, avec des participants nombreux. Si nombreux qu'ils peuvent impressionner les éditeurs, et les faire reculer.

- N'oublions pas non plus que les droits d'auteur sont avant tout, comme leur nom l'indique, des droits. « Le principe de la protection du droit d'auteur est posé par l'article L. 111-1 du Code de la propriété intellectuelle (CPI) : "l'auteur d'une œuvre de l'esprit jouit sur cette œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral ainsi que des attributs d'ordre patrimonial" » (<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/>).

Un éditeur qui paie un correcteur en Agessa lui reconnaît de fait un droit de regard et de blocage sur la publication – puisqu'il le considère comme un des auteurs. C'est une voie à explorer – surtout quand on constate que certains maquettistes sont rémunérés pour la cession de ces mêmes droits...

- Il est un autre aspect du problème à ne surtout pas négliger : l'éditeur qui rémunère un correcteur en droits d'auteur spolie non seulement le « salarié », mais aussi le véritable auteur. Si le premier y perd en rémunération et en droits (retraite, chômage, Sécurité sociale), le second se voit dépossédé de sa propriété intellectuelle. Les éditeurs qui usent de telles pratiques ne s'en vantent pas auprès des auteurs, dont beaucoup seraient sans doute choqués, voire effrayés



par de telles libertés prises avec leur bien. Voici une liste non exhaustive d'associations d'auteurs avec lesquelles le Syndicat des correcteurs et des professions connexes pourrait collaborer : Association des écrivains de langue française ; Comité des auteurs en lutte contre le racket de l'édition ; Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (ONG qui travaille pour la défense des droits d'auteur) ; Société des auteurs et compositeurs dramatiques (fondée par Beaumarchais) ; Syndicat national des auteurs et des compositeurs ; Société des gens de lettres, etc.

S'il s'agit là de moyens et d'idées pour lutter contre les Agessa, il est aussi important de prendre en compte la nécessité de défendre le statut de la correction.

- Il faut s'y faire, le livre est devenu un bien de consommation culturelle, dans une société de consommation. Or, lorsqu'un acheteur est lésé par un commerçant peu scrupuleux, il contacte une association de défense des droits des consommateurs. Il n'y a pas de raison qu'on ne puisse en faire autant lorsqu'un livre n'a manifestement pas été corrigé. Voir par exemple *Vingt ans après*, de Dumas, chez Gallimard, collection « Folio classique » : cette édition est une catastrophe typographique (en plusieurs centaines d'occurrences, des espaces ont été insérées devant des points et des virgules). Le syndicat pourrait entrer en contact avec des associations comme l'UFC-Que choisir afin, au moins, d'aborder ce problème, car il est intolérable qu'un éditeur – et non des moindres –, uniquement motivé par la rentabilité, montre un tel mépris pour le patrimoine littéraire.

- Si l'on examine un devis établi par un maquetiste, on constate que celui-ci n'hésite pas à facturer la moindre étape de son travail. Or, dans le cadre d'une correction d'épreuves, les titres courants et la pagination – que tout correcteur consciencieux vérifie pourtant – ne sont pas comptés dans le nombre de signes (chose constatée dans XPress, InDesign et Word). Cette part de travail n'est donc pas rémunérée. Il conviendrait d'identifier tous ces actes qui ne sont pas forcément cités dans l'annexe IV ou dans la convention de l'édition, afin de revaloriser cette

étape essentielle de la chaîne du livre et de tirer les tarifs vers le haut.

## Conclusions

La situation des correcteurs à domicile est inquiétante – et leur isolement y est pour beaucoup –, mais il est temps de profiter du développement d'Internet pour tisser un réseau qui servirait à établir un nouveau rapport de forces. En quelques courriels, beaucoup de correcteurs sont désormais en mesure de savoir quels sont les camarades qui travaillent pour un même employeur et ainsi de se concerter, d'engager des actions.

Si, dans l'immédiat, l'urgence est de lutter contre la rémunération des correcteurs en droits d'auteur, cela ne doit pas faire oublier que, étant donné les qualifications demandées par ce métier et sa difficulté, même les tarifs légaux sont largement en deçà de la valeur du travail. Il faudrait sans doute, à moyen terme, renégocier (dénoncer?) l'annexe IV. Car c'est le paradoxe de cette situation : les tarifs de la correction à domicile, validés par une convention étendue (et signée par des syndicats), sont bien moins avantageux que ceux de la maquette en free-lance, qui sont établis en grande partie par la loi de l'offre et de la demande (alors que, comme on le disait, les indépendants divisent par deux les tarifs des agences).

Enfin, une arrivée importante de correcteurs TAD – et ils sont nombreux – au syndicat permettrait de changer l'équilibre des forces, même si aucun d'eux n'appartient au comité syndical. L'appel à candidatures a pourtant été diffusé sur la liste de l'édition. Si le syndicat a jusqu'à présent majoritairement défendu la presse quotidienne, c'est aussi – en dehors de toutes les considérations historiques – parce que les correcteurs de l'édition ont rarement intégré les structures dirigeantes. Les correcteurs en presse ont défendu le travail en presse – une attitude somme toute logique, même si elle n'est guère solidaire (bien qu'il y ait eu quelques condamnations d'éditeurs et des actions récentes menées dans ce sens). Aux correcteurs de l'édition de défendre la correction dans l'édition, en faisant du syndicat leur outil. Car, si les listes de diffusion aident à tisser un réseau, celui-ci ne remplacera jamais un syndicat.



# F ormacom

## Le mot du président

**Stage LC.** Notre école opère actuellement, comme chaque année, le recrutement pour le stage de lecteur-correcteur 2009, qui doit s'ouvrir le 19 mars. Pour les candidats, il y a deux obstacles : d'abord, satisfaire au test d'entrée, c'est affaire de capacité et de volonté ; ensuite, assurer le financement de la formation, c'est le parcours du combattant. C'est également pour nous une mesure de la dégradation sociale et économique.

De plus en plus de candidats en reconversion, issus de « plans sociaux » dans tous les secteurs : le commerce, l'industrie des loisirs, la presse quotidienne nationale, l'armée, si on se réfère à cette année et à la précédente. Celles et ceux-là ont (eu) la chance (si on peut dire) d'avoir une prise en charge complète. Pour les autres, qu'ils soient chômeurs en quête de qualification (et donc de boulot) ou salariés aspirant à changer de voie, les temps sont rudes : baisse et dispersion des aides aux chômeurs (nombreux sont les candidats à nous signaler les dysfonctionnements du Pôle emploi, issu de la fusion récente Assedic-ANPE), difficultés d'obtention (des congés individuels de formation, notamment). Au point que le conseil d'administration de notre école a évoqué en février la possibilité de ne recevoir cette année qu'une vingtaine de stagiaires, et ce avec deux conséquences préoccupantes : 1) de fonctionner en un seul groupe et donc



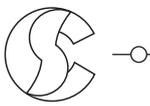
Canal à Bruges (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.

de diviser par deux le volume de travail de la plupart des intervenants ; 2) de ne pouvoir assurer l'équilibre financier du stage (l'importance des frais fixes entraînant dans ce cas de figure un déficit mécanique de plusieurs milliers euros). Il semble que ce danger sera finalement évité cette année mais je n'en ai pas la confirmation formelle au moment d'écrire ces lignes.

**Locaux.** Puisqu'il est question de stagiaires et de finances, sachez que l'école demeurera dans ses locaux de Pantin, un accord satisfaisant ayant été trouvé avec le bailleur. Cela ne rend pas inutile la prospection entreprise depuis un an mais donne à l'exercice du temps et de la sérénité.

**Administration.** Lors du CA de février, déjà mentionné, il a été pris note de la volonté de Mariana Sanchez de suspendre sa participation au conseil d'administration de Formacom, où elle siégeait (fort peu, au demeurant) au nom du SNJ-CGT. Faut-il voir dans cette péripétie un énième signe des tensions entre le Syndicat de correcteurs et ledit syndicat ? Je le pense. Cependant, un courrier va être adressé au SNJ-CGT l'invitant à désigner, conformément aux statuts de l'association, un nouveau représentant au CA de Formacom. A suivre, donc.

**Philippe Cols**



# Calendrier des formations 2009

## Lecteur-correcteur

*Titre enregistré au Répertoire national des certifications professionnelles*

**Objectif :** être capable d'effectuer la lecture critique et la correction d'un texte sur support papier ou informatique.

**Public :** toute personne ayant le niveau du baccalauréat, maîtrisant parfaitement la langue française et possédant une excellente culture générale.

**Durée :** 780 heures.

**Dates :** du lundi 22 mars 2010 au vendredi 24 septembre 2010;

fermeture du centre (5 avril, 13 et 14 mai, 24 mai, 14 juillet);

10 jours de vacances (2 semaines) du 26 juillet au 6 août 2010.

**Contenu :** aspects linguistiques et rédactionnels • typographie • structuration graphique du message et approche du secrétariat de rédaction • technologie-fabrication • documentation et vérification de l'information • pratique de la correction et préparation de copie • correction dans un environnement informatisé • visites de sites, techniques de recherche d'emploi, droit du travail • révisions, travaux pratiques encadrés, évaluations et examen final.

## Réviseur-éditeur

**Objectif :** permettre à des réviseurs et des correcteurs de se spécialiser dans la fonction d'éditeur : réécriture, qualité du texte et de la copie, vérification de l'information, intégration et cohérence texte-image.

**Public :** réviseurs, correcteurs avec une expérience professionnelle confirmée. Maîtrise de XPress.

**Durée :** 291 heures (221 heures en centre et 70 heures en entreprise).

**Dates :** du mercredi 9 décembre 2009 au mardi 16 février 2010;

stage en entreprise du lundi 1<sup>er</sup> février au vendredi 12 février 2010;

retour en centre pour bilan et jury : le lundi 15 et le mardi 16 février 2010;

congés du lundi 28 décembre 2009 au vendredi 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**Contenu :** organisation de la production (16 heures) • lecture critique et intervention sur le texte (118 heures) • traitement linguistique et orthotypographique (27 heures) • traitement rédactionnel (91 heures) • techniques d'editing : la lecture en première et la révision sur pages montées (78 heures) • évaluations et bilan (9 heures) • stage en entreprise (70 heures).

*A noter : cette formation fait l'objet d'un conventionnement par le conseil régional d'Ile-de-France (Crif), qui prend en charge l'essentiel de la formation pour les demandeurs d'emploi domiciliés en Ile-de-France, le stagiaire conservant sa rémunération Assedic pendant le stage.*

## Perfectionnement réécriture et correction, presse et édition

**Objectif :** corriger selon les nouvelles exigences rédactionnelles et techniques • appréhender les problèmes de correction pour lesquels les outils de travail déjà à disposition (dictionnaires, grammaires) n'apportent pas de réponse : les mots nouveaux (néologismes, notamment d'origine anglo-saxonne), les expressions du langage parlé qui ne figurent pas dans les dictionnaires, les structures de phrase qui, sans être grammaticalement incorrectes, nuisent à la bonne compréhension du propos (phrases trop longues ou bancales, par exemple) • perfectionner la lecture critique en définissant précisément les critères d'intervention • perfectionner sa pratique rédactionnelle.

**Public :** correcteurs, rédacteurs, secrétaires de rédaction.

**Durée :** 105 heures.

**Dates :** du lundi 16 novembre 2009 au vendredi 4 décembre 2009.

**Contenu :** aspects linguistiques et orthotypographiques de la lecture critique • aspects rédactionnels de la lecture critique.

## **Perfectionnement informatique, presse et édition**

**Objectif :** maîtriser la mise en pages et la correction de texte sous InDesign • connaître les fonctions de base de Photoshop et Illustrator • savoir utiliser ProLexis.

**Public :** tout professionnel de la communication écrite intervenant sur le texte et sa mise en pages et maîtrisant XPress.

**Nombre maximal de stagiaires par session :** 16 personnes.

**Durée et rythme :** 189 heures ;

7 heures par jour, 35 heures par semaine (du lundi au vendredi).

**Dates :** du lundi 5 octobre au mardi 10 novembre 2009.

**Méthode :** cours théoriques et nombreux exercices pratiques • applications directes au produit de l'entreprise • constitution d'un guide à l'usage du stagiaire • suivi en production.

**Contenu :** XPress, rappel (21 heures) • InDesign (84 heures) • utilisation de Photoshop (42 heures) • utilisation d'Illustrator (28 heures) • utilisation de ProLexis (14 heures).

## **Nos autres formations (organisables à la demande)**

- Correction, rédactionnel, aide à la correction
- Recherche documentaire sur Internet (21 heures)
- ProLexis (sur Word, InDesign et XPress) [14 heures]
- Correction de textes juridiques (21 heures)

### *Informatique*

- Word niveau 1 (35 heures)
- Word niveau 2 (35 heures)
- InDesign niveau 1 (35 heures)
- InDesign niveau 2 (35 heures)
- XPress niveau 1 (35 heures)
- XPress niveau 2 (35 heures)
- Initiation Photoshop et Illustrator (35 heures)
- Photoshop niveau 1 (35 heures)
- Photoshop niveau 2 (28 heures)
- Internet pratique (7 heures)
- PDF – Acrobat (14 heures)
- Excel niveau 1 (35 heures)
- Excel niveau 2 (35 heures)
- Editing et révision sur le Web pour correcteurs de presse (28 heures)

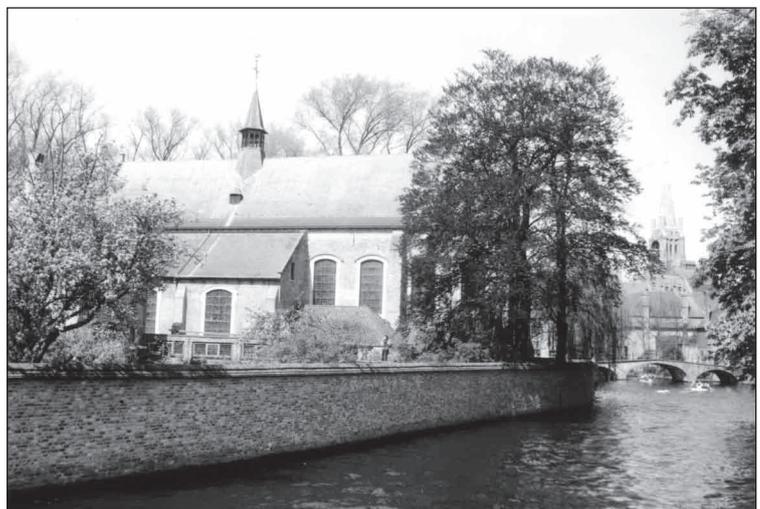
Certaines de ces formations peuvent déjà être consultées sur notre site ([www.forma-com.info](http://www.forma-com.info)).

*Est organisable à la demande tout type de formation concernant la qualité rédactionnelle, la qualité linguistique et typographique... Ainsi que l'étude de tout logiciel utilisé dans l'environnement professionnel des métiers de la communication écrite.*

### **Formacom**

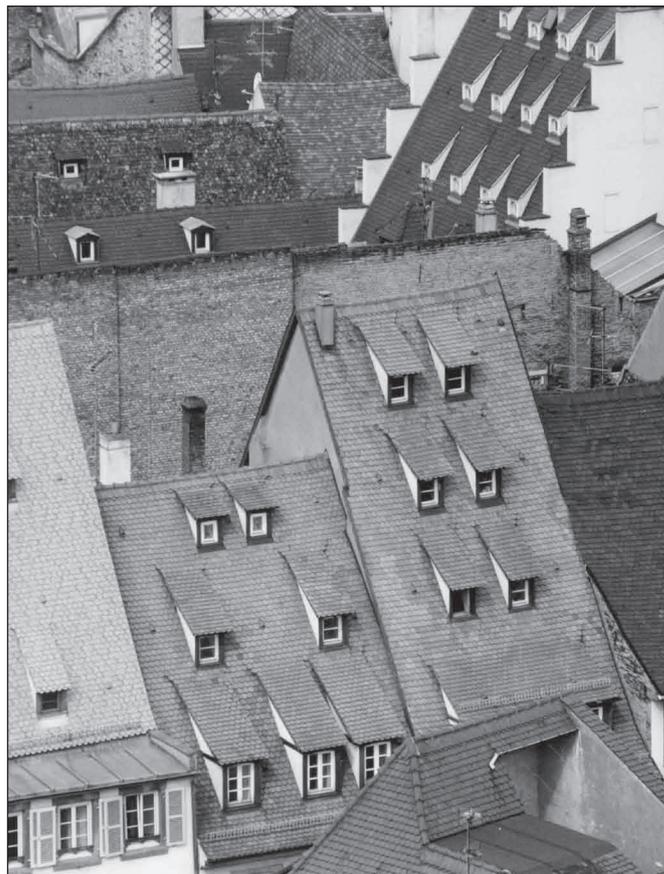
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves  
93500 Pantin

01 56 96 07 20  
[secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)



*Le béguinage de Bruges (Belgique). Photo : Jean-Paul Gand.*

# Tribune libre



Toits de Strasbourg (Bas-Rhin). Photo : Jean-Paul Gand.

## Assemblées générales syndicales ou foires d'empoigne ?

Le 11 octobre 2008 se sont tenues à la Bourse du travail, rue de Turbigo, deux assemblées générales de notre syndicat. Le matin, une assemblée générale extraordinaire; l'après-midi, une assemblée générale ordinaire.

Les actifs étaient peu nombreux. Les retraités, par leur présence, ont bien contribué à épaissir les rangs!

Malheureusement, un quarteron d'actifs a contribué, lui, à donner à ces assemblées un caractère navrant. Interruptions, cris, insultes n'ont pas permis d'examiner sereinement les questions en cours. On a réglé des comptes, mais rien de concret n'a été proposé pour que notre syndicat puisse se sortir des difficultés qui l'assaillent et menacent son existence.

On ne répétera jamais assez que, pour résister aux attaques de ceux qui se révèlent être des agresseurs, il faut impérativement suivre ce truisme : être unis!

En disant cela, je ne veux pas avoir l'air de donner des leçons. Simplement, membre de notre syndicat depuis 1960 et pour y avoir assumé des responsabilités pendant plusieurs années, traversé des orages (1968 et le conflit du *Parisien libéré*, entre autres), je voudrais bien qu'il vive encore bien longtemps. Or

ce qui se passe actuellement va conduire inéluctablement à sa disparition.

Je sais, par expérience, qu'il y a des divergences parfois quant aux actions à mener. Les discussions furent chaudes parfois aussi au sein du comité, mais je ne me souviens pas que les différends sur la façon de mener les luttes de l'époque aient débouché sur des comportements semblables à ceux que l'on constate actuellement, comportements qui ne peuvent que nous affaiblir.

Il est grand temps de nous reprendre, camarades, si nous voulons que notre vaillant syndicat, qui doit avoir atteint sa 125<sup>e</sup> année, puisse continuer son chemin...

**André Devriendt, novembre 2008**

Je salue ici le courage de notre secrétaire, Anne Hébrard, qui subit ces agressions verbales, alors qu'elle est seule, ou presque, à assurer le fonctionnement du comité syndical. Combien de temps pourrait-elle tenir? Personne n'est irremplaçable, dit-on. Ouais. Sauf que ce ne serait pas la première fois qu'on pourrait assister à la disparition d'une organisation dans des conditions semblables à celles que nous traversons...

## **La crise mondiale n'emportera pas la presse quotidienne nationale dans sa tourmente, elle menace ses salariés dans leurs conditions de vie**

**Eric Zivohlava**

Dans le numéro de septembre 2008 de *Cantonade*, Anne Hébrard faisait le sombre constat des actuelles conditions salariales et de leur devenir. Ces propos, elle les avaient tenus le 28 mars de la même année à notre assemblée générale. Précarité d'emplois fragmentés, vie devenue trop chère pour beaucoup, pénurie de logements, difficultés croissantes des retraités...

Depuis, il n'est plus question que de « la crise ». Celle qui a explosé le 7 septembre quand deux sociétés américaines qui garantissaient des hypothèques font faillite. Disparaissent!

Soudain, le crédit n'existe plus dans la plus grande économie au monde.

Les annonces de faillites se multiplient, le temps semble s'accélérer, les Etats se portent garants des banques et ce sont des dizaines de millions de salariés dans le monde entier qui trinquent. Partout, et principalement dans les pays les moins bien lotis, des licenciements.

Nous vivons depuis septembre avec « la crise ». Même chez nos dirigeants, la crainte du lendemain est partagée. Chez eux, le doute s'installe : pourront-ils continuer à maîtriser quoi que ce soit? Très peu sont persuadés de pouvoir bénéficier de cette nouvelle crise contre « les autres » du monde entier. Ce sentiment renforce leur besoin d'opportunisme contre les salariés. Il faut, au moins et très vite, profiter de « cette crise », si nécessaire en n'oubliant pas d'en rajouter sur son caractère « unique », « terrible ».

Profiter? En obtenant le maximum dès cette année contre toutes les protections des salariés. Ça ne tient pas d'un plan machiavélique mais du réflexe de peur (bientôt « panique »?). Du tous azimuts, en somme.

Il n'empêche, tout n'est pas noir pour tous. Pendant la « crise finale », les affaires continuent. Ainsi, Publicis annonce des bénéfices pour 2008 et espère gagner de nouveaux clients en 2009.

Une mobilisation syndicale avec des journées d'action s'ébauche. Jusqu'où ira-t-elle dans l'unité? Et surtout, pourquoi? Les récentes grèves de Saint-Lazare sont symptomatiques d'une hésitation entre syndicats. Voilà des grévistes respectueux des nouvelles lois, immédiatement désignés par les pouvoirs publics comme irresponsables... et qui obtiennent les embauches qu'ils demandaient.

Les élections professionnelles avec ses nouvelles règles de représentativité semblent occuper l'esprit de beaucoup... Pendant que la crise, elle, détruit des dizaines de milliers d'emplois par mois (près de 50 000 en décembre) et ce, peut-être de manière pérenne.

Car la vie chère, le chômage, la précarité des emplois, sont des sujets qui vont être omniprésents pour chacun en 2009. « Que vais-je devenir? » se conjugue désormais à vingt ans, quarante ans et à la retraite.

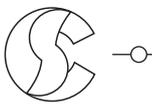
Il est évident qu'avec cette crise du crédit, la lutte doit être à la fois globale, sociale et politique, et syndicale. Sa dureté et la violence sociale qu'elle engendre peuvent conduire au goût des solutions miracle, aux résolutions « chirurgicales » « nécessaires et violentes ». Nous devons nous mobiliser afin de combattre cette déstructuration en œuvre.

Concernant notre profession, celle des correcteurs, nous nous trouvons en plein dans l'œil du cyclone! Notre métier? Nos camarades de l'édition, de périodique, l'exercent déjà dans des conventions différentes et de moins en moins attractives. Les salaires sont remis en question par l'habitude des paiements en honoraires. Le métier? Réduit à une prestation de service. Tout cela n'est pas nouveau. Nous avons toujours soutenu et soutiendrons ces correcteurs : c'est notre raison d'être, depuis presque vingt ans que la déstructuration de l'édition s'est mise en œuvre. Mais « la crise » accentue de telle manière la dégradation qu'il n'y a plus aujourd'hui de « secteurs » comme « dans le temps ». Presse, édition, publications, publicité, chacun est touché par la modernisation induite par l'informatique, la difficile mutation des médias et la crise.

Défendre une profession. Défendre notre métier. Voilà pour un futur à la fois proche et de plus long terme. C'est ce que nous avons à faire en nous associant dans notre syndicat. Nous sommes liés à l'écrit par notre formation, dispensée par notre école, par notre présence syndicale dans des entreprises, par notre action collective comme syndicat.

Et pendant ce temps-là, que se passe-t-il dans le monde « parallèle » et « enchanté » de la presse quotidienne nationale?

Pour les journaux, nous venons de subir la charge du gouvernement actuel. Sur le mode des « Grenelle



de », il entend profiter du déclin de la presse et procéder à ses propres restructurations. Ses états généraux de la presse écrite révèlent au grand jour une mentalité profondément libérale. A une désormais classique vision « générale » – tenant compte de tous par souci d'une responsabilité de gestion (il s'agit d'appliquer-imposer des règles à tous) – a succédé la certitude que seuls les meilleurs sont appelés à prospérer.

Les meilleurs ?

D'abord « les proches » : Lagardère, Bouygues, Arnault, Bolloré, Dassault (à prendre dans n'importe quel ordre). A la fois des personnes amies du président de la République (du premier magistrat de France) et des propriétaires de groupes dont les revenus proviennent principalement d'ailleurs que du secteur de la communication.

Puis les journalistes, et eux seuls.

Les journalistes ?

1) Ceux, avant tout, qui occupent le devant d'une scène, répondent de manière performante à un quelconque Audimat (des dirigeants, des producteurs, des présentateurs de grands médias).

2) Ceux qui conservent un emploi dans le marasme, voire le désastre actuel. Une évaporation similaire à celle du métier d'infirmier (ière) se constate dans la profession depuis une demi-douzaine d'années (après la « bulle » Internet qui avait permis un embellissement du marché du travail). Cela implique une significative « destruction de valeur » : des journalistes expérimentés quinquagénaires se trouvent durablement chômeurs pendant que de jeunes diplômés cherchent ailleurs sur le marché de l'emploi après des années de galère journalistique.

Dès lors, de grands principes peuvent découler du Livre vert autour de la déontologie et du respect du métier du journalisme. Ils peuvent bien être mis en avant, ce n'est pas très grave : en même temps, des réductions d'effectifs, jusqu'à des licenciements secs aujourd'hui, s'imposent avec un seul objectif : la réduction de la masse salariale. Un seul but : un nivellement de tous les salariés dans leurs professions. Une fois les sommes (on parle de 700 millions d'euros) mises sur la table par l'Etat, tout est dévolu au strict domaine de la saine gestion d'une entreprise ! Saine gestion entendue à la fois – paradoxe du propriétaire – soit comme une simple comptabilité (pour toute revendication, la réponse est « on n'a pas d'argent »), soit comme l'expression d'une volonté de pouvoir embaucher à sa guise, de préférence en gaspillant (« c'est notre bon vouloir politique »).

Dehors, donc, les désormais « pères de la carte de presse », ceux qui travaillent encore en enquêtant, recoupant, vérifiant, « en conscience » ! Il en restera toujours suffisamment (toujours trop ?), dans des titres à l'audience rabougrie, à jamais fragilisés par une distribution où le prix se calculera uniquement au poids

transporté (plus on transporte, moins on paie à l'exemplaire), et par une publicité qui continuera à s'éloigner d'eux. La déontologie est donc promise à un avenir dans les textes, et de moins en moins dans la réalité. La commission de la carte sera prise au piège d'accepter n'importe qui pour faire nombre tout en faisant mine de défendre le pré carré du journalisme « de plume ».

C'est dans cet après-Livre vert que nous nous situons (que l'on nous situe) pour les années 2009-2010. Ce dernier n'a pas déclenché la manne étatique pour tous. Voici une somme et que chacun se « démerde » avec l'écrit. Que tout se règle dans chaque entreprise, que les différences se creusent et rendent compte de l'évolution générale plutôt que de chercher un plus petit dénominateur commun.

Les différences de diffusion et d'impression ? Pour la « nationale » ou la « provinciale », pour la généraliste ou la thématique, les différences importent peu : ce qui compte pour la presse ce n'est pas un plan d'ensemble mais « en général » le moins tant de pour cent de la masse salariale. Et pour la presse quotidienne nationale, celle des ouvriers du Livre de préférence.

Pour les correcteurs, quel bilan après le plan Recapp ? Globalement négatif. Les effectifs se sont érodés et une logique (nécessairement égoïste) a pris toute la place des négociations dans certains titres. Aujourd'hui, nous ne corrigeons toujours pas le journal Web, dans presque tous les titres, et nous n'avons donc connu aucune évolution professionnelle significative.

Le combat que doivent mener les correcteurs pour leur intervention sur les textes publiés sur le Web ne constitue pas une énième demande à classer avec les autres... Aujourd'hui « cela se fait » : les nouveaux systèmes de production arrivent ou sont déjà installés et des questions propres comme le flux et le type d'intervention s'imposent dès lors d'elles-mêmes après le premier plan Recapp.

Baisse des effectifs induisant des sous-effectifs + nouveaux systèmes de fabrication + crises de la presse et générale = pour certaines directions, de manière mécanique, la volonté d'ajuster la correction, la définir, aux simples effectifs restants.

C'est dans ce contexte particulier que le plan Imprime, industriel, dénommé Recapp bis par le Livre vert, s'impose à tous ceux restés ouvriers du Livre. Il peut redistribuer les cartes et, à l'échelle des groupes de presse, entraîner de nécessaires reconversions. Place sur le Web, bouquet de métiers de la correction – éditeurs Web, responsables des archives, des marches propres à chaque titre, responsable de développement d'une base de données –, ce plan nous offre le moyen de (re)négocier avec les directions en 2009 ces réalités professionnelles. Concrètement.

Mais cela, nous devons l'imposer avec nos camarades du Comité inter du Livre parisien. Parce la volonté des éditeurs est tout autre, c'est celle de « sortir », et définitivement, le Livre du secteur de la presse.

Dans ce contexte, il faut ajouter que nous nous trouvons dans une situation nouvelle du point de vue syndical. Les correcteurs sont représentés par le Syndicat des correcteurs mais plus seulement. Il y a bien sûr celui issu de Force ouvrière, mais surtout aujourd'hui, nous faisons face aux ambitions de deux autres « organisations sœurs » : le SNJ-CGT, qui nous situe professionnellement dans un « continuum » des métiers du journalisme, et Infocom-CGT, qui ambitionne pour sa part la représentation de l'ensemble des salariés des sièges éditoriaux – les cassetins devenant dès lors une goutte d'eau dans un océan de syndiqués (pour l'instant toujours potentiels)...

Nous avons à relier ces réalités professionnelles, issues tant de métiers que de conventions différents. L'originalité de notre syndicat c'est d'associer des salariés effectuant le même métier mais avec des dénominations, contexte, appellations, secteurs et conventions, différents. A la fois dans le domaine de l'information et dans celui de la communication-publicité. Mais toujours, partout, nous sommes techniciens de la langue. C'est dans cette multiplicité d'exemples professionnels que le « métier » ne terminera pas plongé dans un bocal sur une étagère fleurant mauvais le formol. Souvenir prestigieux d'une époque regrettable parce que révolue.

Le Syndicat des correcteurs, notre syndicat, fera face à l'avenir. Conventions à améliorer, lutte contre la précarité, présence à côté « des autres », ces syndicats institutionnels plongés dans la tourmente. Disponibles pour eux comme pour nos adhérents, d'abord. Notre syndicat peut avoir son utilité. A nous de l'organiser.

## Les états généraux de la presse : une imposture

Annick Béjean

C'est une succession de débats sur plusieurs semaines (deux mois?), à l'initiative du président de la République, pour répondre à la crise de la presse écrite. C'est le Président lui-même qui a donné le coup d'envoi... à l'Élysée le 2 octobre. On est tout de suite fixé.

Il a demandé à la profession de « prendre ses responsabilités » et de dégager des solutions » afin de répondre rapidement à la crise du secteur. En ligne de mire, le poids du Syndicat du Livre dans l'économie des journaux (la fabrication représente 60% du coût des journaux – disent-ils), mais pas seulement... mais aussi les éditeurs!

Qui étaient les heureux invités de ces « états généraux de la presse »? D'abord, tous les patrons de presse et des sortes de sociologues – des gens dont la pensée est autorisée. Des politiques – de droite –, des conseillers (!), des universitaires! Deux représentants de la Société des journalistes qui ne sont pas venus, jugeant leur représentativité ridicule. Trois du Livre : Muller (fédé), Letréguilly (rotos), Norguez (SGL). En tout, environ 150 participants. Vous enlevez les trois du livre et les deux représentants des journalistes, vous voyez ce qui reste.

Quatre pôles de travail :

- Métiers du journalisme
- Processus industriel de la presse écrite
- Internet et les nouveaux modèles
- Presse et société.

Avec des sous-groupes...

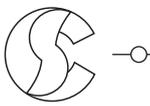
Pendant que tout ce monde discute entre soi, les autres interlocuteurs font leurs états généraux à eux dans leur coin. Dernièrement, à la Bourse du travail à République, le 5 novembre 2008 : « les Six heures pour la presse » organisées par la fédé. Moins de 100 personnes. Pourtant, des invités intéressants : Patrick Le Hyarick, directeur de *l'Huma*, Alain Guinot, secrétaire de la CGT, Christiane Vulvert, directrice de *France-Soir*, Alain Girard, du Syndicat national des journalistes – qui n'est pas venu –, et des patrons...

De leur côté, les différents syndicats de journalistes faisaient des déclarations sur l'éthique du journalisme.

Bref trois groupes autistes qui n'ont aucune chance de s'entendre et de se comprendre.

Tout ça pour vous dire que les people des états généraux de la presse n'ont rien à faire de ce que pensent et disent ceux qui font les journaux : les journalistes et les ouvriers du Livre. Le but n'est pas de faire de meilleurs journaux et de vendre plus, mais de faire du fric avec la pub. C'est ça qui rapporte de l'argent. Alors, le reste, ils s'en foutent. Tout ça est une immense imposture. Les syndicats s'amuse – nous amusent – avec leurs états généraux, mais c'est bidon. Ça ne sert à rien. Nous n'avons pas le rapport de force pour résister (à peine 100 personnes à la Bourse du travail sur 12000 adhérents à la fédé, c'est pire que 30 correcteurs aux AG sur 300 syndiqués).

Le modèle de Sarko, de ses conseillers et des patrons, c'est Thatcher. Ce que les éditeurs n'ont



pas osé faire, Sarko va le faire : détruire le syndicat du Livre et les syndicats de journalistes. Et je ne vois pas qui va s'opposer à ça. Sur le modèle de Thatcher, il faut provoquer un conflit et détruire le syndicat du Livre. Même si la fédé ne cède pas à la provocation, de toute façon, négociation après négociation, nous ne cessons pas de reculer et nous allons vers une fin certaine.

Nous allons avoir les résultats de ces états généraux au milieu de décembre. Nous en connaissons déjà les conclusions : droits d'auteur des journalistes liquidés ; diminution de la sortie papier des journaux, concentration des groupes de presse et fin du monopôle du Livre...

Bonne année.

## Pour un référendum

**Franck Leclercq**

L'allongement de la durée du mandat syndical d'un à deux ans ne se justifie pas. D'aucuns ont considéré qu'il était plus « pratique » qu'un comité dispose de deux années pour mettre en place une politique syndicale cohérente ; le « pragmatisme » a bon dos.

Un tel allongement implique que, désormais, tout comité élu pourra mener n'importe quelle politique pendant deux ans ; les rapports du secrétaire délégué pourront être rejetés à l'unanimité trois fois de suite par une assemblée dite souveraine sans aucune conséquence. Si encore un pouvoir de censure avait été accordé à l'assemblée générale ou à la commission de contrôle, l'allongement de la durée du mandat aurait pu être envisagé.

Qu'est-ce qui, finalement, explique cet allongement sinon qu'aux comités à venir il est clairement signifié dès aujourd'hui qu'ils n'auront plus de compte à rendre à qui que ce soit pendant deux ans, et deux ans, c'est long.

Quand la politique du comité est approuvée par les syndiqués, ceux-ci s'expriment lors des élections et reconduisent leurs représentants. Où était le problème ? Que le comité ne soit pas réélu. La solution est alors simple : les syndiqués ne pourront plus exprimer leur désapprobation.

La démocratie n'est pas garante de ses principes, l'artiste peintre Hitler n'aurait pas été élu par le peuple sinon, ni le militaire Pétain par une partie de la représentation nationale. La démocratie a les héros qu'elle mérite.

Vive la République !

Envoyez « Pour un référendum sur l'allongement de la durée du mandat syndical » par courrier à la Bourse du travail ou par mail sur la liste de diffusion.



Ruelle de Riquewihr (Haut-Rhin). Photo : Jean-Paul Gand.

## Et ils entonnèrent « l'Internationale » ! A propos de la réunion du comité général de l'Union départementale CGT de Paris

Alain Denizo

Cette réunion, qui rassemble les responsables des unions locales et des syndicats CGT de Paris, s'est tenue le 13 février 2009 au siège de la CGT à Montreuil. Deux éléments marquants : d'abord l'ardeur et la volonté de combat des délégués qui s'appuient sur les 2,5 millions de manifestants du 29 janvier ; ensuite, la volonté de transmettre à la confédération des revendications précises à porter à la réunion prévue avec Sarkozy le 18 février.

Le rapport introductif fut assez long, établissant un tableau de la régression sociale par une liste des attaques portées contre les travailleurs et leurs droits : par exemple, la primauté de la négociation au niveau de l'entreprise sur la négociation de branche, la fin du forfait cadres de 218 jours, les privatisations, la fin du logement social par la loi Boutin, le projet de loi « Santé et territoires » de Bachelot, les atteintes portées aux prud'hommes non seulement par la disparition de nombreux tribunaux, mais aussi par la limitation imposée du temps d'audience et de jugement, etc. Rappelant le chiffre de 51 millions de chômeurs supplémentaires en raison de la crise prévus par le Bureau international du travail (+ 28% entre 2007 et 2009), la rapporteuse a indiqué que la CES envisageait une euromanifestation sur « la qualité de l'emploi et la hausse des salaires ». Elle a insisté sur la résistance des travailleurs et les manifestations récentes et en cours : 29 janvier, hospitaliers, enseignants-chercheurs et a conclu son rapport en posant cette question : qu'est-ce que l'UD fait d'ici à la prochaine manifestation du 19 mars et même d'ici au 18 février ?

Voici une large palette des interventions :

- Le représentant de la Cramif (Sécu Ile-de-France) : « Le projet de loi Bachelot, c'est aussi l'étatisation de la Sécu et la suppression des caisses régionales d'assurance-maladie. Nous demandons le retrait du projet de loi Bachelot et nous nous félicitons du communiqué de la confédération qui a repris cette revendication. A la réunion du 18 février avec Sarkozy, la confédération doit demander le retrait du projet et des embauches pour développer l'hôpital public, et non le privé, exiger de récupérer les milliards milliards d'exonérations patronales. »

- Le représentant d'AP-HP (hôpitaux) : « Nous en sommes à trois manifestations depuis octobre pour le

retrait de la loi Bachelot, dont 4000 hier à Paris. Nous proposons que soit organisée une manifestation nationale de la santé sur Paris. Nous sommes satisfaits que la confédération se soit prononcée pour le retrait, mais il y a une déclaration commune avec la Mutualité qui n'est pas claire. Nous avons donc une motion de l'Union syndicale AP-HP pour que la confédération retire sa signature de ce protocole qui n'est pas clair. »

- Le représentant du SNTRS (recherche scientifique) : « La confédération doit exiger le retrait du décret Péresse lors de la réunion du 18 avec Sarkozy. »

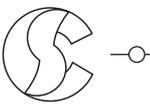
- Les représentants de l'US commerce et de l'UL 19<sup>e</sup> ont insisté sur la défense des travailleurs sans papiers. « Ne pas défendre les sans-papiers, c'est accepter la division du salariat et les coups contre les plus faibles. En même temps, on ne peut pas être les supplétifs techniques de la préfecture, notamment parce qu'ils raflent tous les jours », a dit l'un.

- Le représentant des retraités du Crédit Lyonnais et UL 16<sup>e</sup> : « La nouvelle loi sur la représentativité syndicale est un vrai souci pour les militants. La confédération a signé l'accord contre notre avis. Quatre heures de délégation par mois pour un délégué syndical sur un mandat de quatre ans ! Il faut en outre démontrer que la section existe, faire plus de 10% aux élections, c'est une arme pour défaire les syndicats. »

- Un représentant d'EDF-GDF. « Avec la privatisation et la filialisation en 2008, c'est un retour en arrière qui détruit le statut établi par Marcel Paul et le CNR. On a assisté au premier licenciement à EDF ! Aux élections, 90% des voix sont allées à la CGT et la direction sanctionne 12 militants CGT en conseil de discipline. »

- Le représentant de la NVO annonce qu'il y aura deux numéros spéciaux cette année : un sur la santé et l'autre sur les impôts.

- Le représentant de l'US construction : « Les patrons du bâtiment envisagent de 80 000 à 120 000 suppressions d'emploi en 2009. Le plan Sarkozy est un plan pour sauver les banques, les patrons et les spéculateurs. Prenez l'exemple de Vinci : l'action a perdu 50% de sa valeur mais il y aura un bénéfice faramineux en 2008 et des dividendes en augmentation. La confédération doit être ferme : il faut interdire les licenciements, revenir au seul CDI, exiger la construction de 1 million



de logements. C'est la fermeté qui permettra la mobilisation et la victoire. La CE de l'UD a eu raison de se prononcer contre la signature par la confédé des quatre accords nationaux interpro<sup>1</sup> et la confédé a tort de vouloir signer la convention de reclassement personnalisé : la convention, c'est le salarié hors de l'entreprise, il faut garder les salariés dans l'entreprise. L'assemblée des syndicats de la construction a envoyé un message de solidarité aux travailleurs en grève en Guadeloupe et demande à l'UD d'en faire autant. »

- Une représentante a parlé de l'appel de 39 psychiatres et d'un meeting de 1 700 personnes à Montreuil sur le sujet, se demandant comment la CGT pouvait intervenir sur ces questions.

- La représentante de l'AP-HP Saint-Antoine : « Le 29, c'est la réalisation d'une aspiration qui vient de loin. Il faut continuer à expliquer pourquoi il faut refuser la loi Bachelot. A Saint-Antoine, il y a 3 000 agents, mais ce sont plutôt les catégories supérieures qui se sont mises en grève et, pour la première fois, on a vu 30 médecins dire : on ne sera pas à l'hôpital, on sera en grève et à la manif. »

- Le représentant de l'Urfi a insisté sur la profondeur du mouvement en cours chez les travailleurs, sur la nécessité de syndiquer à la CGT. Il indique que pour la première fois des demandes d'adhésion sont parvenues directement à l'Urfi : 65 après la manif, c'est un signe.

- Le représentant du Snadgi (impôts) : « On assiste à un démantèlement des administrations publiques par la politique dite de révision générale des politiques publiques (RGPP), qui se traduit par exemple par la fusion des impôts et du Trésor. Cela entraîne la liquidation de la Trésorerie générale de l'Assistance publique et pour le malade qui consulte en hôpital payer d'abord, être soigné ensuite. Aujourd'hui, vous allez à l'hôpital, vous payez en sortant si vous pouvez. Demain, vous n'entrez pas et vous ne serez pas soigné si vous ne payez pas d'abord. La confédé doit dire à Sarkozy : retirez la RGPP, la loi sur la mobilité de l'emploi et toutes les suppressions de postes des administrations. »

- La représentante de la Cité des Sciences : « On nous annonce la fusion de la Cité avec le Palais de la Découverte, dont les personnels ont des statuts différents, on nous casse l'emploi (1 sur 2) et les grilles de salaires car toutes les négociations se déroulent désormais dans le cadre de la RGPP. L'UD a bien fait de dire non à la GPEC car cela ne fait qu'accompagner les licenciements, la confédé devrait prendre la même position et dire à Sarkozy : arrêt des licenciements public-privé. »

- Le représentant du ministère de la Culture : « L'intersyndicale du ministère dit non à la RGPP.

D'ici à 2011, ils veulent nous supprimer 1 000 emplois. Il faut dire à Sarkozy : stop à la RGPP et à la destruction des emplois public-privé. »

- La représentante de la commission logement à l'UD : « La loi Boutin passe par morceaux mais elle passe. C'est un hold-up sur le 1% Logement et un désengagement de l'Etat sur la rénovation urbaine. »

- Un autre représentant d'EDF-GDF : « Le rapport de forces, on l'a avec les 2,5 millions. Alors, on doit porter nos cahiers de revendication avec nos calendriers, et arrêter de discuter de ceux des patrons et du gouvernement. Nos anciens nous ont transmis des acquis, qu'est-ce qu'on va transmettre à nos gosses si on continue comme ça ? »

Didier Le Reste, membre du Bureau confédéral, qui à ce titre suivait les travaux, est intervenu sur le travail de la CGT sur les sans-papiers.

Un rapport a suivi sur la préparation du 49<sup>e</sup> congrès confédéral qui aura lieu à Nantes du 7 au 11 décembre 2009. Les 1 000 délégués devront être désignés avant fin juin<sup>2</sup>. A Paris, on a 40 000 syndiqués sur 1 500 bases pour 1,6 million de salariés. Des questions devront être discutées sur les structures, syndicats de site ou mini-UL pour des salariés multiconventions, sur la Sécu professionnelle, les chartes sociales comme à Beaubourg par exemple. Un second rapport a concerné la campagne de syndicalisation à la CGT et un troisième le système Cogetise (qui est l'objet de critiques non voilées) et la réforme des structures.

Résumant ce qui s'est exprimé tout au long du comité général, le secrétaire général de l'UD a conclu les travaux en se disant favorable à ce que la délégation CGT puisse porter le 18 février des revendications fortes, qui sont celles de la CGT. Avec la manifestation hier des hospitaliers avec leurs syndicats unis, a-t-il ajouté, on a besoin de marquer de façon forte les choses en disant : il y a les camarades qui se battent contre la loi Bachelot. Il faut que la délégation CGT chez Sarkozy demande son retrait. Soumise au vote à main levée, cette décision a recueilli l'unanimité des voix moins une abstention. Les délégués ont alors applaudi et chanté *l'Internationale*.

---

1. La confédération a organisé fin janvier la consultation des organisations du Comité confédéral national (c'est-à-dire les fédérations professionnelles et les unions départementales) sur quatre négociations nationales importantes (entre parenthèses, l'avis de la commission exécutive nationale) : assurance chômage (non) ; convention de reclassement personnalisé (oui) ; formation professionnelle continue (oui) ; gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (avis reporté). [Nota bene : on sait la position de l'UD 75 mais on ignore tout de la position de notre Fédé, la Filpac]

2. Réflexion en passant : il semble difficile de désigner des délégués en juin alors que les textes d'orientation ne seront sans doute pas connus avant fin août...



## Sur la route

Peu de livres sont publiés en français sur le mouvement ouvrier américain. Lorsqu'il en sort un, il faut se précipiter. Surtout quand il s'agit d'un ouvrage sur Joe Hill, il n'y a aucune hésitation : le commander immédiatement<sup>1</sup> !

A l'omniprésence des Etats-Unis dans tous les domaines répond une méconnaissance tout aussi importante de leur histoire sociale et de leurs conflits internes.

Ce livre, bien plus qu'une simple biographie d'un ouvrier exemplaire à tous points de vue, témoigne de la vivacité du syndicalisme révolutionnaire américain, des origines à nos jours. « Une brassée de faits solides, quelques fortes présomptions et une pleine valise de conjectures et de suppositions plus ou moins fondées : telle est la substance de la biographie de Joe Hill. Comme la fumée et le brouillard des tableaux de Monet, l'histoire de la vie de cet homme nous éblouit de mille couleurs tout en restant d'une densité impénétrable. »

Joe Hill fut ouvrier, immigré, hobo, chanteur, dessinateur, simple militant des *Industrial Workers of the World* (IWW)... et fusillé par l'Etat de l'Utah en 1915, pour tout ça à la fois. Victime d'une machination judiciaire, sa condamnation à mort et son exécution conduisirent à une mobilisation sans précédent.

Son parcours suit le cheminement de millions de « *fellow workers* » à travers tout le pays. Il symbolise à lui seul les grandes luttes des travailleurs et illustre les combats menés par les IWW : les premières grèves sur le tas, le début de l'organisation des femmes, le mouvement antiségrégationniste, les luttes pour la liberté d'expression, le combat antiguerre... « La position claire et lucide de l'IWW à l'égard de la prostitution n'est sans doute pas pour rien dans le traitement spécial que la police réservait parfois aux membres féminins du syndicat. Pendant les grèves, discours de rue ou à l'occasion d'une rafle habituelle, les hommes étaient généralement arrêtés pour vagabondage, désordre sur la voie publique ou violation d'un décret obscur (et souvent inconstitutionnel), alors que, dans les mêmes circonstances, les femmes se faisaient souvent incarcérer pour prostitution. »

« Les wobblies [le nom donné aux membres des IWW] étaient aussi d'ardents promoteurs des droits des femmes sur leur corps, ce qui était un sujet tabou à l'époque... »

« La documentation sur la contraception était couramment saisie et détruite par des directeurs des postes (...) qui la jugeaient obscène. »

A l'évidence, les IWW se sont trouvés à l'avant-garde d'une multitude de luttes sociétales, en butte à l'appareil répressif et judiciaire.

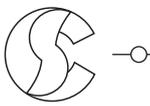
Joe Hill fut aussi l'auteur de fameuses chansons qui aujourd'hui encore résonnent au cœur des mouvements sociaux. Ce livre souligne la place prise par Joe et les IWW dans la construction d'une contre-culture, expression de la contestation sociale et politique. Il nous mène directement à Woody Guthrie, puis Pete Seeger et Bob Dylan, Kerouac et la « *beat generation* »... Le fil conducteur est tendu vers l'avenir !

Revenons sur l'auteur de cette publication, qui a réalisé un travail de très grande qualité, tant au niveau de l'écriture que de la recherche historique. Membre fondateur du groupe surréaliste de Chicago et éditeur de la fameuse et illustre maison Charles H. Kerr Publishing Company, il nous a offert un ouvrage détaillant méticuleusement tous les aspects de la lutte sociale menée par Joe Hill et les IWW, dans une langue vivante, tonique et délibérément chargée d'espérance d'un autre futur. Il fait preuve d'une grande expertise dans la diffusion des idées révolutionnaires, en n'hésitant pas à suivre tous les prolongements possibles ; car l'avenir ne se prévoit pas, il se prépare. Les perspectives sont illuminées par l'imagination pour éclairer des chemins non balisés.

Ajoutons également, un clin d'œil pour nous, ouvriers du Livre, que Franklin Rosemont est membre de la *Typographical Union* n° 16 de Chicago, une autre passerelle au-dessus des océans.

---

1. Franklin Rosemont, *Joe Hill. Les IWW et la création d'une contre-culture ouvrière révolutionnaire*, Editions CNT-Région parisienne, 2008, 548 pages, 20 euros.



L'histoire de la Mutuelle nationale de la presse, du Livre et de la communication vient d'être publié dans un numéro hors série du périodique de la Mutuelle : *le Mutualiste de la Presse et du Livre*.

Ce numéro de 272 pages est bien illustré. Il rappellera aux anciens les luttes qu'ils ont dû mener pour développer la Mutuelle, son centre de santé, ouvrir sa pharmacie! Les plus jeunes verront que ce développement ne fut pas un long fleuve tranquille mais une bataille incessante.

L'histoire de la Mayotte leur apprendra comment se développa cette institution, développement auquel nous sommes heureux d'avoir participé. Les personnes qui ont œuvré, œuvrent encore dans cet institut médicosocial remarquable ont droit à notre considération.

Ce numéro du *Mutualiste de la presse et du Livre* est disponible au siège de la Mutuelle, 29, rue de Turbigo 75002 Paris. Pour s'y rendre, la station de métro la plus proche est Châtelet-Les Halles.



*Hôtel de ville de Varsovie (Pologne). Photo : Jean-Paul Gand.*

# Travailler lentement

« Noël au scanner, Pâques au cimetière », plaisantait François Depeyret (1950-2008), dit « Somp », dit « Joseph », en citant Desproges, quand il a eu des embrouilles de santé à la fin de l'année 2006. C'est finalement par le cœur que la mort aura réussi à l'immobiliser, et de manière foudroyante, le 22 octobre 2008, alors qu'il était en retard pour aller chercher des amis à l'aéroport – ce qui n'étonnera personne : rien que d'être à côté de lui dans une gare, même une heure en avance, on avait l'impression qu'on allait rater son train.

Son appartenance au Syndicat des correcteurs et l'exercice du métier, depuis trente ans, n'étaient qu'une des facettes de sa vie, riche en rencontres, en voyages, en projets mirifiques rarement menés à bout. Il s'est longuement posé en Belgique, en Turquie, en Suisse. Et, soudain, il repartait, les mains dans les poches ou presque, apparaissant chez les uns et les autres avec son stock inépuisable de vanes souvent joliment acides, d'anecdotes – sur ses expériences en presse, notamment – qui valaient leur pesant de cacahouètes et ses plats si atrocement épicés qu'on finissait par le surveiller de près quand il faisait la bouffe.

Avec sa manie de transmettre, il a gracieusement dispensé des cours de correction « privés », et a d'ailleurs formé certains membres de ce syndicat au métier. Grâce à lui, les « nouvelles générations » auront également appris l'indispensable : danser le madison, aimer le calypso de Belafonte et du grand Mitchum ou les chœurs de l'Armée rouge.

Depeyret pouvait être drôlement tête de con sur certains sujets, les grosses fâcheries n'étaient pas impossibles, même si l'âge l'avait quelque peu « assagi ».



Toutefois, son départ causait à chaque fois un sacré vide. On sera vraiment guéris de son absence quand on n'espérera plus secrètement le voir débarquer qui sait d'où en braillant : « Syndiqués, bien le bonjour ! »

Dans les derniers temps, *Lavorare con lentezza*, écrite par Enzo Del Re en 1974, était l'une de ses chansons préférées. Elle semble parfaitement inappropriée pour terminer cet adieu dans le cadre d'un bulletin syndical, raison pour laquelle elle va le faire.

Cet hommage ne peut cependant se clore sans de vifs remerciements à tous les correcteurs qui se sont déplacés pour ses funérailles et qui ont donné ou donnent un coup de main à la famille – ceux qui le connaissaient s'en doutent : à part un découvert à la banque, une armoire normande à peu près intransportable et un nombre impressionnant de chemises à rayures, Depeyret ne possédait strictement rien.

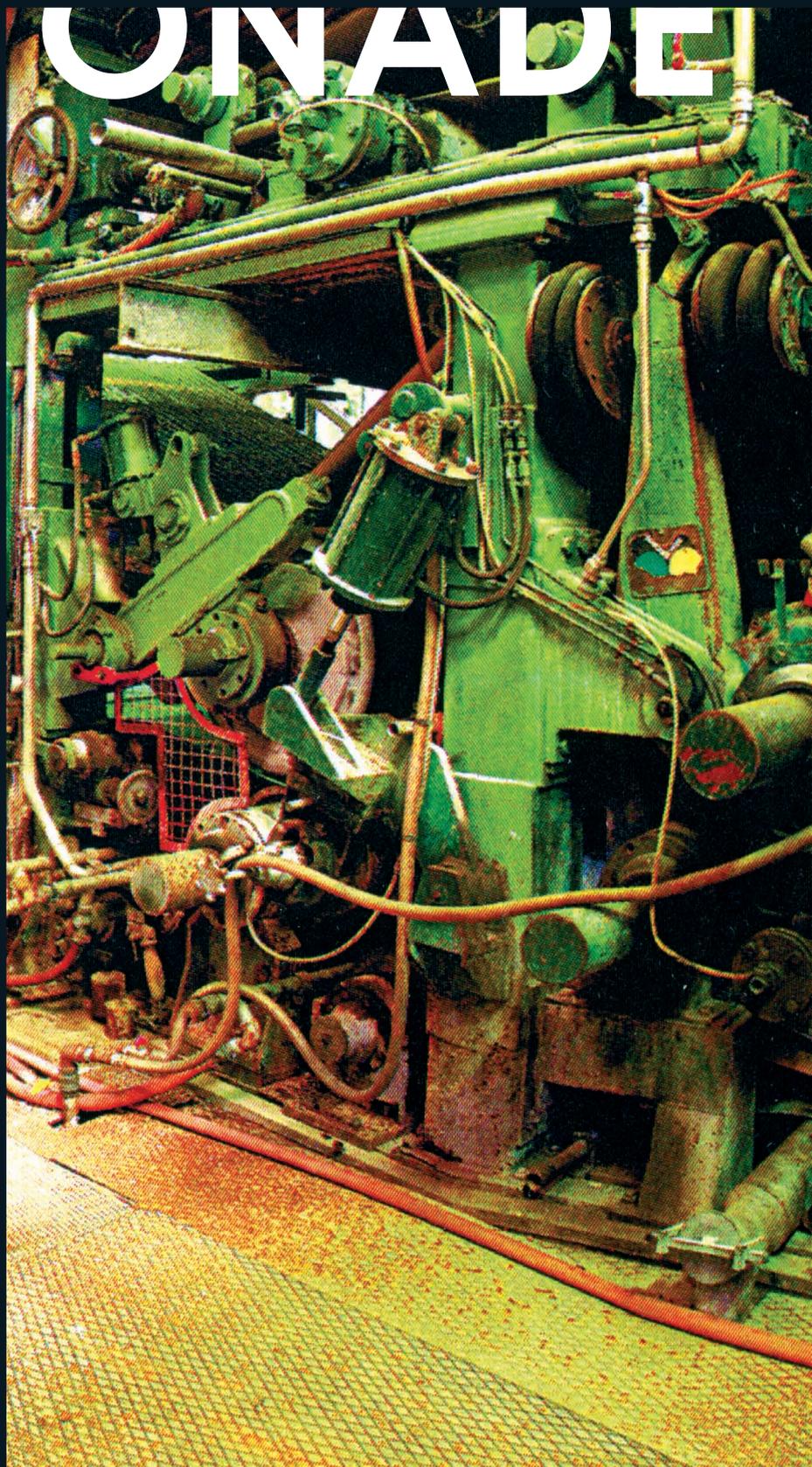
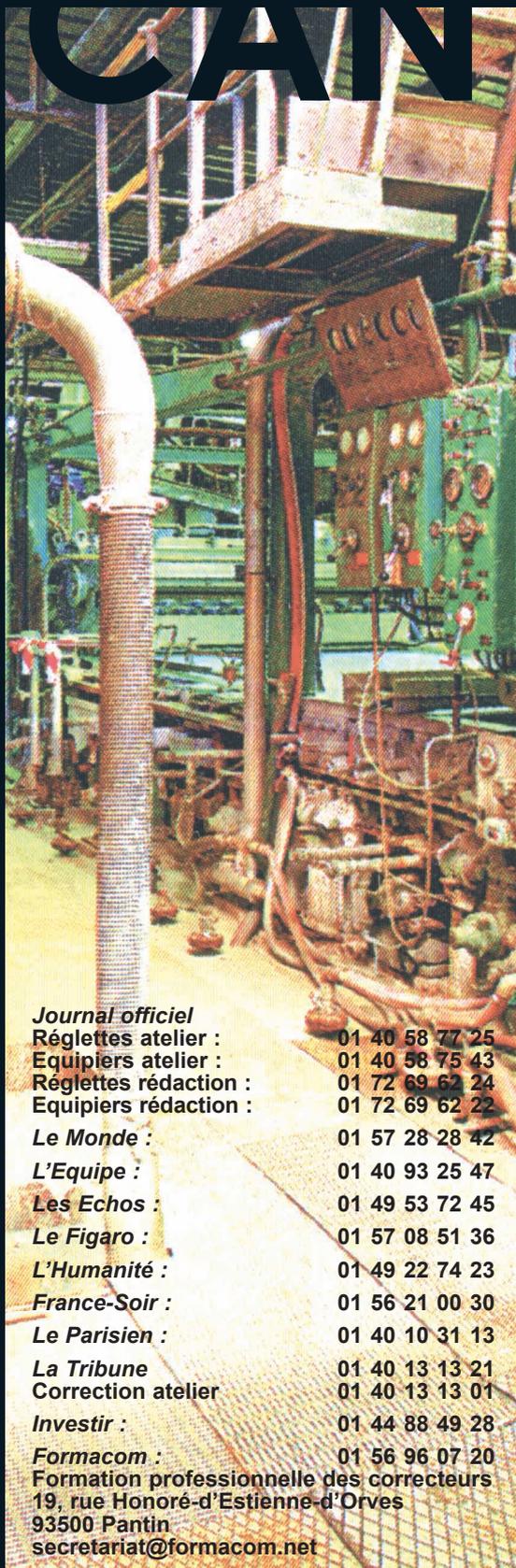
## Lavorare con lentezza

*Lavorare con lentezza senza fare alcuno sforzo  
chi è veloce si fa male e finisce in ospedale  
in ospedale non c'è posto e si può morire presto  
Lavorare con lentezza senza fare alcuno sforzo  
la salute non ha prezzo, quindi rallentare il ritmo  
pausa pausa ritmo lento, pausa pausa ritmo lento  
sempre fuori dal motore, vivere a rallentatore  
Lavorare con lentezza senza fare alcuno sforzo  
ti saluto ti saluto, ti saluto a pugno chiuso  
nel mio pugno c'è la lotta contro la nocività  
Lavorare con lentezza senza fare alcuno sforzo  
Lavorare con lentezza  
Lavorare con lentezza  
Lavorare con lentezza  
Lavorare con lentezza  
Lavorare con lentezza*

Travailler lentement, sans se forcer  
Le rapide se fait du mal et finit à l'hôpital  
A l'hôpital, il n'y a pas de place et on peut y mourir vite  
Travailler lentement, sans se forcer  
La santé n'a pas de prix, alors il faut ralentir le rythme  
Pause, pause, rythme lent, pause, pause, rythme lent  
Rester en dehors de la production, vivre au ralenti  
Travailler lentement, sans se forcer  
Je te salue, je te salue, je te salue le poing fermé  
Dans mon poing, il y a la lutte contre la nocivité  
Travailler lentement, sans se forcer  
Travailler lentement  
Travailler lentement  
Travailler lentement  
Travailler lentement  
Travailler lentement

Syndicat des correcteurs et des professions connexes **Filpac CGT**  
Directrice-gérante : Anne Hébrard – ISSN 1148-2583  
Bourse du travail – 3, rue du Château-d'Eau – 75010 Paris  
Téléphone : 01 42 08 02 28 – Télécopie : 01 42 08 03 90  
Courriel : [syndicatdescorrecteurs@orange.fr](mailto:syndicatdescorrecteurs@orange.fr)

# 216



*Journal officiel*  
Réglettes atelier : 01 40 58 77 25  
Equipers atelier : 01 40 58 75 43  
Réglettes rédaction : 01 72 69 62 24  
Equipers rédaction : 01 72 69 62 22

*Le Monde* : 01 57 28 28 42  
*L'Equipe* : 01 40 93 25 47  
*Les Echos* : 01 49 53 72 45  
*Le Figaro* : 01 57 08 51 36  
*L'Humanité* : 01 49 22 74 23  
*France-Soir* : 01 56 21 00 30  
*Le Parisien* : 01 40 10 31 13  
*La Tribune* : 01 40 13 13 21  
Correction atelier : 01 40 13 13 01

*Investir* : 01 44 88 49 28  
*Formacom* : 01 56 96 07 20  
Formation professionnelle des correcteurs  
19, rue Honoré-d'Estienne-d'Orves  
93500 Pantin  
[secretariat@formacom.net](mailto:secretariat@formacom.net)